



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL BOURGES PLUS
BILAN À MI-PAROURS (2021-2023)

1. Cadre de présentation du bilan à mi-parcours.....	2
Cadre réglementaire :.....	2
Méthodologie du bilan à mi-parcours :.....	3
2. Les objectifs du PCAET de Bourges Plus.....	4
3. Que retenir à mi-parcours ?	6
3.1 La planification territoriale :.....	6
3.2 Un engagement volontaire marqué :.....	7
3.3 un ajustement des moyens et de la comitologie de projet pour suivre l'action climat-air-énergie en cohérence avec les ambitions affichées.....	9
4. Dynamique climat-air-énergie du territoire et état d'avancement du programme d'actions.....	11
4.1 Dynamique territoriale :.....	11
4.2 État d'avancement général :	20
4.3 État d'avancement par axe stratégique :	22
5. Perspectives.....	26
Annexes	28
Annexe 1 - Nouvelles actions de transition écologique :.....	28
Annexe 2 – Avancement détaillé des actions à mi-parcours :	30

1. Cadre de présentation du bilan à mi-parcours

Cadre réglementaire :

En France, la **Stratégie Nationale Bas Carbone** (SNBC) induite par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, fixe pour principal objectif d'atteindre la **neutralité carbone à horizon 2050**. C'est-à-dire de réduire d'un facteur 6 les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990 avant d'arriver à un état d'équilibre entre les émissions de GES et leur séquestration dans les puits de carbone. Cette orientation est primordiale pour respecter les Accords de Paris à savoir limiter l'augmentation des températures à +2°C maximum, comme le préconise le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC).

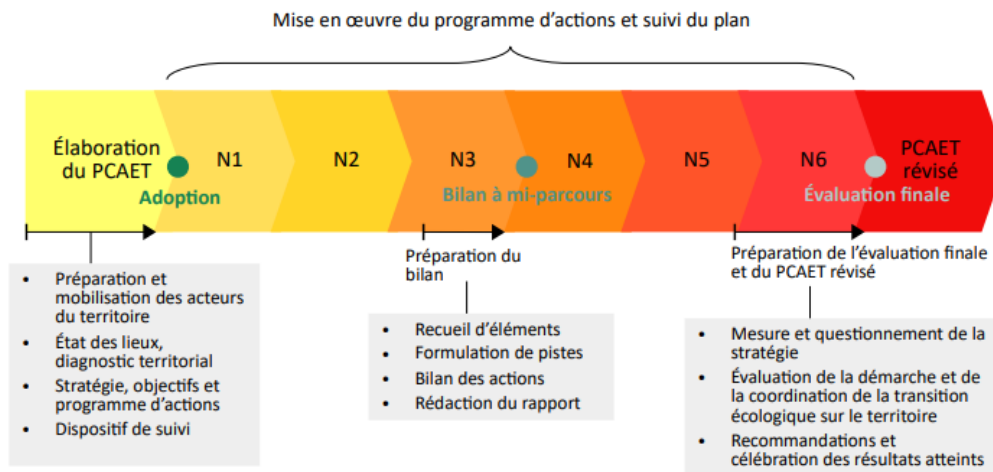
Les ambitions de transition énergétique de la France ont été renforcées en 2019 avec la **loi Énergie-Climat** et plus récemment avec la **loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables** de 2023. Des objectifs ambitieux pour décarboner et diversifier les sources d'approvisionnement ont été établis :

- **Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050** par rapport à 2012,
- **Réduire la dépendance aux énergies fossiles,**
- **Augmenter la part des énergies renouvelables à 33% de la consommation finale d'énergie en 2030,**

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) est un outil réglementaire permettant aux intercommunalités de mettre en place et de coordonner une **politique territoriale et transversale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**. Issu de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, ce document de planification, établi sur 6 ans, est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants tel que la communauté d'agglomération de Bourges.

A ce titre, le Plan Climat Air Énergie Territorial de Bourges Plus a été adopté en **décembre 2021**. Il permet de décliner les ambitions définies à différentes échelles (internationale, européenne, nationale, régionale) pour lutter contre le dérèglement climatique et les traduire concrètement au contexte local à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions, sur une période de six ans. Le programme d'actions est le fruit d'un ambitieux **travail de concertation avec les acteurs du territoire** (les communes et les partenaires institutionnels, les chambres consulaires, les acteurs socio-économiques, les associations). Ce travail a abouti à l'identification de près de **88 opérations** à mettre en œuvre par l'agglomération et ses partenaires.

Comme l'indique les dispositions de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, le PCAET doit faire l'objet d'un bilan avant d'être renouvelé pour 6 années supplémentaires. **L'article R.229-50 du code l'environnement**, quant à lui, impose qu'« *après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie-territorial fait l'objet d'un rapport mis à disposition du public* ». Concernant Bourges Plus, il est question de faire état de l'avancée du PCAET sur la **période 2021-2023**.



Démarche d'un plan climat air-énergie-territorial - DREAL Nouvelle Aquitaine, juin 2022

Le bilan à mi-parcours est une étape clé puisqu'elle permet de :

- **Suivre et évaluer** la progression des actions et des dynamiques du territoire par rapport aux objectifs fixés ;
- **Mesurer les impacts territoriaux** des actions mises en œuvre ;
- **Communiquer** l'avancée du PCAET aux élus, services de la collectivité, partenaires et citoyens du territoire ;
- Faire **évoluer et progresser la démarche** pour les trois dernières années restantes, en fonction des résultats obtenus et des nouvelles ambitions du territoire ;

Méthodologie du bilan à mi-parcours :

L'élaboration du bilan à mi-parcours du PCAET de l'agglomération repose sur les éléments suivants :

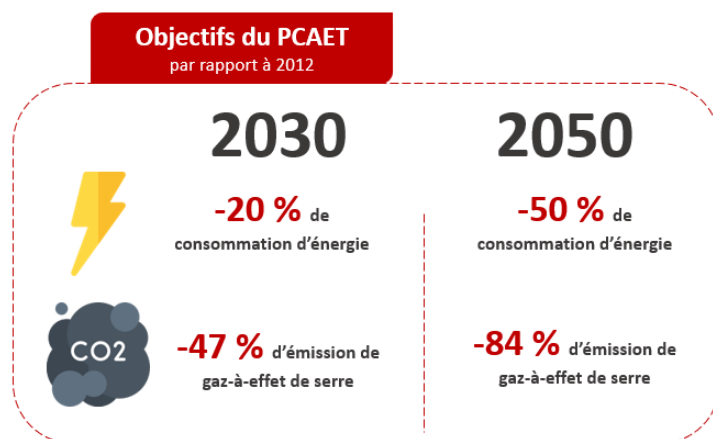
- **Suivi annuel des actions du PCAET** auprès des directions, communes et partenaires de l'agglomération. Le suivi des opérations est réalisé via la plateforme web dédiée au PCAET de Bourges Plus : OPEN PCAET ;
- **Entretiens auprès des directions et élus** dans le cadre de l'élaboration des rapports annuels de développement durable ;
- Audit dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Écologique de l'ADEME et rapports d'avancement annuels à produire dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Territorial-Transitions ;
- Données climat-air-énergie de la plateforme ODACE portée par l'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre.

2. Les objectifs du PCAET de Bourges Plus

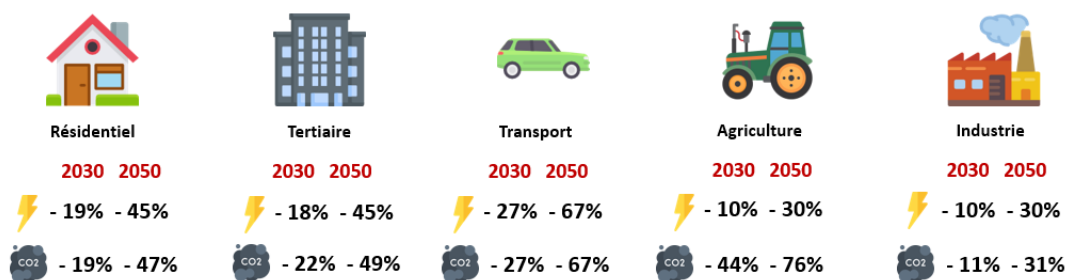
Le diagnostic territorial du PCAET de Bourges Plus a fait ressortir les éléments suivants pour 2012, année de référence, (données provenant de la plateforme ODACE de l'OREGES) :

- Une consommation d'énergie atteignant **2696 GWh**.
- Les secteurs les plus consommateurs d'énergie sont le résidentiel (35%), les transports routiers (30%) et le tertiaire (19%). L'industrie et l'agriculture représentent respectivement 14 et moins de 1% de la consommation.
- Les secteurs les plus émetteurs de GES sont les transports routiers (42%), le résidentiel (29%) et le tertiaire (14%).

Le PCAET s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte et d'adaptation au changement climatique en traduisant les grands objectifs sur son territoire.



Objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 et 2050 par rapport à 2012 et par secteurs d'activité



Objectif de taux de couverture de la consommation d'énergie finale par des énergies renouvelables à horizon 2030 et 2050 par rapport à 2012



Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2030 par rapport à 2008



Les grands objectifs du PCAET de Bourges Plus

Les objectifs affichés diffèrent de ceux transmis lors du dépôt du PCAET. La livraison régulière des jeux de données territoriales climat-air-énergie-polluants à effets sanitaire de l'OREGES modifie les données initiales pour une

raison d'évolution méthodologique. Cela nécessite une mise à jour régulière de l'ensemble des objectifs attribués aux secteurs d'activités afin de répartir les efforts de réduction selon la contribution de ces secteurs aux consommations énergétiques du territoire conformément aux SRADDET. Les objectifs affichés ici par secteurs ont été actualisés suite à la dernière mise à jour des jeux de données de l'OREGES (2024). Ils restent proches des ordres de grandeur fixés dans le cadre du dépôt réglementaire.

Les **objectifs de réduction des consommations d'énergie** du PCAET de Bourges Plus sont, respectivement, de **-20 % et -50 % à horizon 2030 et 2050** (par rapport à 2012). Concernant les émissions de gaz à effet de serre l'agglomération de Bourges s'est fixée pour objectif de les réduire **47% d'ici 2030 et de 84% d'ici 2050**. Du côté des **énergies renouvelables**, l'agglomération prévoit de développer les filières jugées les plus pertinentes dans le cadre du diagnostic territorial. A ce titre, le PCAET prévoit un fort déploiement de la production de **biogaz, du solaire photovoltaïque et de la géothermie**. Malgré ces ambitions, les engagements sur les énergies renouvelables sont en deçà des objectifs du SRADDET (100% de la consommation d'énergie couverte par la production d'énergies renouvelables et de récupération) en raison des caractéristiques et contraintes du territoire (pas de potentiel d'énergie éolienne notamment).

En tant que coordinatrice locale de la transition écologique et énergétique, Bourges Plus a souhaité, dans son PCAET, mettre l'accent sur **son exemplarité et celles des communes** en ciblant près de 15 actions (rénovation thermique des bâtiments, solarisation des toitures, modernisation du parc d'éclairage, bilan des émissions de gaz à effet de serre, etc.). **L'adaptation aux conséquences du changement climatique** fait également parti des thématiques à fort enjeux (disponibilité de la ressource en eau, sécurité et santé des personnes, etc.). Plusieurs actions ont été ciblées afin de consolider une stratégie territoriale d'adaptation.

3. Que retenir à mi-parcours ?

De l'adoption de documents de planification structurants pour le développement du territoire, à l'engagement volontaire de la communauté d'agglomération dans deux démarches innovantes ou bien encore à la mise à jour de la gouvernance et des effectifs chargés d'animer et de suivre sa mise en œuvre, les trois premières années du PCAET ont été riches en actualités et rythmées d'étapes remarquables qui traduisent l'ambition de Bourges Plus sur le sujet de la transition écologique.

3.1 La planification territoriale :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Centre-Cher :

Le PETR a été créé en 2019, suite à la fusion de trois entités : le SIRDAB, le Syndicat Mixte du Pays de Vierzon, le Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, afin d'élaborer un projet de territoire commun et cohérent à l'échelle des six intercommunalités, dont Bourges Plus, et des 98 communes. Le PETR a pour mission principale d'élaborer, mettre en œuvre et suivre le SCoT. Depuis la fusion, l'ancien SCoT du SIRDAB est en cours de révision pour devenir le **SCoT Avord Bourges Vierzon**. Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** a été débattu en comité syndical du PETR le 20 décembre 2023. Le PAS est composé en **3 axes** où les **questions environnementales et d'adaptation au changement climatique** s'invitent dans les différents sujets de l'aménagement pour faire converger les enjeux de transitions, qualité de vie et performance économique.

- **Axe 1 - Un territoire qui compose avec la nature, ménage ses ressources et met en scène ses richesses patrimoniales**
- **Axe 2 - Un cadre de vie attractif et un maillage territorial solidaire qui valorise la proximité**
- **Axe 3 - L'économie, moteur du rayonnement du territoire et de sa cohésion**

L'année 2024 est consacrée à la traduction du PAS dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) sous forme de dispositions applicables aux documents de planification locale.

- Projet de territoire 2021 :

Le projet de territoire de l'agglomération de Bourges a été défini en 2021. Ce dernier fixe la **vision collective et l'ambition du territoire** pour les décennies à venir en matière de développement économique, environnemental, social, culturel, etc.

A travers ce document, l'agglomération et ses élus ont décidé de mettre en avant la volonté de faire plus sur le sujet des transitions. C'est notamment le cas sur la **transition écologique et énergétique** où plusieurs des actions ont été ciblées sur la mobilité durable, la lutte et l'adaptation au changement climatique, la rénovation énergétique des bâtiments, etc.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

Le **PLUi de Bourges Plus** a été approuvé en Conseil Communautaire le **8 avril 2022**, et modifié le 5 octobre 2023. Ce dernier fixe les orientations d'aménagement du territoire pour les dix prochaines années en traduisant le projet de territoire souhaité par les élus.

Le PLUi est construit sur la base de principes **d'aménagement et de développement durables** débattus et validés par les élus :

- Confirmer le rôle structurant du territoire et de son pôle urbain, à l'échelle du Cher et de la Région Centre-Val de Loire ;
- Soutenir le développement économique du territoire et renforcer l'exploitation de ses atouts ;
- Renforcer une attractivité résidentielle complète (logements, équipements, commerces et mobilités durables) ;
- Améliorer les dessertes du territoire et les conditions de mobilités durables ;
- Poursuivre la transition écologique et énergétique du territoire, pour un environnement préservé et un cadre de vie de qualité.

La **dimension climat-air-énergie a été intégrée au PLUi** en ajoutant différentes dispositions relatives à l'isolation thermique, la performance énergétique, le développement des énergies renouvelables, la limitation de l'étalement urbain, la végétalisation et la prise en compte de l'adaptation au changement climatique.

- Plan Local de l'Habitat (PLH) :

Le **PLH de Bourges Plus** a été approuvé en Conseil Communautaire le **8 décembre 2022** (3^{ème} PLH de l'agglomération). En cohérence avec le PLUi, il définit ainsi une **programmation de logements territorialisée pour la période 2023-2028**, ainsi que les leviers et moyens pour le mettre en œuvre à travers son programme d'actions. Le PLH est articulé autour de **quatre orientations** majeures :

- Pour un habitat plus sobre, pour le territoire et ses habitants
- Pour un habitat levier de la qualité de vie
- Pour un pilotage de la programmation d'habitat au service d'un développement territorial équilibré
- Pour un habitat plus solidaire & plus inclusif

Une forte attention a été portée sur l'intégration des **sujets énergie-climat** avec la mise en place d'opérations de **performance énergétique** (réhabilitation thermique du parc énergivore notamment), de **lutte contre la vacance structurelle** (objectif de remise sur le marché de 55 logements par an) et de **répartition équilibrée des logements** sur l'agglomération (dynamique de construction limitée en zone rurale, limitation de l'étalement urbain).

3.2 Un engagement volontaire marqué :

L'agglomération de Bourges s'est engagée volontairement dans plusieurs démarches et initiatives pour conforter son engagement en faveur de la transition écologique et énergétique, et atteindre les objectifs fixés par son PCAET.

- Le Programme Territoire Engagé Transition Écologique :

Pour l'aider à progresser dans son exemplarité, et pour répondre ainsi à une orientation forte du Plan Climat Air Énergie Territorial, la communauté d'agglomération de Bourges a rejoint en **novembre 2021** le **programme Territoire Engagé Transition Écologique**. Ce programme, promu par l'ADEME, permet aux collectivités de **structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire**. Il s'articule autour de deux référentiels thématiques : **Climat-Air-Énergie et Économie circulaire**.

Bourges Plus est accompagnée par l'ADEME dans ce programme à travers un Contrat d'Objectifs Territorial Transition (COT Transition). C'est dans ce cadre que l'agglomération de Bourges a procédé, en 2022, à une phase d'état des lieux ce qui lui a permis de se situer dans la mise en œuvre de ces deux référentiels. Pour le référentiel climat-air-énergie, l'agglomération a obtenu un **score de 29,8%, tandis qu'elle a acquis 22%** pour l'économie circulaire. Sur cette base, des objectifs de progression ont été définis pour 2026 :

- Atteindre **39,8%** au référentiel climat-air-énergie
- Atteindre **33%** au référentiel économie circulaire

Cette démarche a permis à Bourges Plus d'identifier de **nouvelles actions qui viennent compléter la politique de transition écologique de la collectivité**. Ces actions portent sur :

- La gestion du cycle de l'eau ;
- L'animation territoriale ;
- La promotion d'une économie circulaire ;
- L'expérimentation du budget vert ;
- La sensibilisation et la formation des agents.

▪ Programme européen LIFE-LetsGo4Climate : « Osons la transition ! » :

Le programme européen « Osons la transition ! » est une démarche coordonnée par la Région Centre-Val de Loire, lauréate de l'appel à projet européen LIFE, depuis juin 2021. Ce programme vise à **accélérer la production d'énergie renouvelable et à diminuer la consommation énergétique collective et individuelle**, en favorisant l'émergence de **collectifs** porteurs de projets de production d'énergie renouvelable (communauté d'énergie) ou de sobriété. L'agglomération de Bourges s'est portée volontaire pour piloter le programme localement et permettre aux citoyens de devenir des acteurs de la transition écologique.

Le programme **s'est traduit en 2023 par l'émergence de 5 collectifs citoyens** engagés dans la transition et par l'organisation de **Conversations Carbone** :

- **CitoyensEnR18**, association promouvant le solaire photovoltaïque sur toiture.
- **Création de Zéro Waste Berry**, un groupe local de l'association Zéro Waste France. Cette dernière a pour objectif la réduction des déchets et la meilleure gestion des ressources. Des événements et animations sont organisés par l'association afin de promouvoir leurs actions.
- Ouverture du **Repair Café de Bourges**. Ce dernier propose des ateliers de co-réparation des objets du quotidien pour allonger leur durée de vie.
- Collectif travaillant sur la mobilité cyclable en lien avec l'application GéoVélo.
- **Action-isolons !** association promouvant l'auto réhabilitation des logements en matériaux biosourcés, de sensibiliser sur la rénovation énergétique, d'accompagner les particuliers dans leurs démarches et de créer un réseau d'entraide.

Pour compléter cette mobilisation citoyenne, le programme a également permis de former 5 binômes à l'animation de **Conversations Carbone**. Issus du territoire, ces facilitateurs ont pour mission de proposer une **méthode d'accompagnement au changement de comportement innovante et conviviale**. L'objectif est de s'appuyer sur les dispositifs locaux existants pour proposer aux participants des solutions pour adopter des gestes plus climato-compatibles dans leur vie de tous les jours.

- OPEN PCAET :

Un des enjeux principaux de la transition écologique est celui de la communication pour valoriser les actions réalisées et les faire connaître. Le Plan Climat Air Énergie Territorial de Bourges Plus n'échappe pas à cet enjeu. C'est dans cet objectif qu'une **plateforme web** a été mise en place avec un prestataire privé pour :

- Rendre plus **accessible** le contenu du programme d'actions du PCAET à toute personne qui serait intéressée ;
- Être **transparent** sur la mise en œuvre des actions programmées ;
- Permettre à toute personne, structure ou acteur qui souhaiteraient **participer ou faire connaître ses actions** de se manifester pour les valoriser dans le cadre du PCAET ;
- Bénéficier d'un **outil de suivi** des actions ;

La plateforme **OPEN PCAET** regroupe des informations sur la stratégie territoriale de lutte et d'adaptation au changement climatique (PCAET, Territoire Engagé Transition Écologique, programme LIFE, etc.). Un onglet permet d'obtenir des informations et visualiser l'avancement des axes stratégiques et actions du PCAET. Chaque acteur engagé dans la mise en œuvre du Plan Climat, c'est-à-dire qui pilote au moins une action inscrite dans le programme d'actions, possède des droits spécifiques d'accès à l'outil qui lui permettent :

- De renseigner directement son ou ses indicateurs ;
- De suivre l'avancée générale du Plan Climat.

Pour en savoir plus : [Open PCAET | Pour le pilotage de votre Plan Climat Air Énergie](#)

3.3 un ajustement des moyens et de la comitologie de projet pour suivre l'action climat-air-énergie en cohérence avec les ambitions affichées

Depuis l'approbation du PCAET en 2021, les **instances de pilotage ont évolué** pour tenir compte des nouveaux engagements et besoins de l'agglomération en faveur de la transition écologique et énergétique. En effet, la comitologie installée pour élaborer le PCAET devait évoluer pour favoriser son animation et optimiser les sollicitations des partenaires. Initialement, la **comitologie du PCAET** était composée de trois instances :

- Un comité de pilotage (trentaine de personnes) ;
- Un comité technique (19 personnes) ;
- Une équipe-projet de (10 personnes) ;

À ce pilotage s'ajoutait celui du **programme Territoire Engagé Transition Écologique** de l'ADEME :

- Un comité de suivi (17 personnes) ;
- Un comité de pilotage climat-air-énergie (18 personnes) ;
- Une équipe-projet économie circulaire (7 personnes) ;

Face à la multiplication des instances d'animation et de suivi des projets liés à la transition écologique (PCAET, COT, climat-air-énergie, économie circulaire, etc.), les élus ont décidé, en 2023, de **mutualiser l'animation et le suivi de l'ensemble des démarches** pour les rassembler sous le prisme de la **transition**

écologique. Trois nouvelles instances ont donc été établies pour remplacer celles déjà existantes. Depuis 2023, elles se réunissent une à deux fois par an :

- Un **comité de pilotage de la transition écologique** qui poursuit les missions suivantes
 - o Programmation, suivi et animation globale de la politique de transition écologique ;
 - o Suivi financier du COT-Transition ;
 - o Préparation des décisions du bureau et du conseil communautaire.
- Un **comité de suivi transition écologique** (interne à Bourges Plus) dont les missions sont les suivantes :
 - o Assurer le renseignement des indicateurs du PCAET et du COT ;
 - o Suivre l'avancée du PCAET et du COT dans le cadre des compétences de Bourges Plus ;
 - o Proposer de nouvelles actions ;
 - o Constituer un espace d'échanges techniques sur des sujets en lien avec la transition écologique.
- Un **comité territorial de la transition écologique** (acteurs externes à Bourges Plus) pour :
 - o Assurer le renseignement des indicateurs du PCAET et du COT ;
 - o Suivre l'avancée du PCAET ;
 - o Proposer de nouvelles actions ;
 - o Constituer un espace d'échanges techniques sur des sujets en lien avec la transition écologique.

La montée en puissance des initiatives de transition écologique et énergétique a abouti au **renforcement du pôle développement durable** de la Direction Environnement et Développement durable de Bourges Plus avec l'arrivée :

- **D'un chargé de mission énergies renouvelables** en 2021 ayant pour mission de coordonner et piloter le développement des énergies renouvelables sur l'agglomération conformément aux orientations du Plan Climat ;
- **D'un chargé de mission transition écologique** en 2024 ayant pour mission de construire et déployer l'animation du PCAET, mais aussi préciser la stratégie énergétique du territoire en pilotant la réalisation du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables.

Les moyens humains concourant directement à l'élaboration, à l'animation et au suivi des démarches de transition énergétique sont ainsi passés de 1 agent début 2021 à 3 agents à temps plein en juin 2024.

4. Dynamique climat-air-énergie du territoire et état d'avancement du programme d'actions

Les données présentées, ci-dessous, proviennent des **bases de données ODACE** fournies par Lig'Air et croisées avec celles de l'**Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES)**. Ce dernier a pour objectif de centraliser les données disponibles et d'en exploiter les principaux enseignements pour améliorer d'une part, l'information des décideurs en matière de politique énergétique et climatique locale (PCAET entre autres) et d'autre part, sensibiliser le citoyen à ces enjeux.

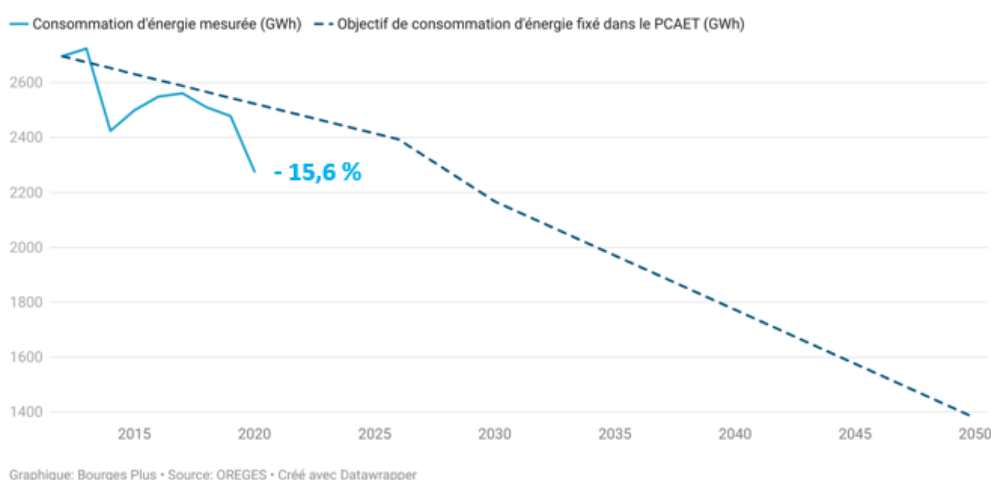
Les données ci-dessous sont les plus récentes publiées par ces deux organismes (publication en 2024 et relative à l'année 2020 pour l'énergie et les GES, et 2022 pour la production d'énergies renouvelables). Ces dernières étant antérieures à la date d'adoption du PCAET de l'agglomération de Bourges (2021-2026), elles ne permettent donc pas d'analyser à mi-parcours l'impact de la mise en œuvre des actions programmées sur l'évolution de la dynamique climat-air-énergie du territoire. **De plus, 2020 étant une année particulière (COVID), les conclusions sont à prendre avec précaution.**

4.1 Dynamique territoriale :

▪ Consommation d'énergie :

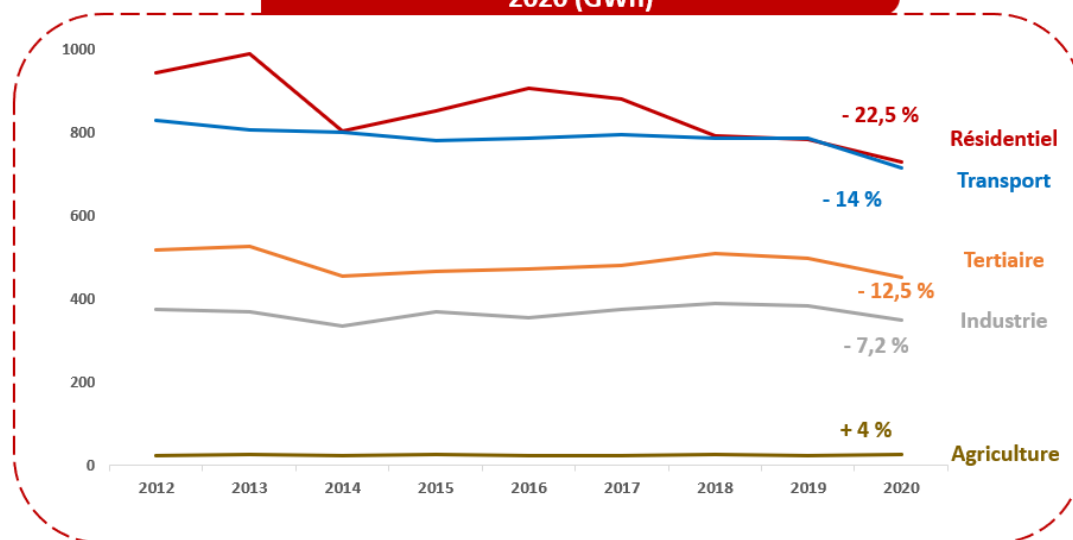
La consommation d'énergie de l'agglomération de Bourges a diminué de **15,6 % entre 2012** (année de référence des données du PCAET) **et 2020**. Ce constat se traduit également par une diminution de la consommation d'énergie par habitant qui est passée de 26 à 22 MWh/an. De fait, les **objectifs fixés pour 2021 et 2026**, respectivement -6% et -11% par rapport à 2012, **sont dépassés**. Le **secteur résidentiel** enregistre la plus forte baisse avec **-22,5%**. Cette dernière peut s'expliquer par la dynamique de **rénovation des logements** et le **remplacement des systèmes de chauffage énergivores**. **Les transports, le tertiaire et l'industrie** voient également leur **consommation d'énergie diminuée, respectivement, de 14%, 12,5% et 7,2%**. **L'agriculture** affiche quant à elle une augmentation de **4%**.

Évolution de la consommation d'énergie par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET



Graphique: Bourges Plus - Source: OREGES - Créé avec Datawrapper

Évolution de la consommation d'énergie du territoire par secteur d'activité entre 2012 et 2020 (GWh)



Données OREGES - Bourges Plus

A noter qu'une année atypique comme l'a été 2020 avec le COVID, qui a profondément bousculé les habitudes de consommations et de déplacements, ne suffit pas à atteindre les - 20% fixé à horizon 2030.

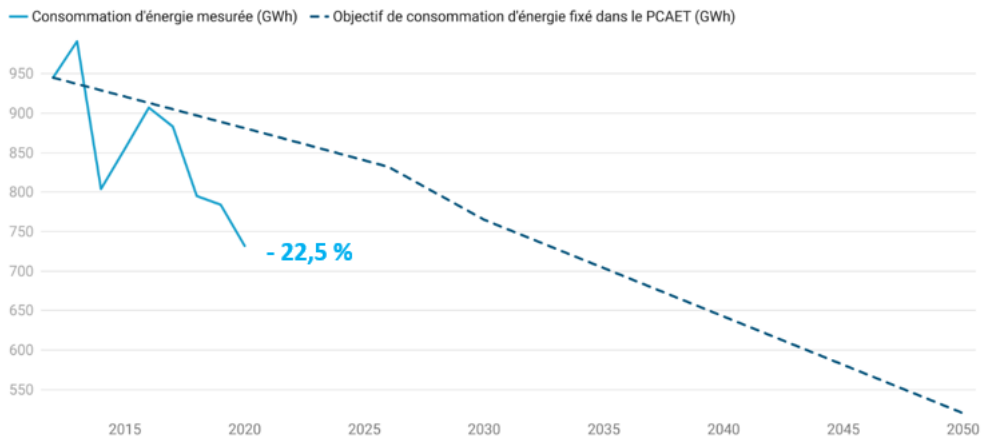
	2012	2020	Objectif PCAET 2021	Objectif PCAET 2026	Objectif PCAET 2030
Consommation d'énergie (GWh)	2 696	2 276	2 588	2 399	2157
Évolution de la consommation par rapport à 2012	/	- 15,6 %	- 4 %	- 11 %	- 20 %
Consommation d'énergie par habitant (MWh/hab)	26	22			

*Population en 2012 = 103 442 habitants. Population en 2020 = 101 382 habitants.

- Consommation d'énergie par secteur d'activité :

Résidentiel :

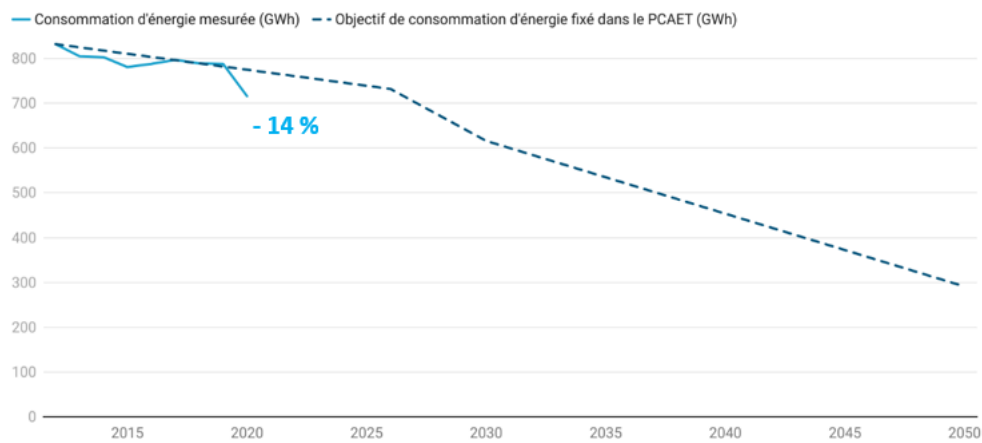
Évolution de la consommation d'énergie du secteur résidentiel par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET de Bourges Plus



Graphique: Bourges Plus • Source: OREGES • Créé avec Datawrapper

Transport :

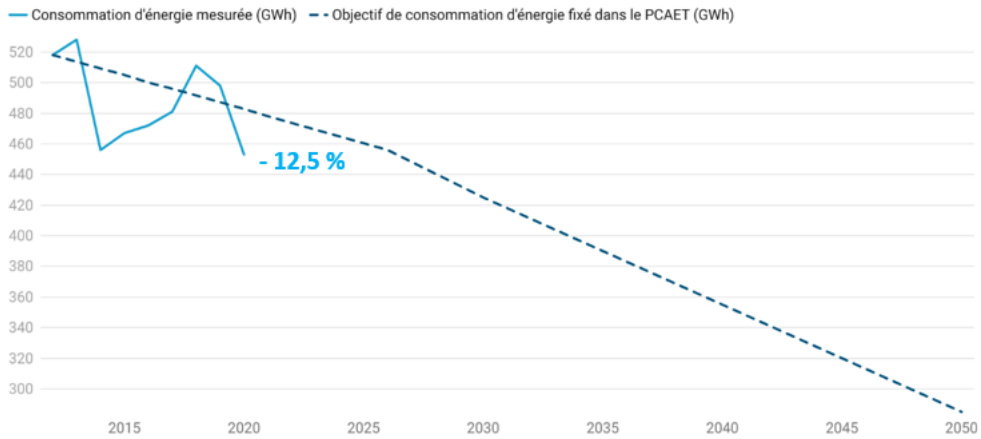
Évolution de la consommation d'énergie du secteur des transports par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET de Bourges Plus



Graphique: Bourges Plus • Source: OREGES • Créé avec Datawrapper

Tertiaire :

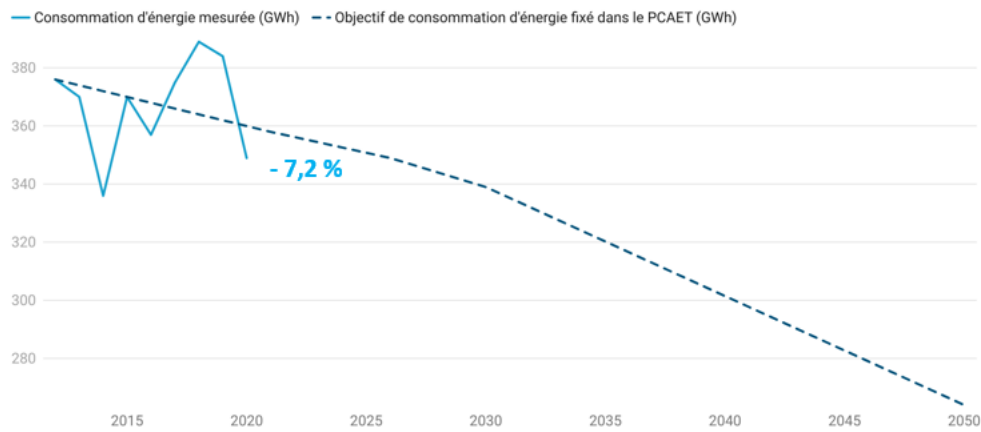
Évolution de la consommation d'énergie du secteur tertiaire par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET de Bourges Plus



Graphique: Bourges Plus • Source: OREGES • Créé avec Datawrapper

Industrie :

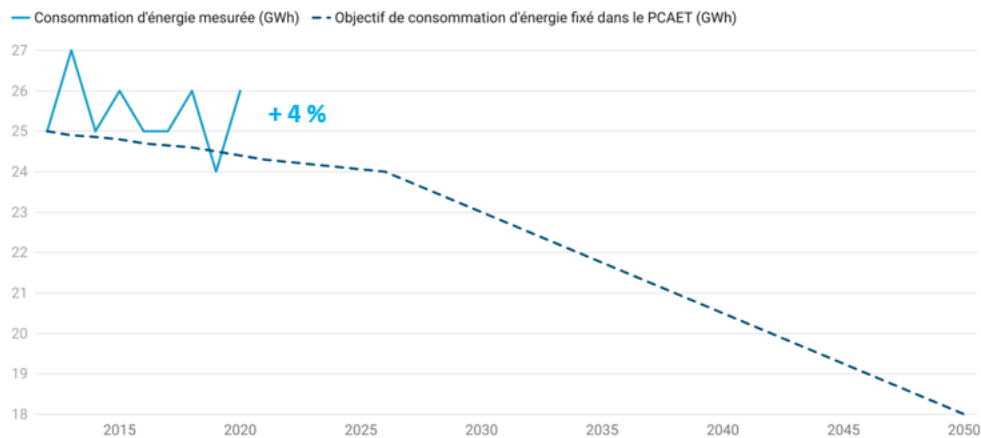
Évolution de la consommation d'énergie du secteur industriel par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET de Bourges Plus



Graphique: Bourges Plus • Source: OREGES • Créé avec Datawrapper

Agriculture :

Évolution de la consommation d'énergie du secteur agricole par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET de Bourges Plus



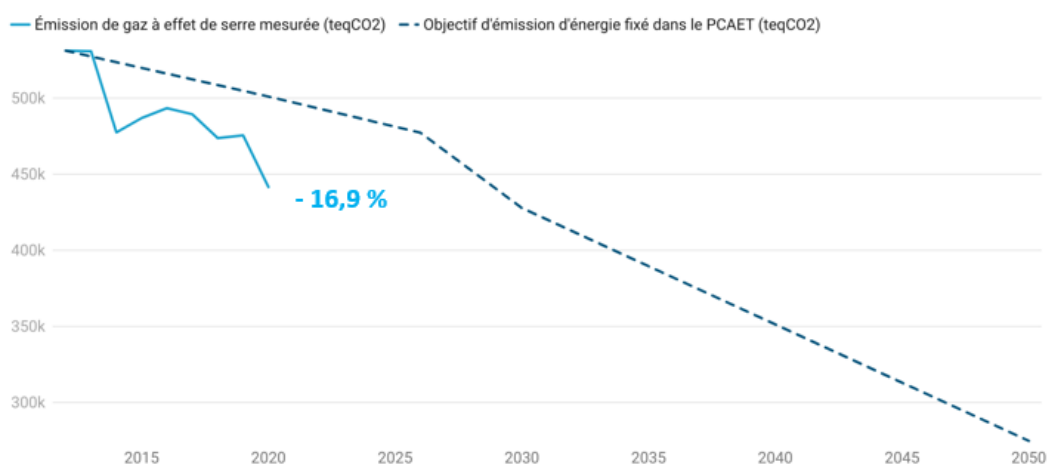
Graphique: Bourges Plus • Source: OREGES • Créé avec Datawrapper

▪ **Émissions de gaz à effet de serre (GES) :**

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire ont diminué de **16,9% entre 2012 et 2020**, atteignant pratiquement l'objectif fixé pour 2021 (-17%). Cette baisse est surtout marquée sur les **secteurs résidentiel et tertiaire avec respectivement -30% et -26% d'émission**. Les secteurs de l'agriculture et des **transports** enregistrent quant à eux une **baisse de 17,7% et de 13,4%**.

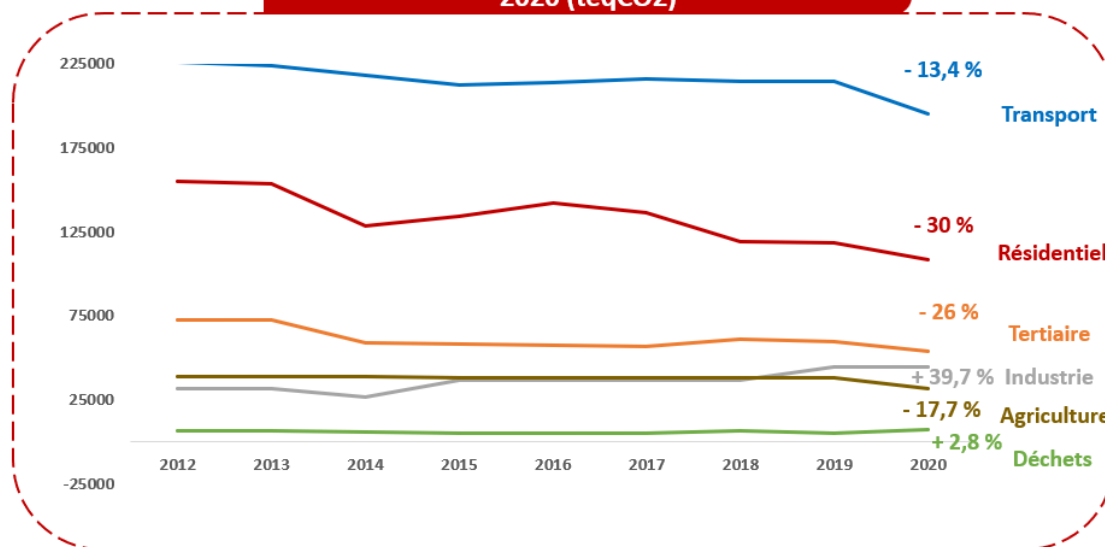
En revanche, le **secteur industriel** enregistre une augmentation des **émissions de GES de 39,7%**. Il est probable que cette hausse s'explique par la levée de certaines données statistiques confidentielles jusqu'alors non publiées par certains industriels du territoire. Le secteur des **déchets** affiche une légère augmentation de **2,7%**.

Évolution des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET de Bourges Plus



Graphique: Bourges Plus • Source: OREGES • Créé avec Datawrapper

Évolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur d'activité entre 2012 et 2020 (teqCO2)

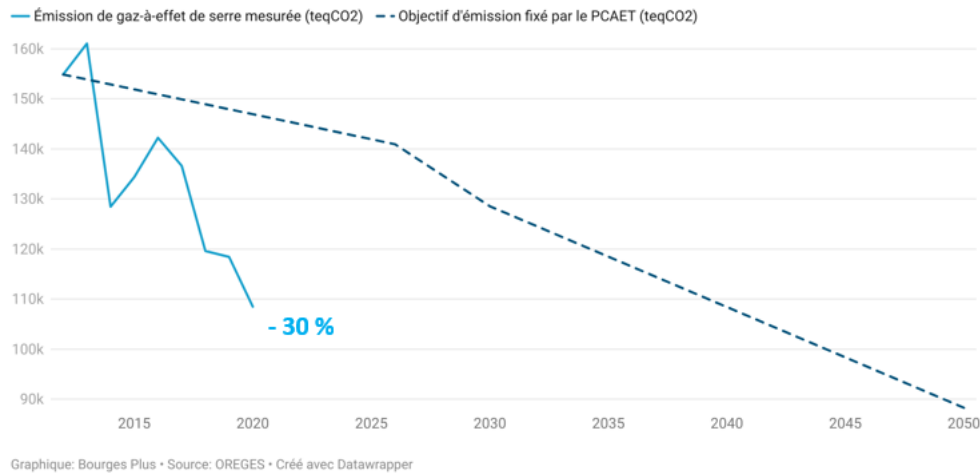


	2012	2020	Objectif PCAET 2021	Objectif PCAET 2026	Objectif PCAET 2030
Émission de GES (teq CO2)	531 318	441 654	440 993	345 356	281 599
Évolution des émissions par rapport à 2012	/	- 16,9 %	- 17 %	- 35 %	- 47 %

- Émission de gaz à effet de serre par secteur d'activité :

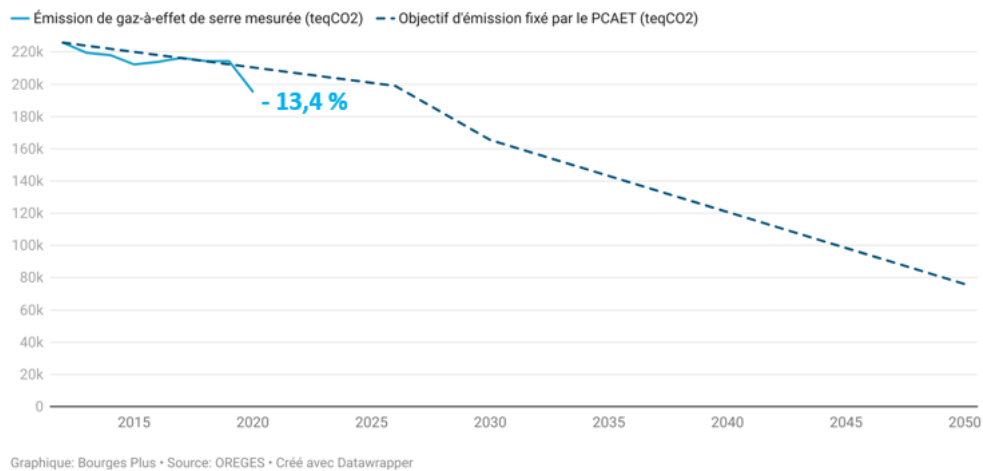
Résidentiel :

Évolution des émissions de GES du secteur résidentiel par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET de Bourges Plus



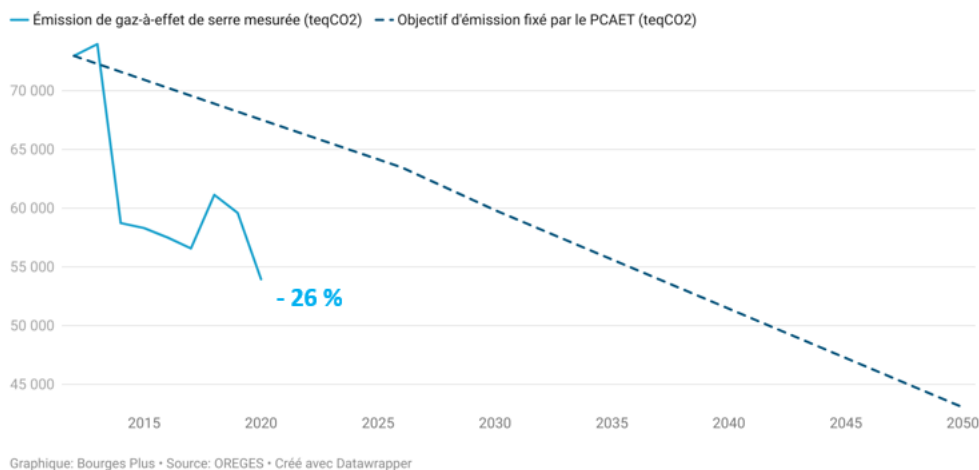
Transport :

Évolution des émissions de GES du secteur des transports par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET de Bourges Plus



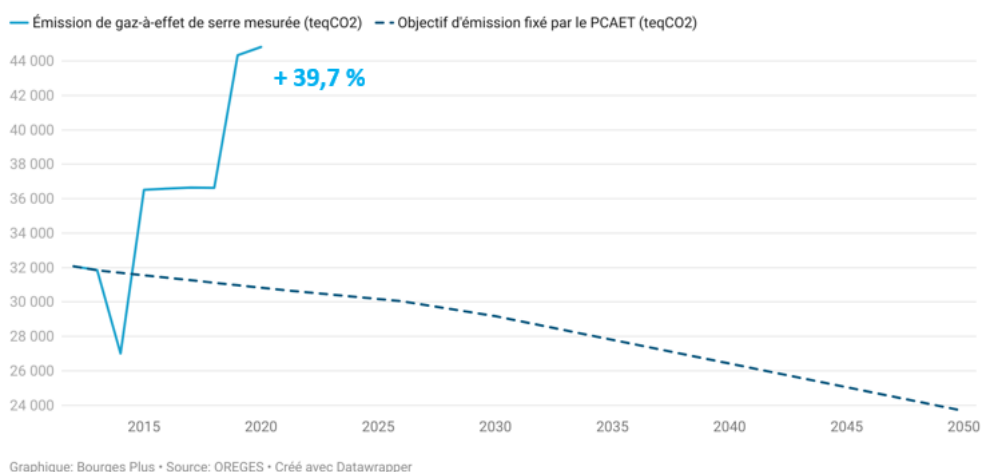
Tertiaire :

Évolution des émissions de GES du secteur tertiaire par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET de Bourges Plus



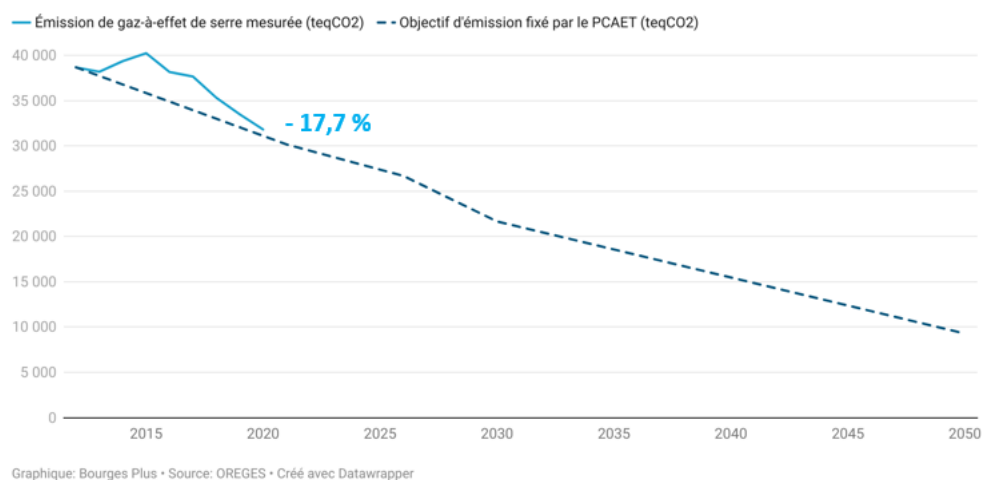
Industrie :

Évolution des émissions de GES du secteur industriel par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET de Bourges Plus



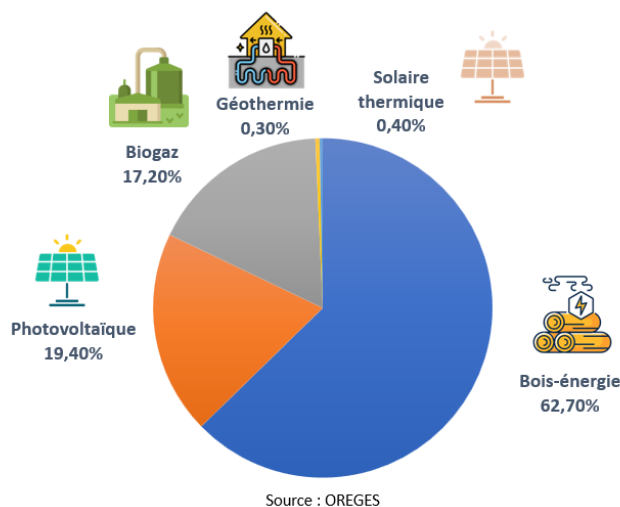
Agriculture :

Évolution des émissions de GES du secteur agricole par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET de Bourges Plus



▪ **Énergies renouvelables (EnRs) :**

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2022 SUR L'AGGLOMÉRATION DE BOURGES



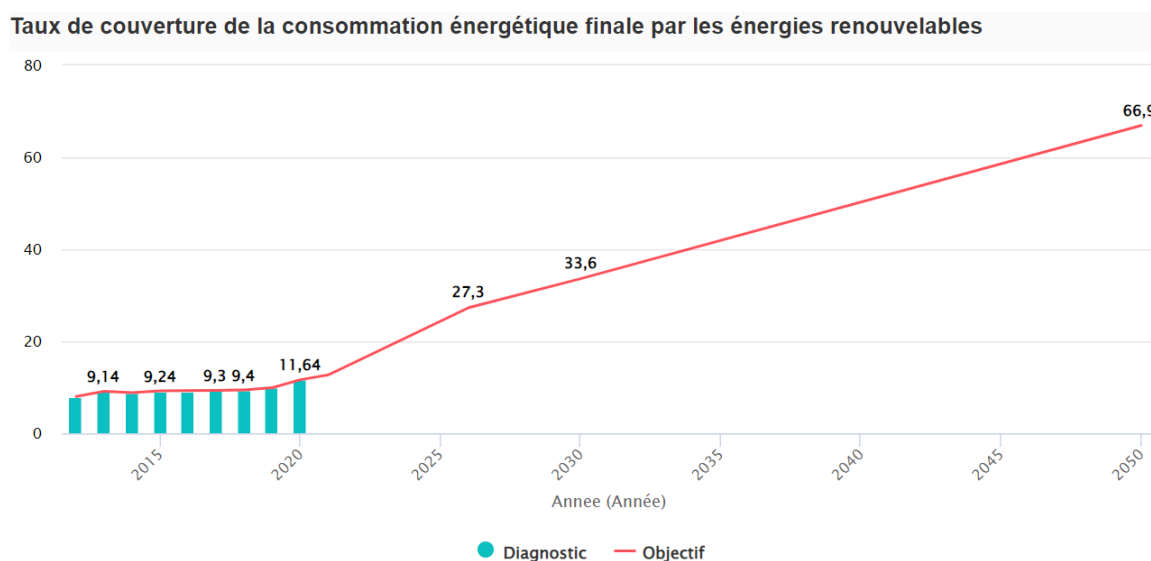
La production d'énergies renouvelables a progressé de **46% entre 2012 et 2022**, passant de 215 à 314 GWh dont la majorité de l'effort a été enregistrée entre 2020 et 2022.

Plus de la moitié de la production d'énergies renouvelables provient du **bois-énergie** (réseau de chaleur, poêles, biomasse industrie, etc.).

Cette hausse des EnRs s'explique par la forte montée en puissance du **biogaz** (mise en fonctionnement des unités de méthanisation) et du **photovoltaïque**.

De fait, ce résultat permet à Bourges Plus de s'approcher de son objectif fixé pour l'année 2021 (321 GWh).

Taux de couverture de la consommation énergétique finale par les énergies renouvelables



Données OREGES - Bourges Plus

Cette **tendance générale devrait s'accélérer après 2022** avec, d'une part la prise en compte des **installations implantées** après cette date et d'autre part **l'émergence de nouveaux projets**, notamment photovoltaïques (par exemple les centrales au sol de Port Sec Sud 23 MWh ; des 4 Vents 6 MWh ; de l'Aéroport 12 MWh, en puissance prévisionnelle maximale).

	2012	2020	2022	Objectif PCAET 2021	Objectif PCAET 2026	Objectif PCAET 2030
Production d'EnRs (GWh)	215	265	314	321	649	719
Évolution de la production par rapport à 2012	/	+ 23,3 %	+ 46 %	+ 49,3 %	+ 202 %	+ 234%
Taux de couverture de la consommation d'énergie par les EnRs	7,98 %	11,64 %	/	12,6 %	27,2 %	33,6 %

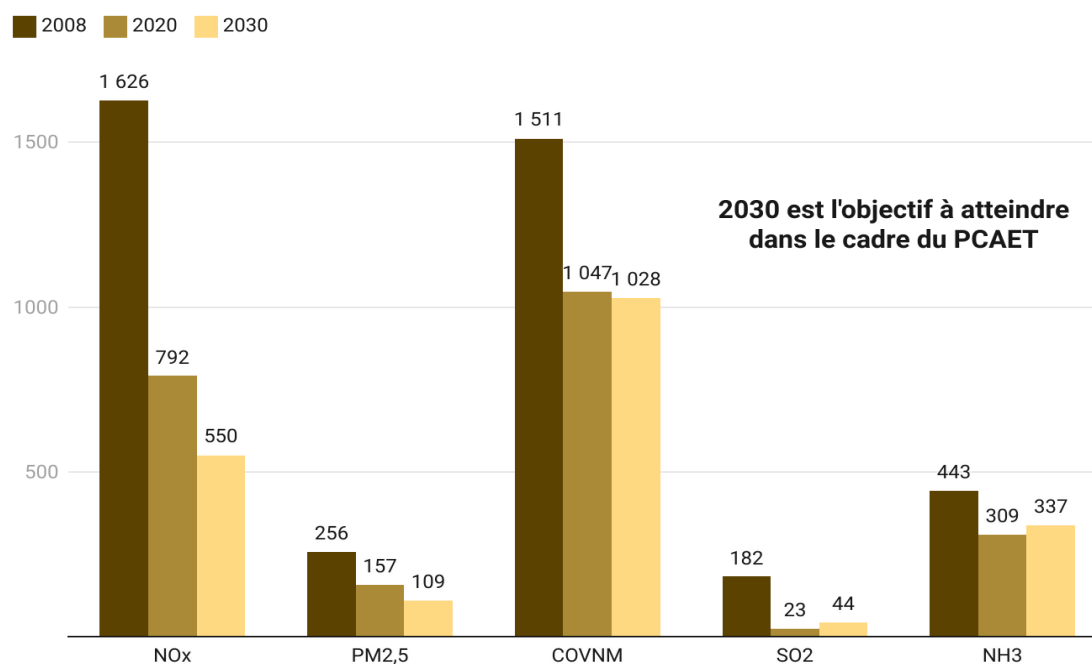
Il n'est pas possible de calculer le taux de couverture de la consommation par les énergies renouvelables pour l'année 2022 en raison de l'absence des données de consommation d'énergie après 2020.

▪ **Polluants atmosphériques à effet sanitaire :**

Les émissions de polluants atmosphériques à effet sanitaire ont diminué de **30,7 à 87,4%**, selon le type de polluants, entre **2008** (année de référence pour les polluants atmosphériques) et **2020**. Cette baisse permet de se rapprocher fortement des objectifs fixés par le PCAET (qui sont alignés sur ceux du Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques - PREPA) à horizon 2030.

Ces données confortent, à ce stade, les conclusions de l'étude d'opportunité pour la mise en place d'une zone à faibles émissions mobilités (ZFE-m), réalisée en 2021. L'étude avait, en effet, conclu qu'il n'était pas nécessaire de mettre en place une ZFE-m à Bourges au regard de la dynamique baissière de l'ensemble des polluants atmosphériques considérés et des seuils réglementaires de pollution actuels. Ces derniers évolueront en 2030 pour intégrer les préconisations de l'OMS.

Type de polluants	2008	2020		Objectif PCAET 2030	
	Quantité de polluants (T)	Quantité de polluants (T)	Évolution par rapport à 2008	Quantité de polluants (T)	Évolution par rapport à 2008
NOx	1 626	792	-51,3 %	550	- 69 %
PM_{2,5}	256	157	-38,7 %	109	-57 %
COVNM	1 511	1047	-30,7 %	1 028	-52 %
SO₂	182	23	-87,4 %	44	-77 %
NH₃	443	309	-30,9 %	337	-13 %



Évolution des émissions de polluants atmosphériques à effet sanitaire entre 2008, 2020 et l'objectif du PCAET à 2030 - Bourges Plus - Datawrapper

Il est important de bien différencier la notion d'émissions (en tonne), qui représente les rejets de polluants dans l'atmosphère, et la notion de concentrations (en $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{j}$), qui reflète les niveaux respirés dans l'atmosphère. Le déclenchement des seuils de qualité de l'air (information-recommandation et alerte) se base sur les concentrations.

Selon les données communiquées par Lig'Air, les polluants les plus problématiques en région Centre-Val de Loire sont les particules en **suspension PM₁₀ et PM_{2,5} et l'ozone (O₃)**. Depuis l'approbation du PCAET en 2021, Lig'Air a recensé sur le Cher :

- 3 jours de dépassement ayant déclenché le seuil d'information et de recommandation pour les particules en suspension PM₁₀ (seuil de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{j}$) dont 1 en 2021 et 2 en 2023.
- 1 jour de dépassement ayant déclenché le seuil d'alerte pour les particules en suspension PM₁₀ (seuil de 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{j}$) en 2023

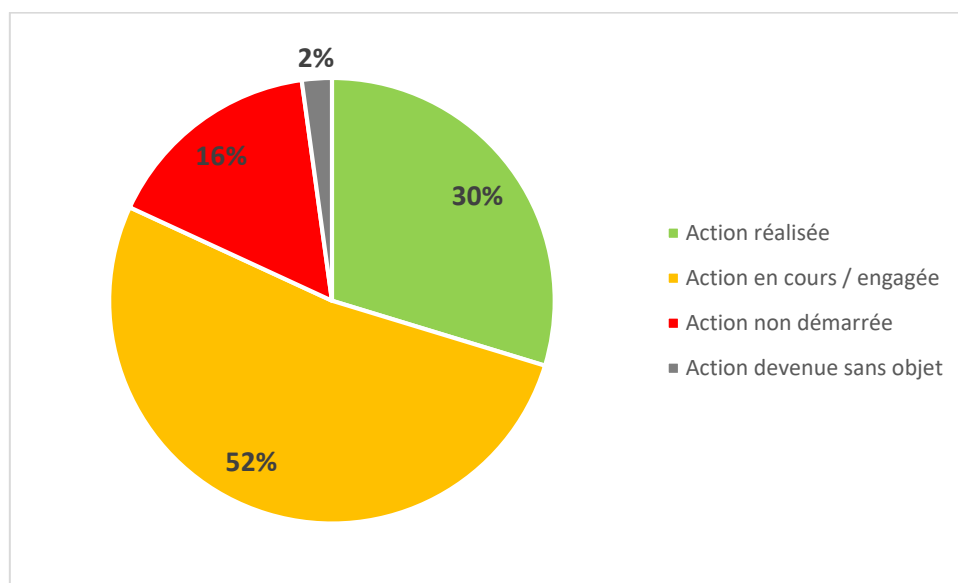
4.2 État d'avancement général :

Lors de son approbation, le PCAET de l'agglomération de Bourges comptait **88 actions réparties en 5 axes stratégiques**. La réalisation des audits climat-air-énergie et économie circulaire du programme **Territoire Engagé Transition Écologique** a permis d'identifier 50 actions (39 au titre de l'économie circulaire et 11 pour climat-air-énergie) portant le nouveau total à **138**. Bien que ne faisant pas explicitement partie du PCAET, ces actions sont suivies selon les mêmes modalités et l'évaluation à mi-parcours porte donc sur les 138 actions. Les nouvelles actions de transition écologique sont disponibles en annexe 1. Parallèlement, **deux nouveaux axes** ont vu le jour :

- Un axe « **Transversal** » pour aborder l'animation globale, la mise en œuvre et le suivi de la politique communautaire de transition écologique ;
- Un axe « **Économie circulaire** » qui était faiblement pris en compte lors de l'approbation du PCAET ;

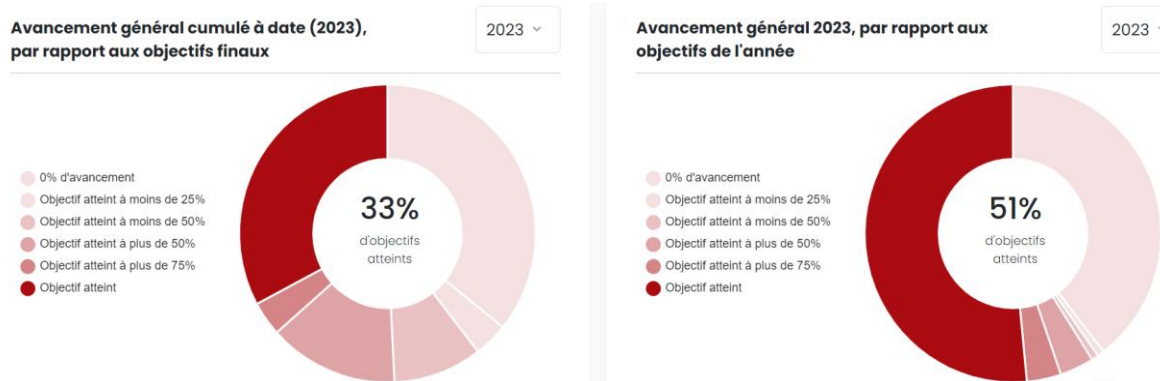
Comme présenté plus haut dans le document, le suivi du PCAET est effectué via l'OPEN PCAET de la collectivité. Ce dernier permet de suivre l'avancée de chaque action avec au moins un indicateur de réalisation et parfois un ou plusieurs indicateurs d'impact. À noter que ces derniers sont plus difficiles à renseigner par les porteurs de projets en particulier en matière de réduction des émissions de gaz à effet serre directement associée à l'action considérée.

Au 31 décembre 2023, près de **82% des actions du PCAET étaient réalisées ou engagées**, à des stades d'avancement différents, comme l'indique le graphique ci-dessous. **30% des actions** sont d'ores et déjà finalisées, c'est-à-dire qu'elles ont atteints leurs objectifs de réalisation fixés pour la fin du PCAET (2026).



Degrés d'engagement des actions du PCAET au 31/12/2023

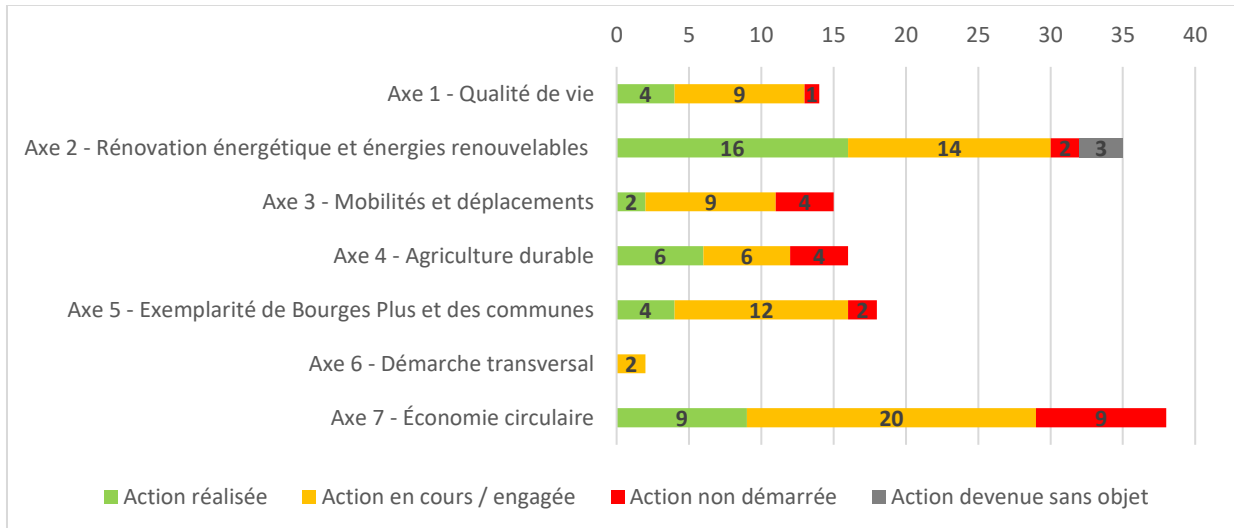
Comme souligné dans le début du rapport, l'élaboration du PCAET a donné lieu à une concertation ambitieuse avec les partenaires et acteurs du territoire. D'ailleurs, ces derniers se sont fortement impliqués dans la mise en œuvre des actions puisqu'au 31 décembre 2023, **34 actions sur les 40** ont été réalisées ou engagées (hors pilotage Bourges Plus et communes).



Avancée générale du PCAET au 31/12/2024 – OPEN DATA Bourges Plus

4.3 État d'avancement par axe stratégique :

L'environnement et la qualité de vie des habitants (axe 1), la rénovation énergétique et les énergies renouvelables (axe 2), la transition vers une agriculture durable (axe 4) et l'économie circulaire (axe 7) sont les axes ayant davantage progressés.



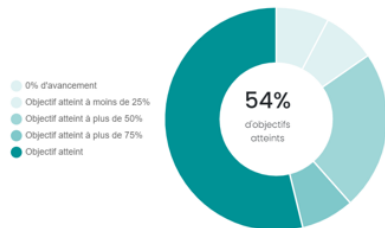
Avancement des axes stratégiques du PCAET au 31/12/2023



AXE 1 - Environnement et qualité de vie des habitants

Avancement général cumulé à date (2023), par rapport aux objectifs finaux

2023



Situation au 31/12/2023

AVANCEMENT – 93 % des actions réalisées ou engagées

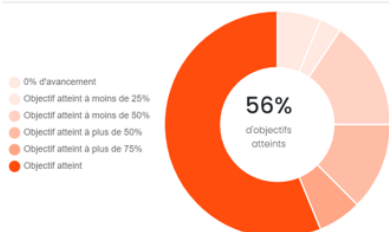
La construction de la politique d'adaptation au changement climatique est la seule action de cet axe qui n'a pas démarrée. Son lancement est prévu au second semestre 2024.



AXE 2 – Rénovation énergétique et énergies renouvelables

Avancement général cumulé à date (2023), par rapport aux objectifs finaux

2023



Situation au 31/12/2023

AVANCEMENT – 86 % des actions réalisées ou engagées

Les deux actions qui n'ont pas débuté sont les suivantes :

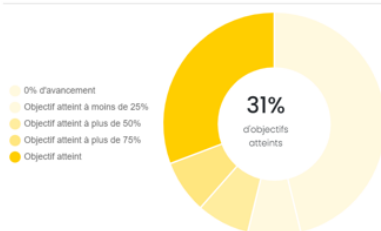
- « *Accompagner les exploitants agricoles dans la maîtrise de leur consommation d'énergie* ». Pilotée par la Chambre d'agriculture du Cher, cette action n'a pas pu être initiée faute de ressources humaines dédiées. L'arrivée d'une nouvelle chargée de mission en mars 2024 peut permettre de progresser sur cette action.
- « *Informers les entreprises de la politique énergétique de Bourges Plus et des accompagnements existants* ». Une mise à jour du programme d'animation économique et de la stratégie de développement économique est en cours. Les sujets de transition écologique (climat-air-énergie et économie circulaire) en font partie. Ces programmes pourront se déployer à partir du second semestre 2024.



AXE 3 – Mobilités et déplacements

Avancement général cumulé à date (2023), par rapport aux objectifs finaux

2023



Situation au 31/12/2023

AVANCEMENT – 73 % des actions réalisées ou engagées

Parmi celles qui restent à engager figurent :

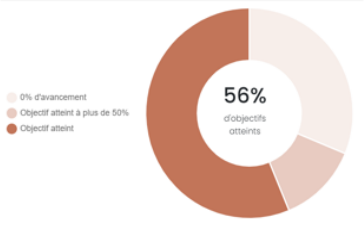
- La mise à jour du Plan de Déplacements Urbain (programmée) pour notamment actualiser la connaissance des différentes parts modales. Actuellement, les données INSEE sont suivies et permettent de connaître les parts modales utilisées pour les déplacements domicile-travail.
- Les actions de communication pour la promotion du vélo et du covoiturage et celles pour l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de plans de mobilités. En 2024, une animatrice vélo a été recruté, une plateforme de covoiturage lancée et une offre d'accompagnement des entreprises a été déployée par le syndicat AggloBus (Autorité Organisatrice de la Mobilité).



AXE 4 – Transition vers une agriculture durable

Avancement général cumulé à date (2023), par rapport aux objectifs finaux

2023



Situation au 31/12/2023

AVANCEMENT – 75 % des actions réalisées ou engagées

Parmi les actions qui restent à engager figurent :

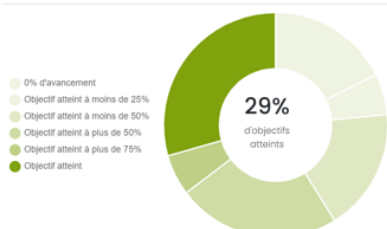
- La réalisation d'une veille pour identifier le foncier disponible pour l'accueil de maraîchers ;
- La réalisation de diagnostics de biodiversité dans les exploitations agricoles ;
- Être un territoire d'expérimentation pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le PETR Centre Cher. A noter que Bourges Plus a été reconnu en 2024 comme un territoire « bio-engagé » ce qui s'inscrit dans le premier objectif stratégique du PAT « Favoriser une alimentation saine locale et durable, accessible à tous ».



AXE 5 – Exemplarité de Bourges Plus et des communes

Avancement général cumulé à date (2023), par rapport aux objectifs finaux

2023



Situation au 31/12/2023

AVANCEMENT – 89% des actions réalisées ou engagées

Parmi celles non démarrées figurent :

- La définition d'un Programme d'Action de Prévention des inondations, programmée en 2026 ;
- La mise en place d'un plan de déplacements d'administrations (PDA) commun entre la communauté d'agglomération, la ville de Bourges et le CCAS de Bourges. La livraison de la future Maison de l'Agglomération prévue en 2027 qui accueillera plusieurs services communautaires sera l'occasion de mettre en place un PDA. Cependant, des actions ont été identifiées en 2024 à mettre en œuvre à court et moyen termes afin de le préfigurer sans attendre cette échéance.



AXE 6 – Transversal

Avancement général cumulé à date (2023), par rapport aux objectifs finaux

2023



Situation au 31/12/2023

AVANCEMENT – 50 % des actions réalisées ou engagées

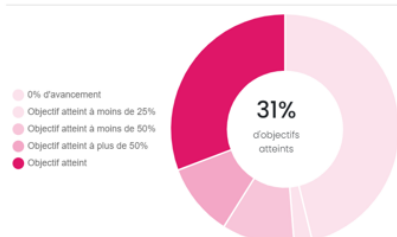
Toutes les actions de cet axe qui reflète l'animation auprès des communes et le suivi du PCAET et du COT-Transition sont engagées.



AXE 7 – Économie circulaire

Avancement général cumulé à date (2023), par rapport aux objectifs finaux

2023



Situation au 31/12/2023

AVANCEMENT – 76 % des actions réalisées ou engagées

Les actions qui ne le sont pas encore au 31/12/2023 mais qui devraient l'être au 31/12/2024 sont les suivantes :

- Mettre en place une solution de gestion à la source des déchets alimentaires ;
- Prendre en compte l'impact carbone de la compétence déchets (collecte et traitement) ;
- Faire un synoptique qui représente les différents flux de déchets du territoire ;
- Participer à l'économie du réemploi ;
- Identifier la boucle d'économie circulaire de la filière chanvre. Cette action partenariale est fortement avancée et très dynamique. Il ne s'agit ici « que » de formaliser cette boucle d'économie circulaire ;
- Faire de l'économie circulaire un des axes de développement de l'entreprise à but d'emploi du projet « territoire zéro chômeur longue durée ».

Plusieurs **réalisations emblématiques et structurantes** ont été mises en place au cours des trois premières années du PCAET par Bourges Plus ou les partenaires engagés :

- Développement de la filière photovoltaïque (cadastre solaire, portage de projets par l'agglomération, etc.) ;
- Accompagnement à la rénovation énergétique des logements ;
- Élaboration d'un plan vélo intercommunal et déploiement d'une offre de service de mobilité durable (location de vélo, etc.) ;
- Mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial par le PETR Centre-Cher ;
- Engagement dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique de l'ADEME ;
- Formation d'acteurs locaux aux conversations carbone ;
- Etc.

5. Perspectives

La seconde période (2024-2026) du PCAET sera marquée par la **poursuite des actions engagées et le lancement de nouvelles opérations**, jusqu'alors non débutées, sur les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, l'économie circulaire, la mobilité (Plan de Déplacement Urbain, covoiturage, accompagnement des entreprises à l'élaboration de leur plan de mobilité notamment). Ci-après des descriptifs des opérations qui seront menées :

- Le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables :

Bourges Plus, accompagnée du bureau d'études AXENNE, a lancé en début d'année 2024 l'élaboration d'un Schéma Directeur des Énergies Renouvelables. Ce dernier doit venir compléter les connaissances territoriales en matière d'énergie-climat et affiner la trajectoire opérationnelle de mise en œuvre des objectifs fixés par le PCAET. Cette étude sera l'occasion de :

- Conforter les objectifs fixés par le PCAET ;
- Préciser et actualiser la trajectoire de décarbonation du territoire pour faciliter la déclinaison opérationnelle des objectifs du PCAET (notamment sur la géothermie et la récupération de chaleur industrielle) ;
- Identifier un programme d'actions complémentaires au PCAET ;
- Améliorer la connaissance des acteurs du territoire sur les solutions qui existent localement pour faciliter la déclinaison opérationnelle à leurs niveaux des objectifs du PCAET ;

L'étude se déroulera en trois phases : un diagnostic énergétique afin d'affiner les connaissances territoriales ; un travail de prospective énergétique pour définir des scénarios de déploiement opérationnels ; et la conception de supports de communication pour porter à connaissance les éléments du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables

- Démarche d'adaptation au changement climatique :

Le PCAET a permis d'aborder le sujet de l'adaptation du territoire au changement climatique, mais la stratégie et les actions se concentrent davantage sur l'atténuation. Consciente de l'importance de l'adaptation, la Communauté d'Agglomération de Bourges souhaite se donner le temps de définir une véritable politique en la matière, co-construite avec les acteurs du territoire.

C'est pourquoi, la collectivité souhaite être accompagnée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche sur l'adaptation au changement climatique. Plusieurs objectifs sont recherchés :

- Interroger la politique existante afin de mieux prendre en compte les enjeux d'adaptation dans le champ de compétences de la collectivité, ainsi que dans l'exercice de ses politiques publiques ;
- Développer à l'échelle de Bourges Plus une formation-action ciblée sur l'adaptation au changement climatique pour :
 - Accompagner la prise de conscience et la montée en compétences de Bourges Plus et des communes, et s'appuyant sur un partage des connaissances locales ;
 - Créer les conditions favorables à la mise en œuvre d'actions concrètes ;
-

- Proposer un cadre d'échanges et de valorisation des pratiques de Bourges Plus et des communes ;
- Nourrir et soutenir, grâce à cette dynamique collective, les réflexions et démarches individuelles des structures impliquées.

La démarche permettra également d'alimenter la stratégie de la deuxième génération du PCAET.

Cette politique d'adaptation doit être construite en lien étroit avec la **politique de l'eau** que la collectivité entend mettre en place. L'eau est un enjeu majeur pour le territoire communautaire en raison des nombreux défis qu'ils posent : gestion durable et partagée de la ressource, préservation des milieux et écosystèmes, l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, lutte contre les micro-polluants, etc.

C'est pourquoi, Bourges Plus a lancé le 14 septembre 2024 ses premières **Universités de l'eau**. Au programme, plusieurs balades guidées au fil de l'eau pour découvrir le rôle, les fonction et services que l'eau assure au quotidien pour le territoire. Mais aussi des **ateliers collaboratifs** pour échanger et construire collectivement une vision partagée des enjeux de l'eau à horizon 2050.

- Élaboration du programme d'animation du PCAET :

Bien que des événements soient déjà organisés (Faites de l'Écologie, etc.), l'objectif est de renforcer la stratégie d'animation autour du PCAET à destination de toutes les cibles (grand public, entreprises, etc.).

Le programme sera élaboré au second semestre 2024.

- Réflexion sur la séquestration carbone :

Le PCAET n'a pas apporté beaucoup d'éléments sur la séquestration carbone du territoire. C'est pourquoi, l'agglomération a recruté, en 2024, une stagiaire pour une durée de 6 semaines afin d'évaluer la capacité de stockage et de séquestration du CO2 du territoire, et d'identifier des préconisations d'actions.

Annexes

Annexe 1 - Nouvelles actions de transition écologique :

AXES DU PCAET	NOUVELLES ACTIONS
Axe 1 : Prendre en compte l'environnement pour améliorer le cadre de vie des habitants	Organiser des actions de formation ou de sensibilisation des agents à la transition écologique et à l'économie circulaire
	Expérimenter l'analyse du budget de Bourges Plus au regard du climat
Axe 5 : Exemplarité de Bourges Plus et des communes	Elaboration du SDGEP
	Réaliser des études et des travaux dans le cadre de la GEPU
	Lutte contre les macrodéchets plastiques
	Elaboration d'un Programme d'Etudes Préalables
	Définir un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) suite au PEP
	Suivi des consommations d'énergie
Axe 6 : Transversal	Réalisation d'un diagnostic énergétique sur l'ensemble des bâtiments
	Formaliser le suivi de la mise en place du PCAET
Axe 7 – Économie circulaire	Mobiliser les communes membres de Bourges Plus dans la mise en œuvre de la politique communautaire de transition écologique
	Consolider l'équipe projet économie circulaire
	Construire et valider le premier programme d'actions en faveur de l'économie circulaire
	Suivre, évaluer et améliorer la politique économie circulaire
	Communiquer sur la mise en œuvre du programme d'actions
	Mettre à jour le PLPD
	Animer et suivre le PLPD
	Mener des expérimentations de gestion et de collecte des déchets alimentaires
	Mettre en place une solution de gestion à la source des déchets alimentaires
	Prendre en compte l'impact carbone de la compétence déchets (collecte et traitement)
	Faire un synoptique qui représente les différents flux de déchets du territoire
	Formaliser un plan de communication
	Informers les professionnels bénéficiant du SPPGD
	Mettre à disposition des objets réutilisables
	Participer à l'économie du réemploi
	Communiquer sur l'eau du robinet
	Organiser des visites du centre de tri et de la station d'épuration
	Identifier la boucle d'économie circulaire de la filière chanvre
	Réaliser un état des lieux de la filière "aide alimentaire" locale
	Former des acteurs aux conversations carbone
Expérimenter l'intégration de dispositions relevant de l'économie de fonctionnalité	
Réaliser une cartographie des achats	
Sensibiliser et former les acheteurs aux enjeux et pratiques des achats responsables	
Réaliser un diagnostic sur les dispositions environnementales et sociales inscrites dans les marchés publics	
Définir un objectif d'inclusion des dispositions environnementales et sociales dans les marchés publics	

	Participer au réseau d'acheteurs
	Adopter un SPASER
	Intégrer la durabilité dans la construction des bâtiments
	Organiser des éco-défis
	Organiser le défi famille à alimentation positive
	Elargir la CCES du PLDPMA
	Créer une centrale d'achats intercommunale
	Mettre en place un lieu d'échange et de partage d'expériences avec les acteurs du territoire
	Informier et sensibiliser les communes sur l'ensemble des piliers de l'économie circulaire
	Etudier les modalités d'accompagnement et d'animation d'une politique d'économie circulaire auprès des acteurs économiques
	Participer à la sensibilisation des entreprises à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération
	Intégrer l'économie circulaire dans les formations
	Développer et communiquer sur le réseau des réparateurs

Annexe 2 – Avancement détaillé des actions à mi-parcours :

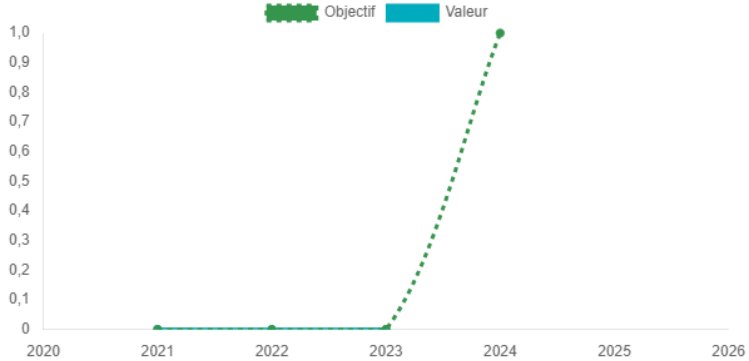
BILAN A MI-PAROURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021-2026

Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'état de réalisation des actions programmées dans le Plan Climat Air Energie Territorial **pour les années 2021, 2022 et 2023**. Le degré de réalisation d'une opération est évalué au regard de l'atteinte de son objectif de réalisation pour les trois années considérées. Une action évaluée comme « réalisée » signifie donc que cette action a été mise en œuvre conformément à l'objectif initialement fixé, voire au-delà. Le pourcentage affiché dans la case « Etat de réalisation » correspond au taux d'avancement de l'action par rapport à l'année 2026.

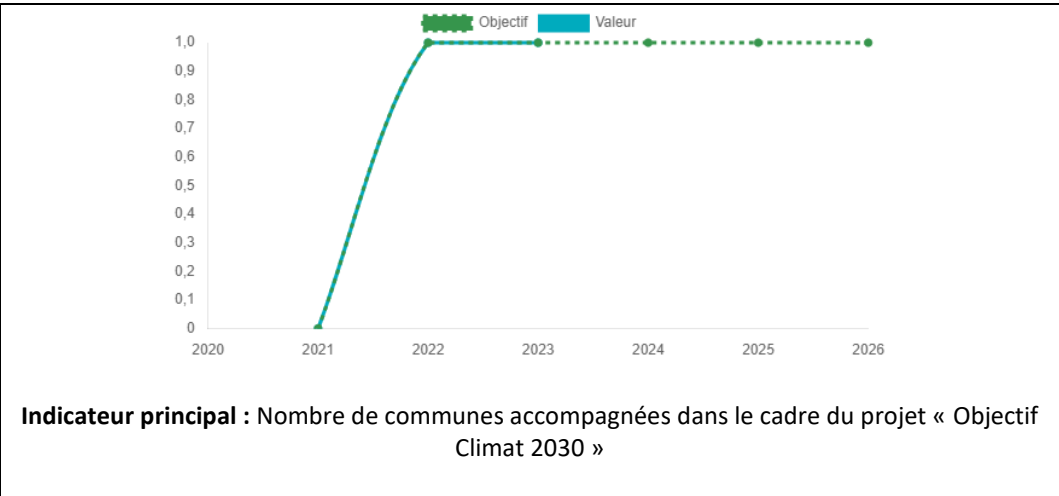
Légende

Réalisée
 Engagée
 Non démarrée

Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire	Pilote	Etat de réalisation																				
Sensibiliser les décideurs et le grand public aux enjeux environnementaux																						
Organiser le Printemps de l'Ecologie	Bourges Plus / ville de Bourges	50%																				
<p>Le nom de l'évènement a évolué pour passer du « Printemps de l'Ecologie » à « Faites de l'Ecologie ». La manifestation a été organisée chaque année en 2021, 2022 et 2023 et constitue encore à ce jour la seule manifestation organisée par Bourges Plus sur toute l'agglomération et impliquant l'ensemble des communes.</p> <p>2024 : changement format/ seule manifestation organisée / Agglo B+, sur toute l'agglomération. Tentative d'associer de + en + les grandes directions : Habitat, Eau, Déchets, Env.</p> <p><u>Arçay</u> : Participation de la commune chaque année</p> <p><u>Berry-Bouy</u> : La commune participe à l'évènement chaque année. En 2022, la participation à l'exposition itinérante sur la biodiversité au sein du groupe scolaire. En 2023, une animation sur le miel et les abeilles a été proposée aux enfants de l'accueil de loisirs.</p> <p><u>Lissay-Lochy</u> : la commune participe à l'évènement chaque année. En 2022, la commune a accueilli un stand dédié à la fabrication de produits ménagers naturels.</p> <p><u>Mehun sur Yèvre</u> : Participation chaque année de la commune. En 2023, organisation d'ateliers à la bibliothèque pour la fabrication d'instruments de musique à partir de matériaux naturels (branches, feuilles etc.).</p> <p><u>Saint-Just</u> : Participation chaque année à l'évènement.</p>	<table border="1" style="margin: 10px auto; border-collapse: collapse;"> <caption>Indicateur principal : Nombre de « Faites de l'Ecologie » organisés</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Objectif</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2021</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2022</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>2023</td><td>3</td><td>3</td></tr> <tr><td>2024</td><td>4</td><td>3</td></tr> <tr><td>2025</td><td>5</td><td>3</td></tr> <tr><td>2026</td><td>6</td><td>3</td></tr> </tbody> </table>	Année	Objectif	Valeur	2021	1	1	2022	2	2	2023	3	3	2024	4	3	2025	5	3	2026	6	3
Année	Objectif	Valeur																				
2021	1	1																				
2022	2	2																				
2023	3	3																				
2024	4	3																				
2025	5	3																				
2026	6	3																				

<p><u>Saint-Michel de Volangis</u> : la commune participe chaque année à Faites de l'écologie.</p> <p><u>Vorly</u> : Participation à la Faites de l'écologie (fabrication de nichoirs).</p> <p><u>Perspectives</u> : en 2024, le format de l'évènement évoluera pour donner plus de souplesse aux communes dans l'organisation de leurs actions. Celles-ci pourront sortir du cadre hebdomadaire de « Faites de l'Ecologie » pour s'inscrire dans une programmation annuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Arçay</u> : Maintien de la participation de la commune chaque année, ciblée sur les enfants - <u>Mehun sur Yèvre</u> : Maintien de la participation de la commune chaque année à l'évènement. - <u>Saint-Just</u> : Maintien de la participation de la commune. - <u>Saint-Michel de Volangis</u> : Poursuite de la participation de la commune 		
<p>Construire la politique d'adaptation au changement climatique de BOURGES PLUS</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>0%</p>
<p>Cette étude qui doit venir enrichir le premier PCAET sur le volet de l'adaptation au dérèglement climatique n'a pas encore été lancée. A noter qu'elle pourra s'appuyer sur les éléments de diagnostic produits dans le cadre d'une étude pilotée par la DDT 18 à l'échelle départementale.</p> <p><u>Perspectives</u> : Son lancement est cependant programmé en 2024 (rédaction CCTP, sélection AMO).</p>	 <p>Indicateur principal : Adoption d'un programme d'actions dédié à l'adaptation au changement climatique</p>	
<p>Animer le projet « Objectif Climat 2030 »</p>	<p>Nature 18</p>	<p>100%</p>

Commune Le Subdray engagée depuis 2022 (convention signée le 16 mars 2022 pour 2 ans d'accompagnement)



Organiser des soirées et débats et accompagner les initiatives en faveur de toute action de sensibilisation s’inscrivant dans les orientations du PCAET

Bourges Plus, les communes

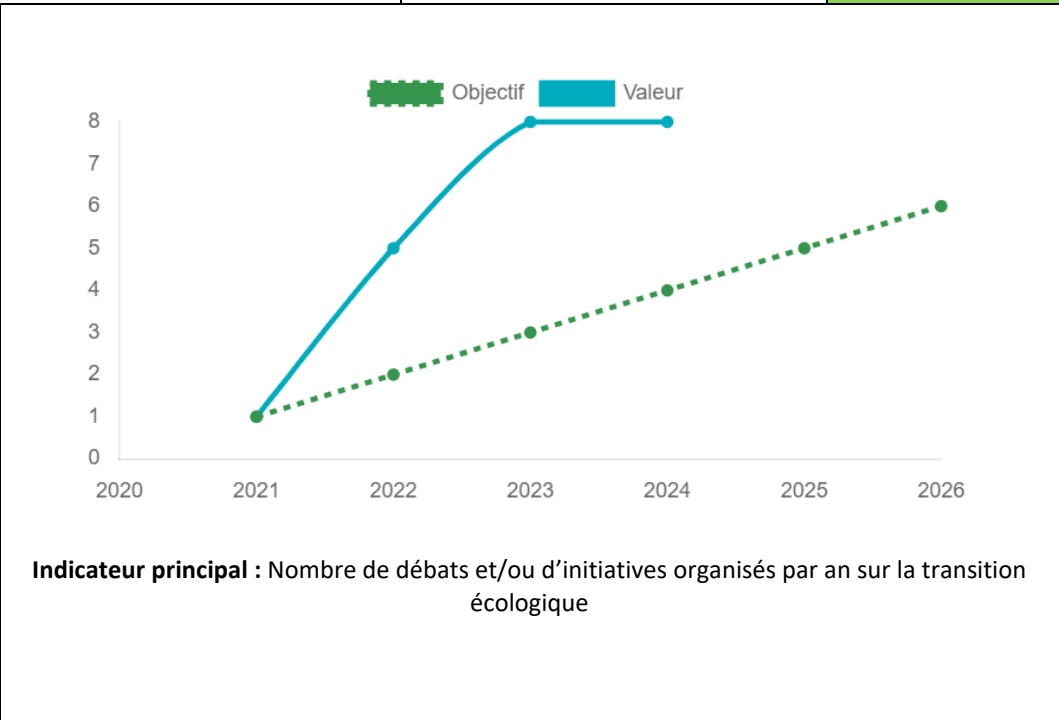
100%

En 2021, mise en place des rdvs de l'eau avec une initiative participative (la collecte des images de l'eau). Les Rendez-vous de l'eau mobilisent des collaborateurs de Bourges Plus, des élus et des acteurs socio-économiques du territoire avec l'objectif de partager des connaissances sur l'état de la ressource et les usages et bénéficier de retours d'expériences.

En 2022, intervention de Jean JOUZEL dans le cadre des rdvs de l'eau + pièce de théâtre organisée dans le cadre du programme LIFE-LETSGO4CLIMATE "Osons la transition !"

En 2023, dans le cadre des rendez-vous de l'eau organisés par Bourges Plus, organisation d'une conférence grand public "l'eau, un enjeu mondial, des actions locales" avec l'intervention de Marie-Hélène AUBERT, membre du comité de bassin Loire-Bretagne et présidente du Partenariat français pour l'eau.

Arçay: en 2023, accueil de l'initiative « Ville à joie » avec des stands de sensibilisation sur les déchets et la mobilité (+ secourisme et mutuelle territoriale) / Organisation d'une réunion publique sur les déchets dans le cadre de l'élargissement des consignes de tri en 2022. Organisation de l'évènement « Nettoyons la Nature » par l'association des parents d'élèves Graines d'Eco'liés



Mehun sur Yèvre : Organisation d'une visite de la station d'épuration végétalisée de la commune dans le cadre de l'évènement « les échappées à vélo » organisée par la région Centre-Val de Loire. Organisation de réunions publiques sur les déchets : compostage, élargissement consignes de tri etc. Nombreuses actions de sensibilisation à l'environnement menées par le centre de loisirs dans le cadre de l'accueil périscolaire. Réalisation d'une action de sensibilisation à la protection de l'environnement menée par une association de pêcheurs (nettoyage des abords du Canal de Berry). La commune communique régulièrement sur des sujets environnementaux via ses outils de communication grand public (journal municipal « Mehun Mag », réseaux sociaux) et relaie les informations des partenaires institutionnels (exemple des couches lavables proposées par Bourges plus.). Communication systématique sur chaque nouvelle opération. Dans le cadre de la sécurisation en eau potable de la commune, organisation d'actions de sensibilisation des scolaires sur le cycle de l'eau avec les services de Bourges plus.

Saint-Just : Lancement de l'inventaire de la biodiversité de la commune. Accueil d'une réunion publique sur l'élargissement des consignes de tri et lancement d'une expérimentation sur le compostage. Sensibilisation régulière des riverains sur les modalités de gestion mises en place. La commune s'appuie sur ses actions (= exemplarité) pour sensibiliser le grand public à l'environnement.

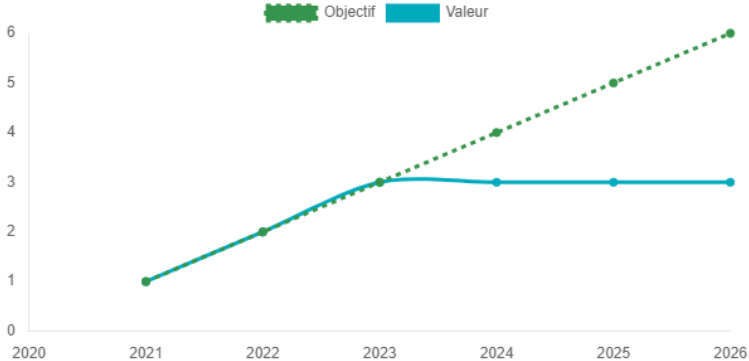
Saint-Michel de Volangis : Opération « Ville à joies » avec le PETR Centre-Cher.

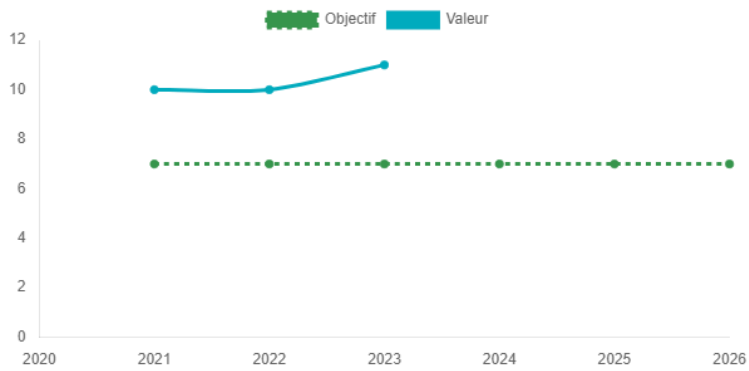
Perspectives :

Bourges Plus lancera en 2024 un large temps de concertation, afin de coconstruire un plan d'actions de la politique de l'eau à l'échelle de l'agglomération, partagé et mobilisateur. Elle s'engagera ainsi dans les pas de l'Agence de l'eau qui déploie un Plan Résilience et de la Région Centre-Val de Loire qui a posé les bases d'une animation régionale lors des Assises de l'eau en novembre 2023.

Quels sont les objectifs poursuivis ? Formaliser les grands enjeux pour le territoire, consolider et partager des repères, croiser les regards, confronter les idées, interagir... Et structurer ainsi de grands axes de travail collectif en imaginant de nouveaux leviers d'action pour accélérer les transitions hydriques et intensifier les solidarités.

Sur quelles thématiques portera la concertation ? Parmi les thèmes pressentis, la reconquête durable de la qualité de la ressource en eau, la sobriété hydrique et l'économie circulaire de l'eau, l'eau et l'urbanisme, la tarification de l'eau,

<p>la gouvernance partagée, ou encore l'émergence d'une personnalité juridique des rivières...</p> <p>Qui pourra contribuer ? Chaque acteur du territoire. Qu'il soit citoyen, professionnel du monde de l'entreprise et de l'agriculture, association, scientifique... chacun est invité à prendre la parole.</p> <p><u>Mehun sur Yèvre</u> : Maintien de l'organisation de visites sur des sites techniques pour illustrer les différentes facettes de la transition écologique. Réunions d'information sur la gestion des déchets alimentaires. Communication dans le magazine municipal. Sensibilisation au cycle de l'eau des élèves des écoles.</p> <p><u>Saint-Just</u> : Organisation d'une manifestation pour présenter aux habitants les résultats de l'inventaire de la biodiversité. Objectif de valoriser l'ensemble du patrimoine naturel de la commune.</p> <p><u>Bourges</u> : Reconduction en 2024 et 2025 de l'organisation de cycles de conversations carbone / Mise en œuvre du programme Bourges Capitale Européenne de la Culture avec le développement d'actions alliant notamment la culture et la transition écologique / Maintien de l'évènement « Faites de l'Ecologie ».</p>		
<p>Surveiller l'évolution de la qualité de l'air</p>	<p>Lig'Air</p>	<p>50%</p>
<p>Production d'un bilan annuel sur l'évolution de la qualité de l'air sur le territoire de Bourges Plus par l'association LIG'AIR. Bourges plus a développé une application via l'open data pour faciliter l'accès aux informations relatives à la situation en matière de qualité de l'air et de surveillance allergo-pollinique.</p> <p><u>Freins éventuels</u> :</p> <p><u>Perspectives</u> :</p>	 <p>Indicateur principal : Suivi annuel des émissions de polluants atmosphériques à effets sanitaires</p>	
<p>Développer des actions de prévention des déchets</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>157%</p>

<p>Actions de prévention 2021 : Distribution de stop-pub, distribution de bioseaux et guides du compostage, installation de composteurs partagés avec animations, actions d'éco-exemplarité dont prêt/don d'éco-gobelets, sensibilisation des scolaires, prêts de broyeurs, actions de communication grand public (affichage, flancs de benne, mise à jour du guide...), prêt de couches lavables, ateliers et stands grands publics ou en entreprises ou associations, sensibilisation au gaspillage alimentaire.</p> <p>Actions de prévention 2022 : Distribution de stop-pub, distribution de bioseaux et guides du compostage, installation de composteurs partagés avec animations, actions d'éco-exemplarité dont prêt/don d'éco-gobelets, sensibilisation des scolaires, prêts de broyeurs, actions de communication grand public (affichage, flancs de benne, mise à jour du guide...), prêt de couches lavables, ateliers et stands grands publics ou en entreprises ou associations, actions envers les entreprises</p> <p>Actions de prévention 2023 : Distribution de stop-pub, distribution de bioseaux et guides du compostage, don de composteurs contre formation, installation de composteurs partagés avec animations, actions d'éco-exemplarité dont prêt/don d'éco-gobelets, sensibilisation des scolaires, prêts de broyeurs, actions de communication grand public (affichage, flancs de benne, mise à jour du guide...), prêt de couches lavables, ateliers et stands grands publics ou en entreprises ou associations, actions envers les entreprises</p> <p>Au total, 23 483 personnes ont été sensibilisées via ces actions aux gestes de tri sur les années 2021-2022 et 2023.</p> <p><u>Freins éventuels :</u></p> <p><u>Perspectives :</u> En 2024, des sessions de sensibilisation seront organisées à destination des habitants. Elles s'accompagneront de distribution de composteurs. Le dispositif du prêt des couches lavables évoluera également : des kits seront mis à disposition des communes et du CCAS qui pourront ainsi relayer l'opération.</p>	 <table border="1"> <caption>Indicateur principal : Type d'actions de présentation réalisées</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Objectif</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>7</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>7</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>7</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>7</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>7</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>7</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Objectif	Valeur	2021	7	10	2022	7	10	2023	7	11	2024	7	-	2025	7	-	2026	7	-
Année	Objectif	Valeur																				
2021	7	10																				
2022	7	10																				
2023	7	11																				
2024	7	-																				
2025	7	-																				
2026	7	-																				
<p>Améliorer la valorisation des déchets organiques</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>100%</p>																				

Sur les années 2021 et 2022, 36 t de déchets organiques ont été collectées mais non valorisées en compostage.

L'étude a été réalisée et a permis de lancer des expérimentations sur plusieurs secteurs en 2023 :

- Collecte en apport volontaire mis en place à La Chapelle Saint-Ursin avec l'installation de bacs d'apport volontaire
- Collecte en porte à porte avec la mise en place d'un 3^{ème} bas marron sur le quartier « Villeneuve » à Bourges
- Compostage individuel et partagé avec fourniture gratuite de composteurs aux habitants (Saint-Just, Vorly, Annoix et quartier Bigarelles à Bourges).

Les résultats ont été exploités pour identifier les solutions les plus pertinentes à mettre en place.

- / Idée retenue : proposer compostage domestique à tous les habitants pour lesquels cette pratique est possible.
- Compostage partagé non retenu (crainte manque d'entretien) des habitants doivent entretenir en permanence (min 1*/sem), remuer pour bon déroulement du processus de compostage. Un équipement très lié à la mobilisation citoyenne. Une 15aine sur le territoire de l'Agglo.

Mehun sur Yèvre : Mise en place d'une expérience de compostage sur une cantine (espace loisirs).

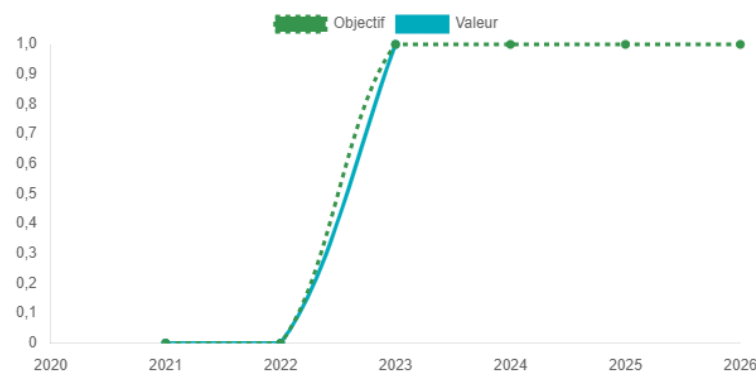
Saint-Just : Lancement d'une expérimentation sur le compostage. Installation d'un keyhole dans la cour de l'école.

Vorly : Offre d'un composteur en contrepartie d'une formation.

Freins éventuels :

Perspectives : Déploiement des solutions retenues en 2024, à savoir

- Proposer le compostage domestique à tous les foyers pour lesquels cette pratique est possible avec des séances de sensibilisation ;
- Installer des points d'apports volontaire des déchets alimentaires pour les communes et quartiers bénéficiant d'une collecte séparée de leurs biodéchets
- Distribuer des bacs jaunes plus grands.



Indicateur principal : Réalisation de l'étude bio-déchets

Organiser des actions de formation ou de sensibilisation des agents à la transition écologique et à l'économie circulaire

Bourges Plus

14%

- **Sensibilisation** : en 2023, des actions de sensibilisations des agents ont été organisées pour les collectivités. 14 agents de Bourges Plus ont été sensibilisés lors de deux ateliers dédiés aux déchets (comment bien trier les déchets et surtout moins en produire) et à l'eau. 23 agents (avec ceux de la ville de Bourges) sensibilisés au total. A noter en 2022, une expérimentation lancée sur le site de Foch en partenariat avec le CPIE Brenne-Berry. Ce cycle d'animation « climat » a débuté par l'organisation de deux fresques du climat avant de mobiliser les agents sensibilisés lors d'une demi-journée pour identifier collectivement des actions à mettre en place sur le site. 4 groupes se sont constitués (eau, énergie, transport, déchets). Plusieurs actions ont été réalisées en 2023 dont la plus marquante est le début de la végétalisation du parking de Foch.

Mehun sur Yèvre : les agents de la commune sont formés et/ou sensibilisés sur des sujets de transition écologique : les aides à domicile ont ainsi été sensibilisées aux gestes de tri.

- **Formation** : en 2022, 44 agents de Bourges Plus ont été formés à la loi énergie climat.

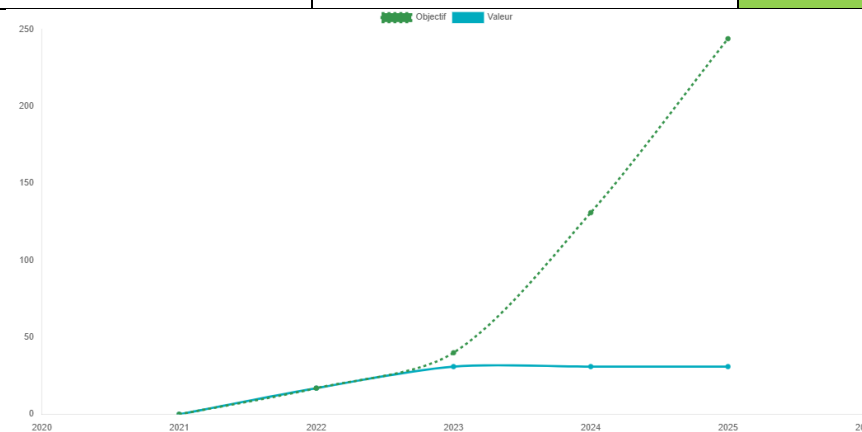
Freins éventuels :

- Difficulté à développer le plan de formation « transition écologique » des agents conformément au processus prévisionnel établi.
- Difficulté de mobiliser les agents lors des actions de sensibilisation.
- Difficulté de mobiliser sur la durée les groupes d'agents volontaires constitués sur le site de Foch.

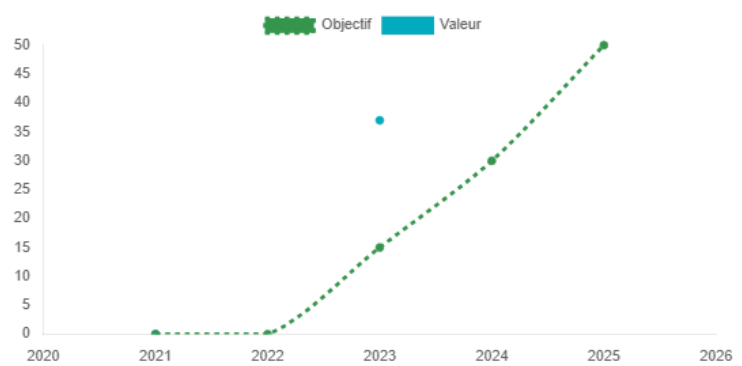
Perspectives :

- **Sensibilisation** : déploiement des ateliers « inventons nos métiers bas carbone » en 2024. Première phase de test auprès de l'ensemble des directeurs puis déploiement auprès des agents selon des modalités qui restent à définir. Réflexion avec le CPIE Brenne-Berry sur la poursuite de l'animation de la démarche initiée sur Foch.

Mehun sur Yèvre : Objectif de sensibiliser l'ensemble des agents à la transition écologique. Cette action de sensibilisation sera complétée par la réalisation



Indicateur principal : Nombre d'agents de Bourges Plus sensibilisés aux enjeux climat-air-énergie

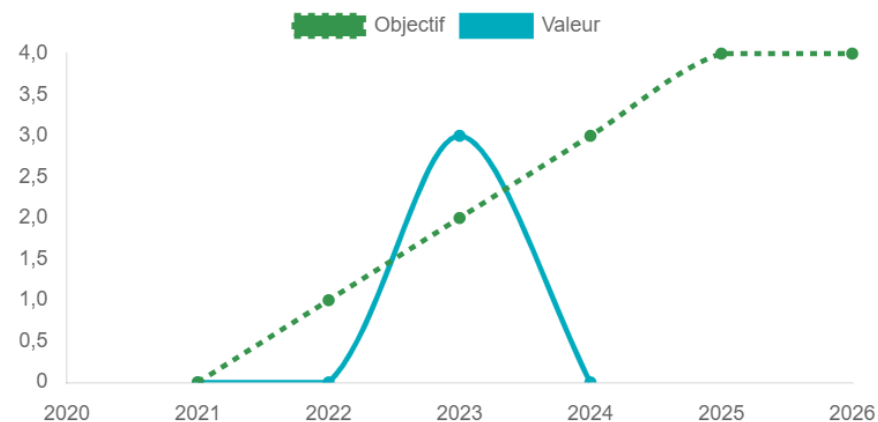
<p>d'un programme d'actions construit par les agents pour agir sur ce sujet dans leur sphère professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation : 		
<p>Expérimenter l'analyse du budget de Bourges Plus au regard du climat</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>74%</p>
<p>Lors du BP 2023, présentation de l'expérimentation effectuée fin 2022. CA 2021 : 16% -travail de retraitement des données effectuée fin 2022 sur le CA 2022 : 19%. Copilotage direction des finances et direction environnement et développement durable.</p> <p>Afin de gagner en robustesse méthodologique et organisationnelle, une assistance à maitrise d'ouvrage a été sélectionnée pour accompagner Bourges Plus dans la cotation du BP 2024. Le périmètre analysé a été étendu aux directions suivantes : environnement et développement durable, systèmes numériques et systèmes d'information, voirie, bâtiments, habitat, mobilités, eaux pluviales. Une cotation de 42,2M€ soit 37.08% du BP 2024 a été effectuée.</p> <p>Les résultats ont fait l'objet d'une annexe spécifique produite au budget qui présente la méthode.</p> <p><u>Perspectives :</u> Organisation d'un séminaire à destination des membres du bureau communautaire en 2024 pour présenter plus en détail la méthodologie du budget vert ainsi que les résultats du bilan des émissions de gaz à effet de serre. Ce séminaire permettra aux élus de mieux s'approprier les deux outils et leur complémentarité.</p>	 <p>Indicateur principal : Pourcentage des dépenses du budget principal analysées au regard du climat (atténuation)</p>	
<p>Revitaliser les centres-bourgs et limiter le développement des périphéries commerciales</p>		
<p>Restructurer et réhabiliter les zones d'activités</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>75%</p>

Trois zones d'activités ont été réhabilitées sur la période. Les DANJONS et LAHITOLLE à Bourges et MALITORNE à Saint-Doulchard. Pour les DANJONS et MALITORNE, les travaux se sont déroulés sur 3 ans (entre les travaux sur les réseaux et les aménagements d'espaces public) soit de 2021 à 2023. Réhabilitations terminées, donc, en 2023. La réhabilitation de LAHITOLLE est engagée depuis de nombreuses années et a connu une accélération depuis les trois dernières années.

Freins éventuels :

Perspectives : Réhabilitation de Port-Sec sud avec la mise en place d'un projet de centrale photovoltaïque et de préservation d'espaces naturels.

Nombre de zones d'activités réhabilités



Indicateur principal : Nombre de zones d'activités réhabilitées

Maîtriser le développement des zones commerciales de périphéries

Bourges Plus

Freins éventuels :

Perspectives : Cet indicateur est à mettre à jour.

Revitaliser les centres villes et les centres bourgs

Bourges Plus / Les communes

100%

Berry-Bouy : Etude sur l'aménagement d'espaces publics en liaison avec le plan vélo intercommunal.

Lissay-Lochy : Lancement des études pour la démolition / reconstruction de la salle des fêtes et végétalisation de l'espace libéré.

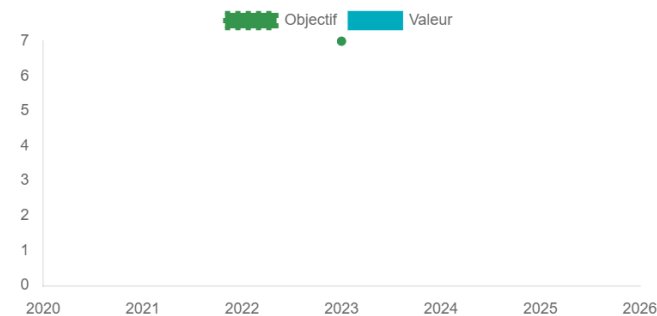
Mehun sur Yèvre : Mise en œuvre de nombreuses actions dans le cadre du programme « Petites villes de demain » : modernisation de l'éclairage public, signalétique, végétalisation de certains espaces (linéaire pavage, place de l'église), lutte contre les fuites du réseau d'eau potable.

Saint-Just : Construction d'une nouvelle boulangerie avec 80% de matériaux biosourcés.

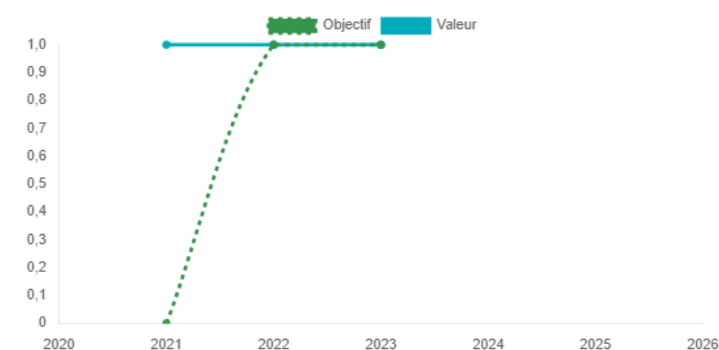
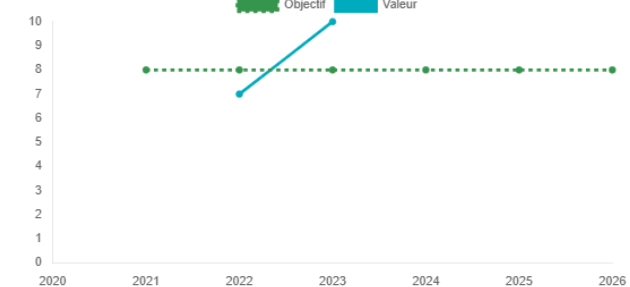
Saint-Michel de Volangis : Acquisition d'un terrain arboré d'environ 3000m² bordé par le Langis. Végétalisation du site.

Freins éventuels :

Nombre de communes engagées dans des actions de revitalisation

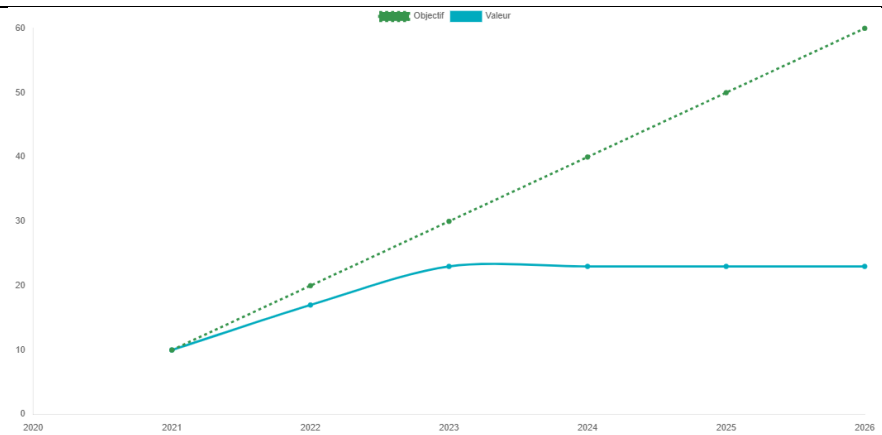
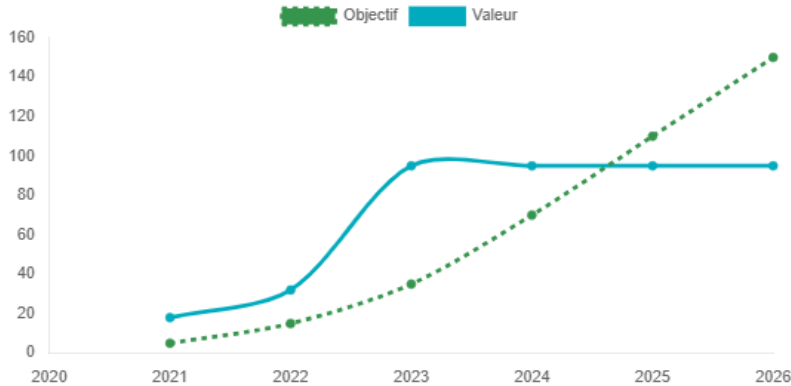


Indicateur principal : Nombre de communes engagées dans des actions de revitalisation

<p><u>Perspectives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mehun sur Yèvre</u> : Poursuite de la mise en œuvre du programme « Petites villes de demain » sur les mêmes axes de travail : mobilité douce, résorption de la vacance commerciale et résidentielle. Réflexion pour lancer une opération de fleurissement des pieds de mur, en associant les riverains. Revitalisation et revégétalisation de la place Servat. - <u>Saint-Michel de Volangis</u> : Poursuite de la végétalisation du terrain acquis par la commune avec la création d'un espace de détente. 		
Lutter contre la pollution lumineuse, nocturne et visuelle		
Définir et suivre l'application des règles d'extinction nocturne du Règlement Local de Publicité	Bourges Plus	100%
<p>Bourges Plus, via le PLUi, préconise aux futurs aménageurs de lotissements la création d'un éclairage public orienté vers le sol pour préserver la trame noire. D'autres part, des contraintes plus fortes que la réglementation nationale (plage d'extinction nocturne étendue) ont été fixées aux entreprises qui exploitent des panneaux de publicité lumineux, dans le Règlement Local de Publicité.</p> <p>2022-2023 : Une campagne de communication a été déployée à destination des commerçants et des entreprises pour les encourager à aller au-delà de la réglementation et à éteindre l'éclairage de leurs façades, enseignes et parkings.</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>	 <p style="text-align: center;">Indicateur principal : Réalisation d'une action d'information des entreprises sur la réglementation existante</p>	
Optimiser l'éclairage public		
<p>En 2023, 10 communes pratiquaient l'extinction nocturne de leur éclairage de manière partielle ou totale. D'autres se sont aussi engagées dans cette voie mais les travaux nécessaires ne se sont pas encore réalisés. Les communes modernisent également leur parc avec une technologie LED ce qui permet de diminuer l'intensité lumineuse. Animation auprès des communes de l'Agglo s/ extinction éclairage public communal</p>	Les communes	100%
		

<p><u>Marmagne</u> : Remplacement de 62 ampoules sodium par des Leds et extinction de l'éclairage public de 23h à 5h.</p> <p><u>Arçay</u> : dès 2017, mise en place de l'extinction de l'éclairage public entre 22h40 et 6h10 ainsi que la diffusion à l'ensemble des 16 communes de l'agglomération</p> <p><u>Berry-Bouy</u> : en 2023, modernisation des horloges pour la mise en place au premier semestre 2024 de LEDs sur l'ensemble de l'éclairage public.</p> <p><u>La Chapelle Saint-Ursin</u> : Optimisation de l'éclairage public</p> <p><u>Le Subdray</u> : Eclairage public LED et diminution de l'éclairage</p> <p><u>Mehun sur Yèvre</u> : action initiée dès 2020 : modernisation LED des points lumineux obsolètes et réduction du nombre de lampadaires. Extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 heures. Pour les voies qui restent allumées, réduction de puissance électrique systématique de -20%, -50% ou -80% selon la typologie de voirie. Toutes les armoires électriques ont été modifiées pour permettre la gestion de l'extinction de l'éclairage.</p> <p><u>Saint-Just</u> : Co-organisation avec le SDE 18 d'une rencontre à la transition énergétique sur le sujet de l'innovation dans l'éclairage public (150 élus présents). Extinction de l'éclairage depuis 2018 (de 0h à 5h). Installation d'une vingtaine de mats solaires. Renouvellement de l'ensemble des armoires électriques réalisé.</p> <p><u>Saint-Michel de Volangis</u> : Conversion de l'éclairage d'un lotissement (20 points lumineux) en LED.</p> <p><u>Vorly</u> : Mise en place de l'extinction de l'éclairage public de 22h30 à 6h30.</p> <p><u>Freins éventuels</u> : Beaucoup de communes ont déclaré vouloir passer à l'extinction de leur éclairage mais l'état de certains parcs ne le permet pas. Cependant, cela reste un objectif partagé.</p> <p><u>Perspectives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Marmagne</u> : fin de l'optimisation de l'éclairage public si subventions obtenues- <u>Arçay</u> : 2024-2025, réflexion sur la modernisation du parc d'éclairage en LED. Sujet difficile à cause du reste à charge important pour la commune.- <u>Mehun sur Yèvre</u> : Elargissement de l'extinction à de nouveaux quartiers. Poursuite de la modernisation du parc d'éclairage pour supprimer toutes les lampes énergivores. Adhésion au plan REVE du SED 18 : programmation pluriannuelle.- <u>Saint-Just</u> : Etude pour le remplacement de l'ensemble des 140 points lumineux de la commune par des mats solaires. 2025-2026 :	<p>Indicateur principal : Nombre de communes pratiquant l'extinction nocturne</p>
---	--

<p>intégration de clauses dans le cahier des charges de la future zone à lotir : mise en place de mats solaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Saint-Michel de Volangis</u> : Intégration de la trame noire. Transformation des dispositifs des armoires qui concernera toute la traversée de la commune. Extinction de l'éclairage de 23h à 5h sauf sur la départementale. Mobilisation du plan REVE et du CRST pour moderniser l'ensemble des points lumineux de la commune en LED (environ 80 points). Un suivi des consommations de l'éclairage sera mis en place. - <u>Vorly</u> : Optimiser l'éclairage public ainsi que l'intérieur des bâtiments. 		
<p>Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables</p>	<p>Pilote</p>	<p>Etat de réalisation</p>
<p>Sensibiliser et éduquer l'ensemble des citoyens à la sobriété énergétique</p>		
<p>Organiser des défis éco-citoyens</p>	<p>Région Centre</p>	<p>SANS OBJET</p>
<p><u>Freins éventuels</u> : La région centre -val de Loire n'a pas renouvelé ces défis. Cette action était initialement inscrite dans la feuille de route du programme LIFE-LETSO4CLIMATE mais n'a pas été développée. Elle est donc devenue « sans objet ».</p>		
<p><u>Perspectives</u> : La sensibilisation des citoyens est un levier indispensable pour réussir la transition écologique. Cette action évoluera à partir de 2024. Plusieurs pistes sont d'ores et déjà envisagées parmi lesquelles l'intégration de l'action des collectifs citoyens issus du programme LIFE-LETSO4CLIMATE à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.</p>		
<p>Expérimenter de nouveaux modes d'associations</p>	<p>Région Centre</p>	<p>100%</p>
<p>2021 : Délibération prise par les élus du conseil communautaire pour rejoindre le programme LIFE-LETSO4CLIMATE - "osons la transition!"</p> <p>2022 : lancement du programme avec la formation d'acteurs relais, le recrutement de facilitateurs des Conversations Carbone et l'organisation de 3 ateliers citoyens.</p> <p><u>Freins éventuels</u> :</p> <p><u>Perspectives</u> :</p>	<p>Indicateur principal : Réaliser une expérimentation de nouveaux modes d'associations</p>	
<p>Accompagner et sensibiliser les habitants aux économies d'énergie</p>	<p>ALEC 18</p>	<p>38%</p>

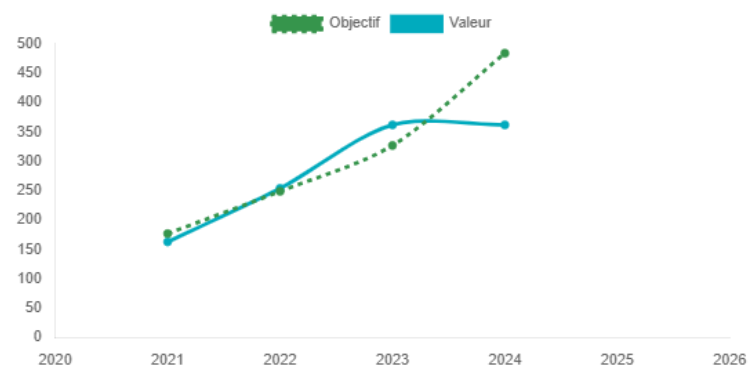
<p>23 actions de sensibilisation réalisées sur les années 2021, 2022 et 2023.</p>	 <p>Indicateur principal : Nombre d'actions de sensibilisation réalisées</p>	
Rénover énergétiquement le bâti		
<p>Animer le dispositif ENERGIE'NOV</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>63%</p>
<p>95 Rénovations BBC Dorémi/Echobat + rénovation équivalente BBC par étape OPAH (2020+2021+2022+2023) dont 6 en doremi en 2023 (17 cumulées 2020+2021+2022+2023) 5 Groupements Dorémi (20 entreprises locales en groupements + des entreprises locales en réseau + formation du groupe Echobat avec une dizaine d'entreprises en plus). Bilan partagé avec l'Habitat</p> <p><u>Freins éventuels</u> : Aides changeantes (même si renforcées) nécessitant de l'adaptation, ce qui complexifie la lisibilité des aides à la rénovation énergétique de l'Habitat. Entretien de groupes d'entreprises et d'artisans dans la démarche (ex. label RGE pouvant remettre en cause l'attribution d'une aide) et difficulté de maintenir un réseau d'acteur autour de ce projet.</p> <p><u>Perspectives</u> : Un bon suivi qualité. Développement d'une approche spécifique au territoire, celle des matériaux biosourcés en lien avec la politique de protection des champs captant (Porche).</p>	 <p>Indicateur principal : Nombre total de rénovation globales ou équivalentes BBC</p>	
<p>Mettre en œuvre le dispositif d'OPAH</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>75%</p>

L'augmentation du nombre de projets de rénovation accompagnés est continue année après année.

Freins éventuels : Hausse des matériaux qui freine les ménages, reste à charge qui reste conséquents. Ces freins ne sont pas forcément nouveaux mais ils ont tendance à s'accroître dans le contexte actuel.

Beaucoup de démarchage à l'œuvre qui touche un public fragile. Enjeu de sensibiliser le public à ce type de pratique avant qu'il ne se fasse démarcher. Complexité dans l'accompagnement en raison de la nature changeante des aides (modalités d'attribution instables).

Perspectives : Développement d'actions de communication innovantes (Apéro Réno en 2024) pour compléter les actions déjà mises en œuvre (participation à des manifestations diverses type salon de l'habitat, Faites de l'écologie etc.)



Indicateur principal : Nombre total de logements réhabilités

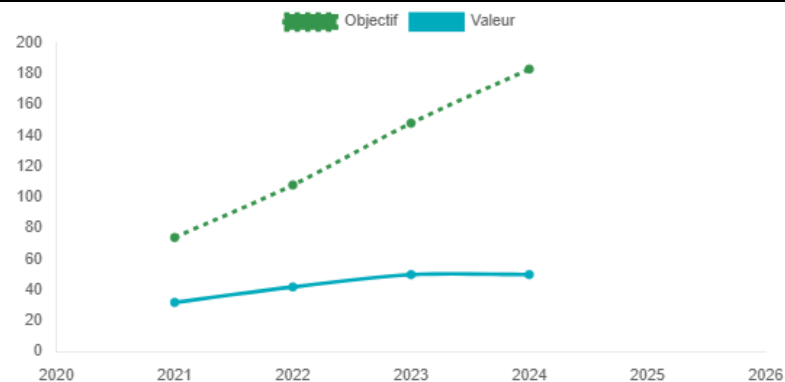
Mettre en œuvre le dispositif d'OPAH-RU

Bourges Plus

27%

Freins éventuels : Très incitative alors que volet renouvellement urbain est là pour mettre des dispositifs + volontaires
Ds volets qui relèvent de la compétence Police Spéciale du Maire / Des situations qui n'arrivent pas à sortir
Un volet Ru finalement pas utilisé de manière optimale

Perspectives :



Indicateur principal : Nombre total de logements réhabilités

Animer la politique d'amélioration de l'habitat privé à l'issue des deux OPAH

Bourges Plus

SANS OBJET

Cette action n'a pas été déployée car les deux OPAH ont été prolongées d'une année (2024). De plus, une étude est en cours en 2024 pour renouveler l'OPAH. Cette action est donc devenue « sans objet ».

Réhabiliter les logements sociaux

Bailleurs sociaux

12%

<p>374 logements ont été réhabilités depuis l'approbation du PCAET.</p> <p><u>Freins éventuels :</u></p> <p><u>Perspectives :</u></p>	<p>Indicateur principal : Nombre total de logements sociaux réhabilités</p>
<p>Sensibiliser et accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation ALEC 18 93%</p>	
<p>Depuis 2021, 1948 conseils ont été apportés à des particuliers souhaitant rénover énergétiquement leur logement. Selon une formule de calcul de l'ADEME (2015), l'impact cumulé estimé de la mise en œuvre de ces conseils est d'environ 7.67 GWh.</p>	<p>Indicateur principal : Nombre de conseils apportés</p>
<p>Organiser des balades thermographiques ALEC 18 29%</p>	

Depuis 2021, 7 balades thermographiques ont été réalisées ce qui a permis de sensibiliser 67 personnes. L'année 2021 a été fortement impactée par le COVID.

Arçay : Intérêt pour l'organisation d'une balade thermographique.

Berry-Bouy : En 2019, balades thermographiques

Lissay-Lochy : organisation de balades thermographiques en 2019

Mehun sur Yèvre : Organisation d'une balade thermographique le 11 janvier 2022 (quartier autour de la place Servat)

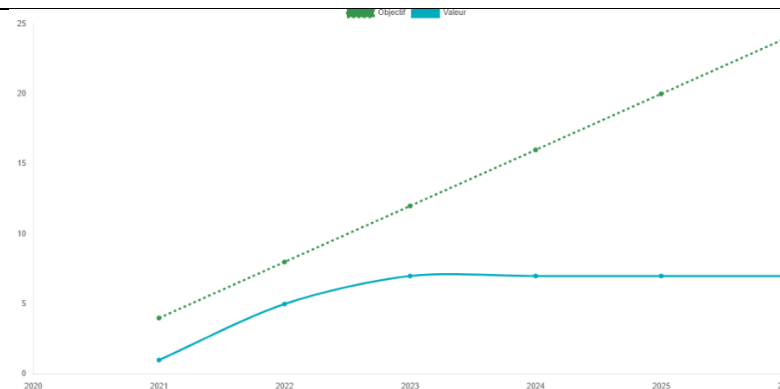
Saint-Just : Balade thermographique réalisée en 2021.

Saint-Michel de Volangis : Organisation d'une balade thermographique.

Freins éventuels :

Perspectives :

- Mehun sur Yèvre : Organisation d'une balade thermographique
- Vorly : organisation d'une balade thermographique



Indicateur principal : Nombre de balades thermographiques organisées

Organiser un cycle de formation à destination des particuliers sur la performance énergétique

Bourges Plus

50%

2021 : 20 personnes à cette formation (la dernière en format stage « visa éco-citoyen »)

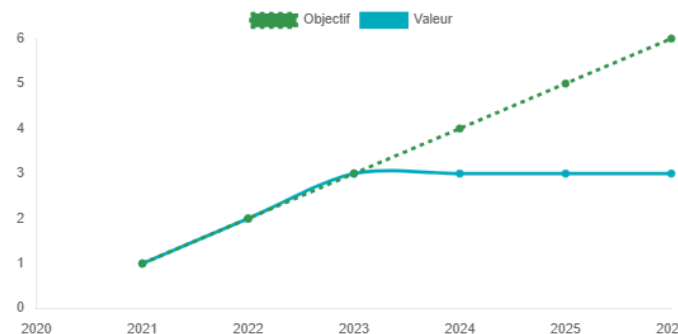
2022 : 30 personnes à cette formation (format conférence)

Pour l'année 2023 - 12 personnes, formation chanvre / professionnelle, formation des artisans (maîtres d'œuvre et bâtiment en 2022)

Freins éventuels :

Perspectives : Maîtrise d'œuvre – formation professionnelle prévue en novembre 2024 sur 4 jours + formation artisans programmées en septembre 24

Réflexion sur la mise en place d'une thermographie aérienne sur un quartier, pour sensibilisation, avec un drone

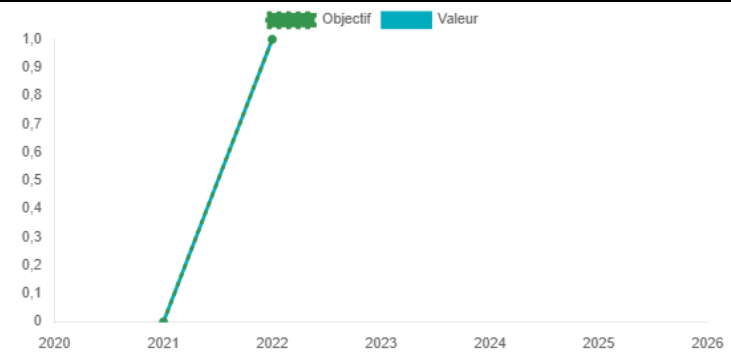
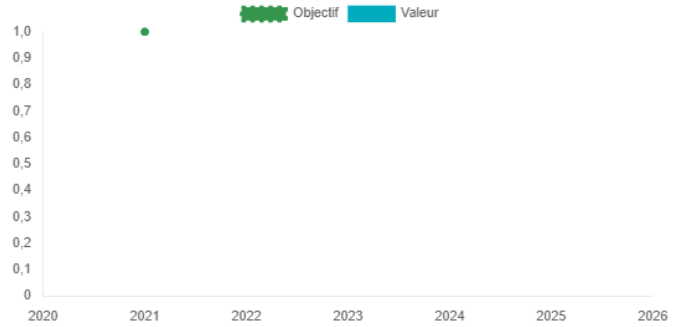


Indicateur principal : Nombre de formations données

Intégrer la dimension climat-air-énergie dans le PLUi pour favoriser la mise en place des systèmes d'isolation thermique

Bourges Plus

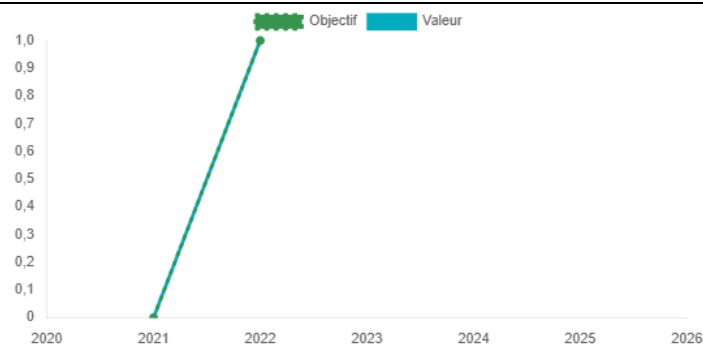
100%

<p>Dérogação aux règles d'implantation des constructions pour permettre la mise en place de dispositions techniques nécessaires à l'isolation thermique par l'extérieur ou la production d'énergie renouvelables.</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>	 <p>Indicateur principal : Intégration de dispositions relatives à l'isolation thermiques dans le PLUi</p>
<p>Expérimenter la pose de gîtes de substitution pour les chauves-souris lors des travaux de rénovation</p> <p>L'objectif de cette action est de concilier rénovation énergétique et préservation des populations de chauves-souris. Un protocole a été défini avec le bailleur Val de Berry pour installer les gîtes en concertation avec les artisans. Une vingtaine de sites est déjà équipé et plus de 70 gîtes ont été installés. Le premier site équipé (en France) a été l'IUT de Bourges ce qui a permis de montrer l'efficacité des gîtes puisqu'ils ont tous été occupés dès la première saison d'installation.</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u> Mise en place d'un protocole pour proposer un gîte gratuit dès l'engagement des travaux de rénovation énergétique en lien avec le service de l'habitat. Déploiement des gîtes dans les bâtiments publics.</p>	<p>Muséum</p> <p style="text-align: right;">100%</p>  <p>Indicateur principal : Définition d'un protocole pour le déploiement des gîtes</p>
<p>Inciter à être plus ambitieux que la réglementation en cours pour les logements neufs</p>	<p>Bourges Plus</p> <p style="text-align: right;">100%</p>
<p>Intégrer la dimension climat-air-énergie dans le PLUi</p>	<p>Bourges Plus</p> <p style="text-align: right;">100%</p>

Obligations de valorisation de toitures et d'aires de stationnement en production d'énergie renouvelable ou végétalisation des bâtiments d'activités d'une emprise au sol supérieure à 500 m².

Freins éventuels :

Perspectives :



Indicateur principal : Intégration de dispositions relatives à la performance énergétique dans le PLUi

Promouvoir le concours « Ma maison éco »

Région Centre

100%

Des projets ont bénéficié de l'accompagnement technique et financier en 2021 (7 projets) et 2022 (5 projets). Le dispositif s'est arrêté en 2023.



Indicateur principal : Existence du dispositif « Ma maison Eco »

Utiliser des matériaux de proximité et bio-sourcés pour les constructions et les rénovations

Bourges Plus

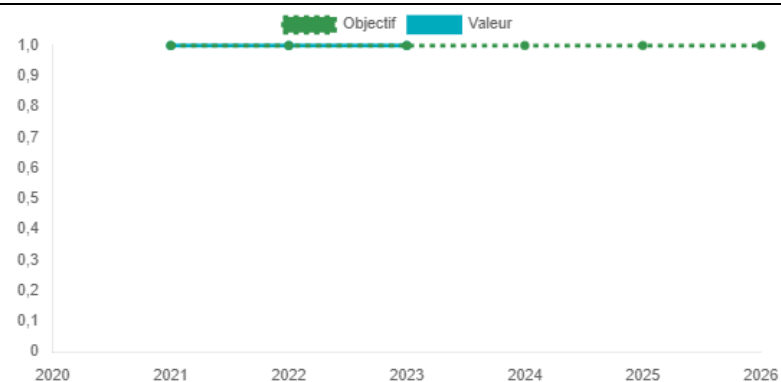
100%

Organiser une réunion technique pour identifier les leviers de développement des matériaux biosourcés

2021 : Premières réunions techniques sur le chanvre. Il s'agit de réunions liées à la mise en place d'une filière chanvre.
 2022 : 5 réunions techniques sur la filière chanvre au moins dans l'année. Lancement d'un réseau de professionnels MBS avec Echobat + 5 réunions techniques filière chanvre.
 2023 : 5 réunions techniques sur la filière chanvre au moins dans l'année. Lancement de réunions thématiques de réseaux d'entreprises.

Freins éventuels :

Perspectives :



Indicateur principal : Réalisation de la réunion

Mettre en œuvre et suivre les actions retenues suite à la première réunion

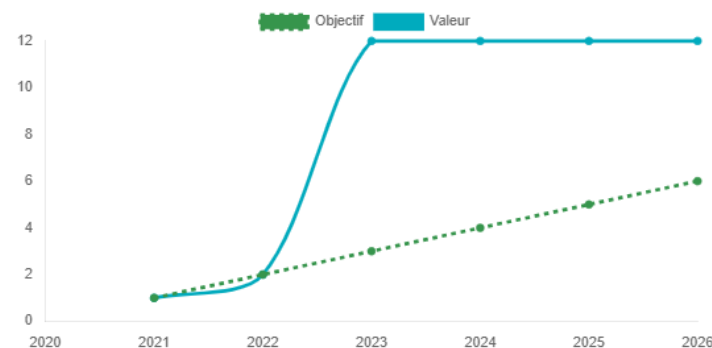
Chambre d'agriculture

100%

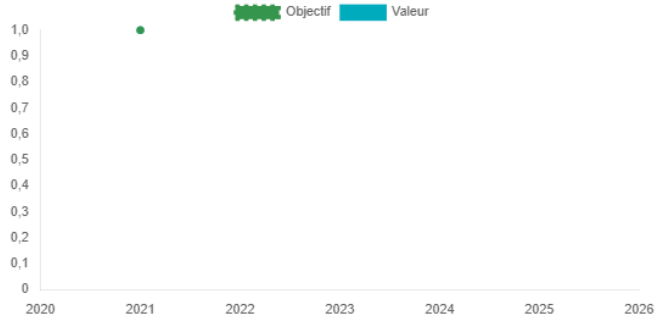
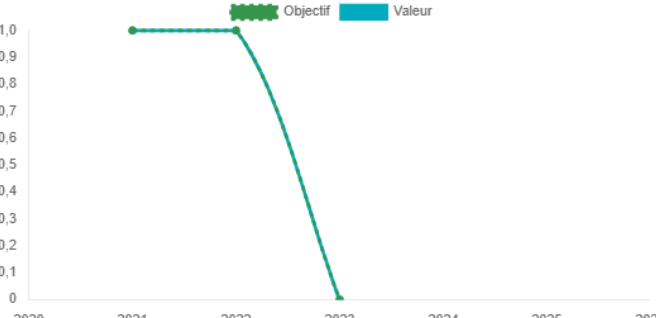
2021 : Plusieurs actions de sensibilisations aux écomatériaux + apparition des premières rénovations énergétiques intégrant des écomatériaux.
 2022 : Première formation Construire en Chanvre, avec FAC centre et Bourges Plus, pour la MOE et les services internes bâtiment/bureau d'étude de Bourges Plus/Ville de Bourges.
 2023 : Formation chantier école : chaux-chanvre mécanique, sur un site à rénover à Mehun sur Yèvre, pour les artisans. Autres animations (balades thermo, visite Maison passive, Ville à Joie à Arçay, Printemps de l'écologie, COPIL entreprises, Point presse MdH, Inauguration Maison Biosourcée - Allée Rosa Bonheur, réunion sensibilisation pro chanvre...)

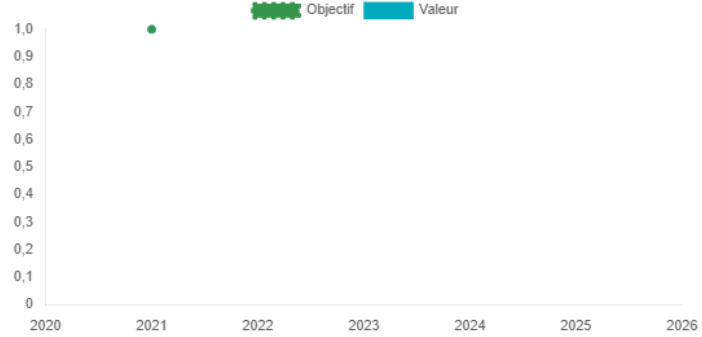
Le groupe de travail mis en place dans le cadre du projet EMERCHANVRE porté par la chambre d'Agriculture a maintenu son activité et ses travaux. Une multiplicité d'acteurs se réunissent ainsi régulièrement, plusieurs fois par an. Cette dynamique a permis de faire émerger la démarche de développement des matériaux biosourcés à tous les niveaux : de la production en lien avec la politique de l'eau de Bourges plus, à son utilisation locale dans le secteur du bâtiment (rénovation et construction). Actuellement, le volet industriel est en cours de développement

Bourges Plus apporter des aides financières pour les projets de construction utilisant des matériaux biosourcés, avec une majoration si leur provenance est locale.



Indicateur principal : Nombre d'actions mises en œuvre

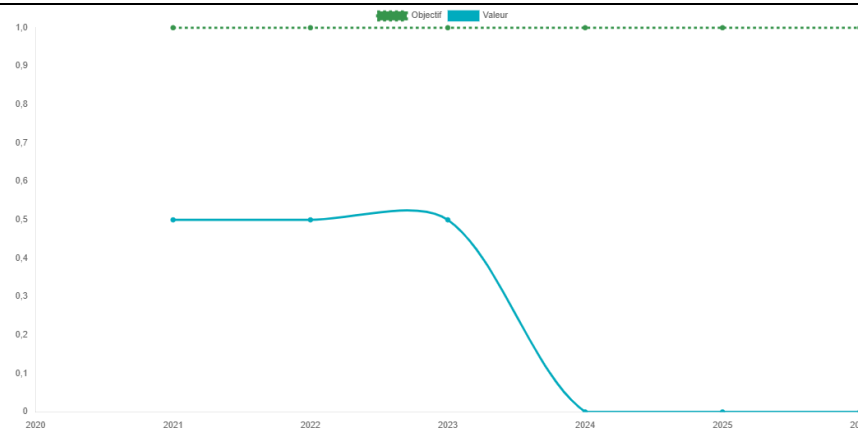
<p><u>Freins éventuels</u> : Manque un chaînon entre la production et l'utilisation locale des matériaux (transformation). Formation des artisans à développer.</p> <p><u>Perspectives</u> : Emergence de démonstrateur avec la construction de gymnase sur le site de Lahitolle avec des matériaux biosourcés.</p>		
<p>Développer les débouchés et structurer la filière Chanvre</p>	<p>Chambre d'agriculture</p>	<p>100%</p>
<p>En 2021, la candidature de la chambre d'agriculture a été retenue dans le cadre du CAP filière "EMERCHANVRE" et a permis d'initier une animation pour développer la filière chanvre. Le travail réalisé a permis de créer une communauté de travail avec les acteurs de la filière. L'animation de la communauté de travail constituée par les acteurs de la filière chanvre s'est poursuivie après 2021.</p> <p><u>Freins éventuels</u> :</p> <p><u>Perspectives</u> :</p>	 <p>Indicateur principal : Etre retenu en tant que territoire pilote</p>	
<p>Accompagner les particuliers et les entreprises pour stimuler le développement des énergies renouvelables</p>		
<p>Construire un cadastre solaire</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>100%</p>
<p>En 2021. Cadastre Solaire en ligne sur le site de Bourges Plus. Fin de validité du Cadastre le 31/12/2022. Le Cadastre Solaire en ligne a pris fin le 01/01/2023 et n'a pas été renouvelé.</p> <p><u>Freins éventuels</u> :</p> <p><u>Perspectives</u> : Réflexions ponctuelles pour identifier une solution permettant son éventuel renouvellement.</p>	 <p>Indicateur principal : Cadastre solaire élaboré</p>	
<p>Conseiller les particuliers sur leurs projets d'installation de systèmes de production d'EnR</p>	<p>ALEC18</p>	<p>100%</p>
<p>Une personne a rejoint l'ALEC 18 en 2023 pour accompagner les particuliers sur leur projet d'énergies renouvelables.</p>	<p>Indicateur principal : Recrutement d'une personne</p>	

Promouvoir le remplacement des chaudières au fioul ou au propane par des chaudières à condensation gaz ou biomasse	GRDF	100%
<p>En 2021, mise en place d'un partenariat avec GRDF pour accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur logement, dont le remplacement des chaudières fioul.</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>	 <p>Indicateur principal : Mise en place d'un partenariat</p>	
Inciter les entreprises à consommer moins d'énergie		
Accompagner les exploitants agricoles dans la maîtrise de leur consommation d'énergie	Chambre d'agriculture	0%
L'accompagnement n'a pas pu se mettre en place faute de ressource humaine.	Indicateur principal : Mise en place d'un dispositif pour accompagner les exploitations agricoles dans leur projet de réduction de consommation énergétique	
Initier une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale sur les parcs d'activités	Chambre de commerce et d'industrie	50%

L'animation déployée lors de l'expérimentation réalisée en 2018 n'a depuis pas été renouvelée, les sollicitations des entreprises étant traitées au fil de l'eau. A l'issue de celle-ci, des synergies ont été identifiées et la plateforme ACTIF a été mise en place pour favoriser les échanges inter-entreprises.

Actif est un outil national développé par le réseau des CCI de France et labellisé par l'ADEME. Cette application est déployée aujourd'hui dans la plupart des régions en France.

À travers une cartographie interactive, la plateforme ACTIF géolocalise les entreprises et quantifie leurs ressources. Pour chaque nouvelle entreprise renseignée, l'application recherche les synergies possibles sur une zone géographique donnée



Indicateur principal : Mise en place de la démarche d'EIT.

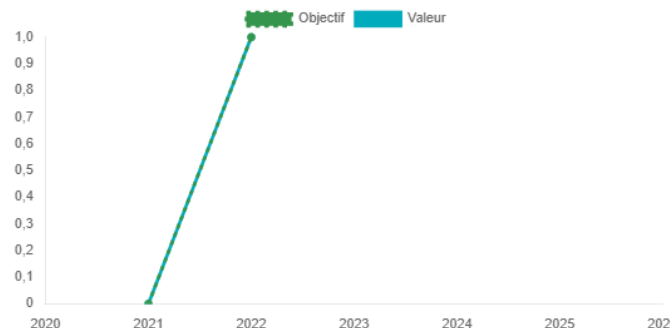
Développer les énergies renouvelables dans les zones d'activités et les friches

Intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des dispositions propices au développement des énergies renouvelables

Bourges Plus

100%

- En zone UC, UD, UE et UL, il est prévu des dérogations à l'obligation de traitement paysager des aires de stationnement si celles-ci sont couvertes par des ombrières photovoltaïques.
- Au sein des zones UL et N, des secteurs indicés « n » et « Ln » ont été identifiés spécifiquement pour y accueillir des dispositifs de production d'énergie renouvelable, notamment photovoltaïque. On compte 63 ha de zone ULn et 69 ha de zone NLn. Ces secteurs de projet concernent :
 - o Des sites déjà aménagés ou sur lesquels des projets sont en cours ;
 - o Les sites pollués identifiés au diagnostic du PCAET dont la surface serait suffisante pour accueillir un projet de centrale photovoltaïque au sol (4 à 5 ha d'un seul tenant).
- En zone A, les installations d'éoliennes sont possibles sous certaines conditions. Les contraintes liées aux radars de la base aérienne d'Avord et de la station météorologique de Bourges sont une première limite à la possibilité de développer de l'énergie éolienne. De même, la présence sur le territoire de la cathédrale de Bourges, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, impose de prendre des mesures pour préserver les vues sur la cathédrale tout en tenant compte des enjeux de covisibilité. Dans le même esprit, la collectivité entend préserver les autres monuments historiques de l'impact d'une éolienne industrielle. Enfin pour éviter la concentration de mats sur les seuls espaces restant au risque de détériorer le cadre de vie des habitants et le cadre



Indicateur principal : Intégration de dispositions relatives aux EnR dans le PLUi

26 juillet 2024

<p>paysager de la Champagne Berrichonne, le règlement introduit une interdiction d'implantation à moins de 1000 mètres d'habitations ou des limites d'une zone d'urbanisation future.</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>		
<p>Identifier les sites pollués pouvant accueillir des centrales photovoltaïques au sol</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>SANS OBJET</p>
<p><u>Freins éventuels :</u> Le libellé de cette action ne semble plus pertinent au regard de l'actualité : plusieurs sites de solarisation sont déjà à l'étude par Bourges Plus et des développeurs sollicitent régulièrement la communauté d'agglomération sur d'autres sites. Bourges Plus n'est donc plus dans une démarche active de recherche de foncier, mais dans une démarche de cadrage et de sélectivité des projets au regard de critères qualitatifs et de développement durable (protection de la biodiversité, impact sociétal dont la répartition de la valeur ajoutée, intégration paysagère, adéquation du projet avec d'autres politiques comme le plan vélo ou la protection de la ressource eau).</p> <p>Pas d'état des lieux réalisé depuis le diagnostic pour le PCAET. Cependant, une carte des zones d'accélération des communes de Bourges Plus sera élaborée dans le cadre de la loi APER qui identifie les sites pollués mais également d'autres sites.</p> <p><u>Perspectives :</u> Elaboration de documents stratégiques pour le développement des énergies renouvelables (SDE, OAP thématique énergie renouvelable) pour afficher l'atteinte des objectifs de production du PCAET.</p> <p>Au regard des éléments décrits précédemment, cette action n'est plus d'actualité et devient donc « sans objet ». Elle sera supprimée du suivi du PCAET à partir de 2024.</p>		
<p>Informier les entreprises de la politique énergétique de BOURGES PLUS et des accompagnements existants</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>0%</p>
<p>Pas d'événements organisé mais rencontres entre Présidente B+ et BESUD. Questionnaires requalification Charité Sancerrois (100 réponses d'entreprises de la ZA Charité Sancerrois).</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>		
<p>Développer les énergies renouvelables</p>		
<p>Développer les centrales photovoltaïques au sol</p>	<p>Porteurs de projets privés</p>	<p>149%</p>

Méthodologie : au jour où l'indicateur est demandé, ni l'OREGES, ni ENEDIS, n'ont de données à jour. Pour évaluer la production, les données théoriques de production de champs ont été utilisées.

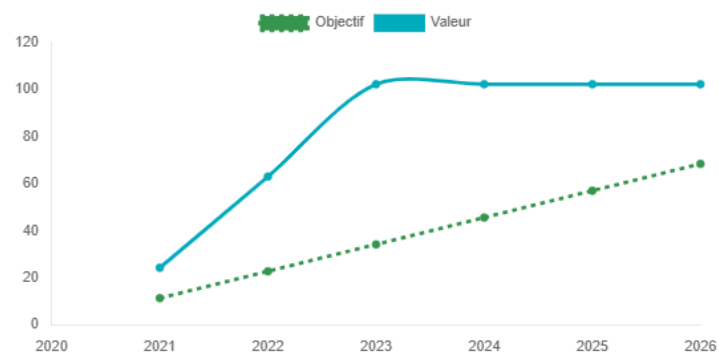
Projets concernés (4) : projets ENGIE aéroport / les deux champs de Marmagne / Les Laburets à la Chapelle Saint Ursin

En 2023 : ombrière photovoltaïque 500 kWc mise en service.

Actuellement, au-delà des objectifs 2026 en matière de production. C'est une filière qui aujourd'hui n'a pas besoin de stimulation, bien au contraire. A noter que l'interdiction inscrite dans le PLUi d'accueillir des champs photovoltaïques oblige les porteurs de projets de négocier avec Bourges Plus ce qui permet d'améliorer la sélectivité et la qualité des projets accordés.

Freins éventuels :

Perspectives :



Indicateur principal : Nombre de GWh/an générés par les équipements au sol ou en ombrières (projets privés)

Stimuler le développement du photovoltaïque

Bourges Plus et les communes concernées

100%

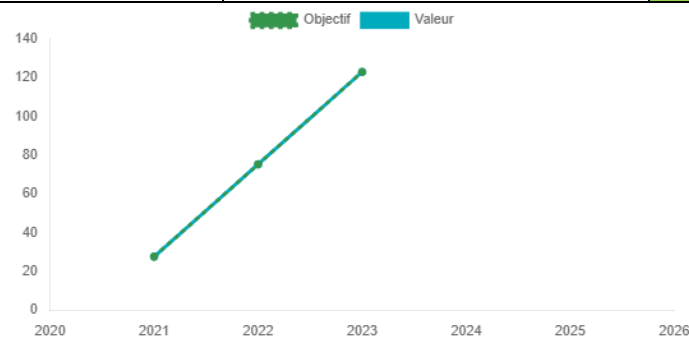
Bourges Plus : Environ 123 ha couverts par des dispositifs de production d'électricité solaire : centrales solaires, ombrières.

Mehun sur Yèvre : Création de centrales solaires sur le site d'une ancienne décharge communale (4ha), sur un terrain communal et sur un terrain privé (agrivoltaïsme).

Freins éventuels :

Perspectives :

- Saint-Just : Projet privé d'une centrale solaire agrivoltaïque sur une ancienne carrière avec 200 brebis du Berry. 2024-2025 : projet d'acquisition par la commune d'un terrain (ancienne déchèterie) pour installer environ 1ha de panneaux solaires photovoltaïques (la commune portera le projet).



Indicateur principal : Superficie couverte par des installations photovoltaïques (ha) (projets privés et publics)

Etudier les différentes possibilités pour BOURGES PLUS d'investir dans les projets d'énergies renouvelables

Bourges Plus

120%

2021 et 2022 : 2 projets de champs photovoltaïques à Port Sec Sud et aux 4 Vents avec la SEM EnR CVDL et la Ville de Bourges. Un actionnaire citoyen sera inclus ultérieurement.

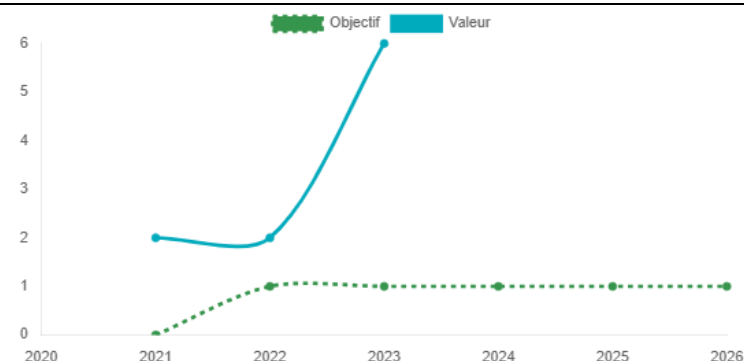
2023 : 1 projet d'ombrière photovoltaïque de 3ha sur la ZAC des Varennes avec la SEM EnR CVDL. Les entreprises locales sont invitées à participer au capital.

1 projet de champ photovoltaïque sur les plaines de l'aéroport avec une participation au capital de l'agglomération envisagée.

Ordre de grandeur de la production estimée de ces 4 projets (30GWh/an)

Freins éventuels :

Perspectives :



Indicateur principal : Nombre de projets avec participation de Bourges Plus au capital de la société de projet

Développer la production de biogaz

Chambre d'agriculture

57%

Méthaniseurs de Plaimpied-Givaudins et de Marmagne déjà en fonctionnement. STEP de bourges et Trouy se sont ajoutés. La chambre d'agriculture a mise en place une prestation d'accompagnement à destination des exploitants agricoles qui souhaiteraient produire du biogaz (méthanisation agricole). 10 à 15 projets ont été accompagnés à l'échelle du département. L'accompagnement est proposé dès le moment de l'émergence de la réflexion jusqu'à la réalisation des travaux et aborde plusieurs volets comme l'acceptabilité du projet, le volet économique, la technique, etc.).

Saint-Just : Une partie des terrains agricoles située sur la commune accueille le digestat du méthaniseur de Plaimpied-Givaudins.

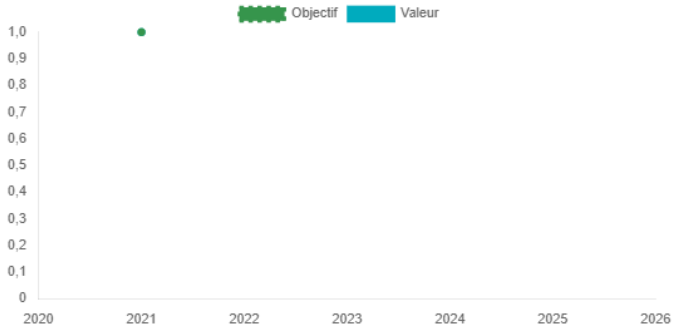
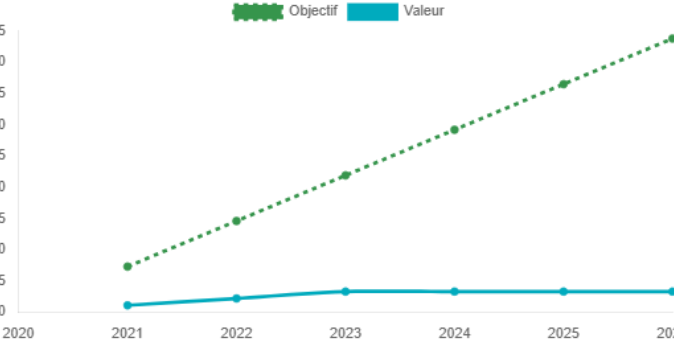


Indicateur principal : Nombre de projets réalisés de production de biogaz

Anticiper l'arrivée à saturation du réseau de gaz

GRDF

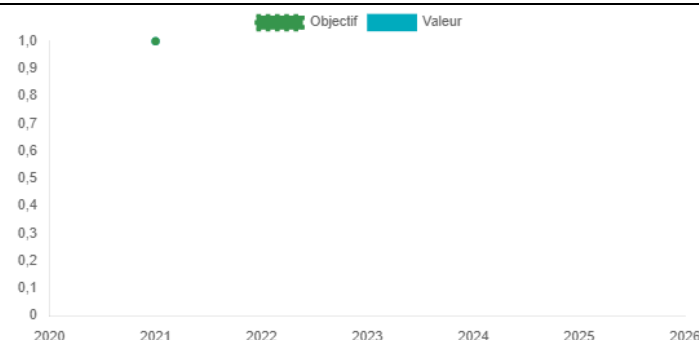
100%

<p>Mise en place d'une solution de rebours à Marmagne en 2021.</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>	 <p>Indicateur principal : Mise en place d'une solution de rebours</p>
<p>Favoriser la prise en compte de la géothermie dans les projets Bourges Plus 8%</p>	
<p>Source OREGES. A ce jour, nous n'avons pas l'information pour 2023 mais la dynamique que nous constatons les année passées peut nous faire penser que la valeur n'aura que légèrement augmentée. A remettre à jour lorsque les chiffres seront publiés.</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>	 <p>Indicateur principal : Nombre de GWh/an produit</p>
<p>Être attentif à l'émergence de la filière hydrogène SDE 18 100%</p>	
<p>Etude hydrogène réalisée en 2021 et ayant débouché sur le non-intérêt à développer pour le moment la filière.</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>	
<p>Réaliser un schéma directeur du réseau de chaleur Ville de Bourges 100%</p>	

Le schéma directeur a été réalisé courant 2021, il a résulté qu'une extension du réseau été possible afin de maintenir (et même dépassé après le retrait des impacts du NPNRU) les puissances souscrites sur le réseau de chaleur. La délibération de l'avenant à la DSP est passée au conseil municipal du 21/10/2021, a été Exécutoire le 26 Octobre 2021 et notifiée le 22/12/2021 à l'entreprise.

Freins éventuels :

Perspectives :



Indicateur principal : Adoption du schéma directeur du réseau de chaleur

Faire la promotion du COTeNR

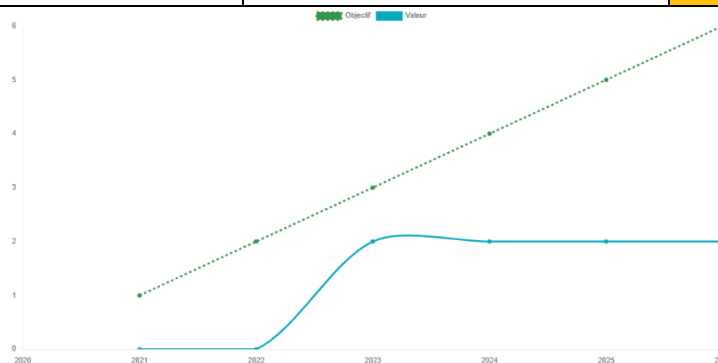
PETR Centre-Cher

33%

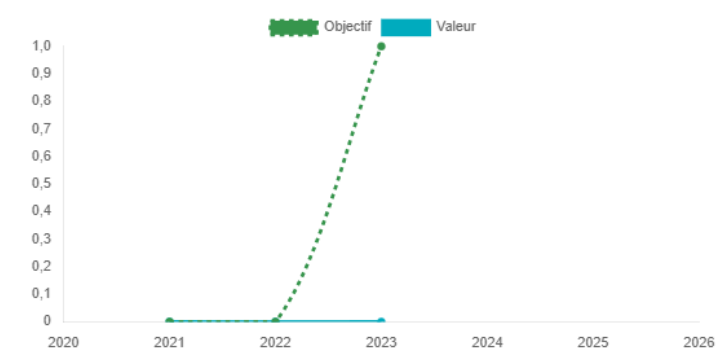
Le PETR Centre-Cher porte un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial sur 4 ans (2024-2027) signé avec l'ADEME. Il assure le pilotage et le suivi du contrat ainsi que la coordination des moyens affectés à l'animation. Pour l'animation et l'accompagnement technique des porteurs de projets, le PETR Centre-Cher s'appuie sur une cellule d'animation multi-EnR.

Cette cellule est un partenariat avec les différentes organisations publiques œuvrant en faveur des EnR dans le Cher de façon à mutualiser les moyens et assurer la cohérence des interventions respectives. Cette dernière, impulsée par l'ADEME et la Région est composée des acteurs suivants :

- L'ALEC18 assure le service public de la rénovation énergétique en accompagnant les particuliers et les structures privées dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement ou bâtiment. Dans le cadre du CCRt, la structure accompagnera techniquement les porteurs de projet sur toutes les EnR thermiques hors bois énergie.
- ADEFIBOIS Berry accompagne les projets bois énergie (organise des visites, crée des supports de communication, sensibilise et réalise des pré-études bois énergie, accompagne les porteurs de projets).
- Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) s'engage auprès des collectivités en leur apportant des conseils et des financements leur permettant de faire des économies d'énergie dans leurs bâtiments.
- Les référents contrats de chaleur des différents pays/PETR du département



Indicateur principal : Nombre d'actions de promotion du COTeNR sur le territoire de Bourges Plus

<p>- Les référents PCAET des EPCI. Le travail d’animation de la cellule s’intégrera avec le développement des PCAET (Plans Climat Air Énergie Territoriaux) des EPCI du territoire</p> <p>Les services de la Région Centre-Val de Loire et de l’ADEME ainsi que d’autres acteurs territoriaux incontournables du développement territorial tels que la SEM TERRITORIA ou Cher Ingénierie des Territoires (CIT) seront associés.</p>		
<p>Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l’adaptation du territoire</p>	<p>Pilote</p>	<p>Etat de réalisation</p>
<p>Développer l’usage du vélo</p>		
<p>Mettre en œuvre le plan de déplacements urbains de l’agglomération berruyère et engager son évaluation</p>	<p>AGGLOBUS</p>	<p>0%</p>
<p>Evaluation projetée en 2024</p> <p><u>Arçay</u> : Réalisation de voies piétonnières pour faciliter et sécuriser l’accès aux arrêts de bus pour les enfants.</p> <p><u>Berry-Bouy</u> : Mise en place du transport à la demande en lien avec Bourges Plus et AggloBus ce qui permet de proposer une solution de mobilité alternative à l’usage individuel de la voiture.</p> <p><u>La Chapelle Saint-Ursin</u> : Mise en place d’une ligne Pédibus pour les enfants des écoles avec une application dédiée.</p> <p><u>Lissay-Lochy</u> : en 2022, mise en place du transport à la demande en lien avec Bourges Plus et AggloBus ce qui permet de proposer une solution de mobilité alternative à l’usage individuel de la voiture.</p> <p><u>Saint-Michel de Volangis</u> : Mise en place du VitaBus.</p> <p><u>Freins éventuels</u> :</p> <p><u>Perspectives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Saint-Michel de Volangis</u> : Communication sur le Vitabus lors des réunions publiques. Afin de donner l’exemple, les élus tenteront l’expérience d’utiliser ce transport à la demande. 	 <p>Indicateur principal : Evaluation du PDU</p>	
<p>Mettre en œuvre le plan vélo intercommunal</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>80%</p>

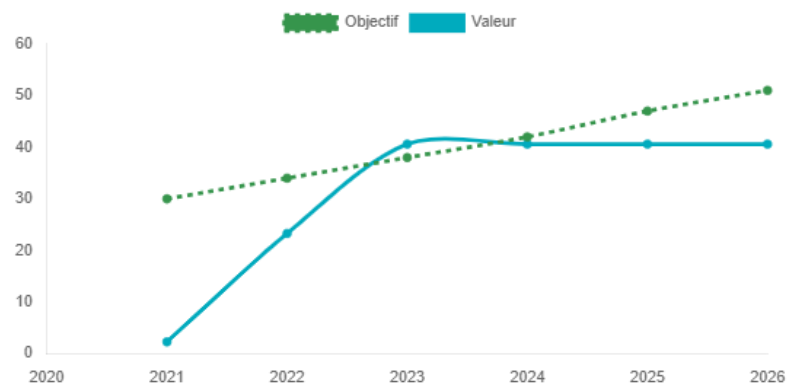
En 2021 : 2.3 km d'aménagements réalisés
 En 2022 : 21 km d'aménagements réalisés
 En 2023 : 17.3 kms réalisés en 2023 (Voie verte 4550m, bandes 1255m, axe partagé 11400m)

Freins éventuels :

- Arçay : la commune n'est pas concernée par l'actuel Plan Vélo intercommunal mais souhaite y être intégrée le plus rapidement possible notamment dans le cadre d'un projet en cours (voir ci-dessous)

Perspectives :

- Marmagne : assistance à la mise en œuvre du plan vélo intercommunal
- Arçay : Etude pour la création d'un axe partagé (vélo-voiture) pour la Grande Rue



Indicateur principal : Nombre de km d'aménagements réalisés dans le cadre du Plan Vélo Intercommunal

Mettre en œuvre des plans vélo communaux

Les communes

60%

Pour Bourges : création systématique d'un aménagement cyclable ou mise en place d'une zone 30 dès requalification ou création d'une voie. Mise en œuvre du plan vélo communale qui vise le développement des pistes cyclables et l'installation de stationnement vélos : création de la liaison douce Cœur de Ville – Quartier Séraucourt.

Mehun sur Yèvre : Articulation avec le canal de Berry à Vélo : travail sur la signalétique. Labellisation « accueil vélo » obtenue pour le pôle porcelaine et le camping municipal. Sur le camping, installation de 4 hébergements adaptés pour l'accueil de cyclotouristes et d'un abri-vélos sécurisés.

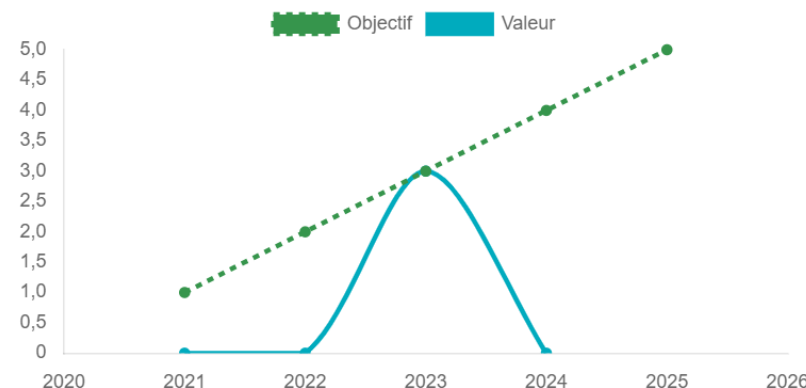
Saint-Doulchard : La ville participe au plan vélo intercommunal. Les lignes nouvelles du plan vélo intercommunal viennent en complément des pistes cyclables déjà existantes

Freins éventuels :

- Bourges : pas de schéma de déploiement pluriannuel, cela se fait à l'occasion de chaque chantier de voirie

Perspectives :

- Mehun sur Yèvre : Installation de 3 abris-vélos sécurisés. Etude plan de mobilité douce.
- Saint-Just : Articulation avec le plan vélo intercommunal : liaison entre le Canal de Berry et le centre-bourg.



Indicateur principal : Nombre de communes qui mettent en place des actions relatives à la promotion du vélo

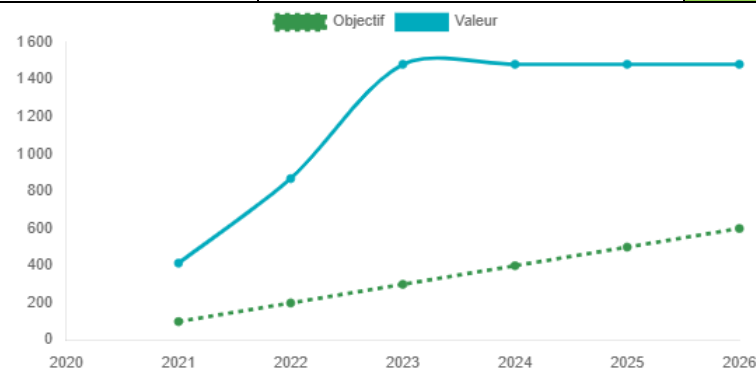
- Saint-Michel de Volangis : Réflexion en cours pour développer une liaison cyclable vers la ville de Bourges. Nécessite un budget important.
- Saint-Germain du Puy : Projet de création de liaisons douces et de stationnement vélo (en attente de l'avancée sur le projet de BHNS)
- Saint-Doulchard : développement des mobilités alternatives (prise en compte des liaisons douces dans les projets futurs. C'est déjà le cas dans le projet de requalification du centre-bourg. Participation au Plan Vélo Intercommunal.
- Plaimpied-Givaudins : en lien avec le plan vélo communal, prolongation de 800 mètres d'une liaison douce rue de la paille avec pose d'un revêtement perméable et réalisation de noues.
- Bourges : Mettre en œuvre le plan vélo communal : réalisation de nouvelles pistes cyclables en articulation avec le Plan Vélo Intercommunal (notamment dans le cadre de l'aménagement de la rue Barbès en 2024)

Expérimenter un service de location de vélo

AGGLOBUS

247%

Freins éventuels :
Perspectives :



Indicateur principal : Nombre d'utilisateurs ayant testé le service

Mettre en place une prime à l'achat de vélo

Bourges Plus

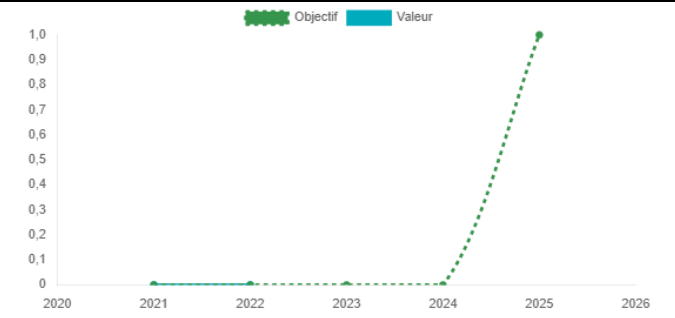
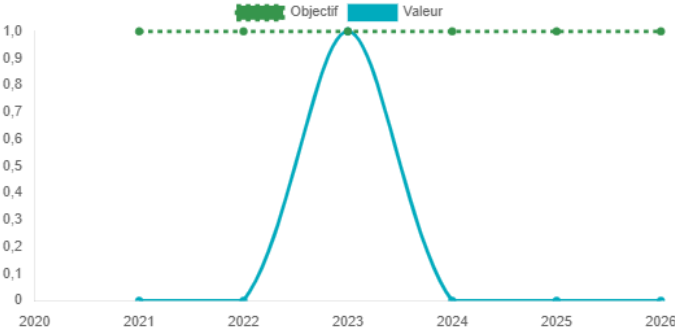
472%

<p>Prime mise en place en 2021 (50 000€ versés), 2022 (70 000€ versés) et 2023 (70 000€ versés). 849 bénéficiaires depuis sa mise en place en 2021.</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>	<p>Indicateur principal : Nombre de bénéficiaire de la prime vélo</p>
<p>Accompagner les entreprises et les administrations dans l'élaboration de plan de mobilité AGGLOBUS 0%</p>	
<p>Pas d'accompagnement mis en place faute de moyens humains pour mener l'action.</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u> Animateur mobilité recruté en 2024.</p>	<p>Indicateur principal : Mise en place de l'accompagnement auprès des entreprises pour les plans de mobilité</p>
<p>Elaborer des outils de communication pour la promotion du vélo Bourges Plus 0%</p>	
<p>Animateur mobilité recruté en 2024 - En 2023, stratégie générale en réflexion, avec des actions ponctuelles de communication associées aux actions déployées (itinéraires aménagés, aides à l'acquisition de vélos)</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>	

		Indicateur principal : Stratégie d'animation définie pour la promotion du vélo	
Développer les services « voiture de demain » et articuler les alternatives à la voiture individuelle			
Favoriser l'équipement en véhicules électriques par la mise en place de bornes de recharges		SDE18	
<p><u>Le Subdray</u> : Installation d'une borne de recharge électrique</p> <p><u>Freins éventuels</u> :</p> <p><u>Perspectives</u> :</p>			
Favoriser le développement du covoiturage et de l'autopartage		Bourges Plus	0%
<p>Aucune action covoiturage ou autopartage n'a été mise en œuvre par la direction Mobilité/Transport pour les années 2021, 2022 et 2023. La mise en œuvre du service de co-voiturage courte distance "Covoit' par Agglobus " opéré par Karos sera effective en 2024 et sous MOA du syndicat Agglobus.</p> <p>Pour BourgesPlus, les actions portées à ce stade l'ont été par la direction Espaces Public Urbain :</p> <p>2023 - parking de covoiturage de la porte de Nevers porté</p> <p>2024 - participation éventuelle au financement du parking de covoiturage de l'échangeur autoroutier.</p> <p><u>Freins éventuels</u> :</p> <p><u>Perspectives</u> :</p>		<p>Indicateur principal : Plan d'actions défini pour favoriser le développement du covoiturage et de l'autopartage</p>	
Adapter le territoire aux déplacements alternatifs			
Conduire les études de conception d'un pôle d'échanges multimodal à la gare SNCF, et de 3 nœuds d'échanges complémentaires		Bourges Plus	16%
<p>2023 : Programme initial (phase 1) finalisé fin 2022</p> <p><u>Perspectives</u> : Mise à jour du programme initial (phase 2) en 2024 et lancement ETP.</p>			

	Indicateur principal : Phase d'avancement des études pour la mise en œuvre du pôle d'échanges multimodal	
Etudier la faisabilité d'un transport en commun en site propre et d'un réseau de bus à haut niveau de service multilignes	AGGLOBUS	
Données à venir.	Indicateur principal : Linéaire de site propre réalisé	
Expérimenter de nouvelles motorisations	AGGLOBUS, Bourges Plus	100%
<p>2022 : 100% des bennes de collectes des ordures ménagères au biogaz. 2023 : Les véhicules de collecte affectés aux contrats de Bourges Plus sont pour Suez au GNV, au B100 et électrique, et pour Veolia au B100</p> <p><u>Mehun sur Yèvre</u> : Acquisition de 2 véhicules utilitaires électriques pour les services techniques.</p> <p><u>Freins éventuels</u> :</p> <p><u>Perspectives</u> :</p>	<p>Indicateur principal : Taux de véhicule nouvelle motorisation pour la flotte de véhicule de collecte des déchets</p>	
Intégrer les enjeux de mobilité dans le PLUi	Bourges Plus	100%
<p>Le projet de PLUi de Bourges Plus approuvé en avril 2022 inscrit un objectif en nette réduction puisque le total mobilisable qui pourrait être prélevé sur des espaces agricoles ou naturels est fixé à 290 ha. Ainsi, la consommation possible maximum est inférieure de 189 ha à ce qui a été urbanisé les 10 années précédentes (2011-2021).</p> <p>Le PLUi de Bourges Plus inscrit la possibilité d'une consommation foncière moyenne et maximum de 29,0 ha/an. En comparant ce volume à celui qui s'est opéré sur la période 2010-2020, on peut constater que le PLUi traduit une réduction de 39,4 % du rythme moyen annuel de consommation foncière du territoire.</p> <p><u>Freins éventuels</u> :</p> <p><u>Perspectives</u> :</p>	<p>Indicateur principal : Intégration de dispositions relatives à la limitation de l'étalement urbain</p>	
Rénover et développer la mobilité ferroviaire et le fret		
Développer un projet de logistique urbaine	Bourges Plus	0%

26 juillet 2024

<p>Aucune action entreprise dans ce domaine - non prioritaire pour le service mobilité</p> <p><u>Freins éventuels :</u></p> <p><u>Perspectives :</u></p>	 <p>Indicateur principal : Mise en place d'une instance de concertation autour de la logistique urbaine</p>	
<p>Améliorer la qualité de la desserte ferroviaire</p>	<p>Région Centre</p>	<p>100%</p>
<p>Actions de "lobbying" auprès de la SNCF Mars 2023 : courrier de la Présidente de l'Agglomération à la coordinatrice régionale de la SNCF pour solliciter visant l'amélioration de l'offre Paris-Bourges.</p> <p><u>Freins éventuels :</u></p> <p><u>Perspectives :</u></p> <p>Mise en place d'un aller-retour supplémentaire en milieu de journée Bourges-Paris</p>	 <p>Indicateur principal : Action en faveur de l'amélioration de la desserte ferroviaire du territoire</p>	
<p>Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée</p>	<p>Pilote</p>	<p>Etat de réalisation</p>
<p>Accompagner la transition agro-écologique du territoire</p>		
<p>Accompagner le changement de modèle agricole</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>100%</p>

Le 4^{ème} contrat territorial de l'aire d'alimentation de captage du Porche a été adopté et signé avec l'ensemble des partenaires. Il définit des objectifs chiffrés à atteindre à l'horizon 2028 (concentrations en nitrates inférieurs à 50mg/l et tendance à la baisse des concentrations en phytosanitaires). Pour cela, 4 axes stratégiques ont été définis :

- L'orientation vers des systèmes agricoles plus durables, passant par le développement de cultures ou de systèmes techniques à faibles impacts sur la ressource ;
- Les actions à l'échelle du territoire pour protéger l'eau, via une gestion de l'espace et des paysages ainsi que par la mise en place d'une stratégie foncière concertée ;
- La réduction des pollutions diffuses en agissant sur les pratiques agricoles, rassemblant des actions sur l'accroissement de l'utilisation de techniques limitant les intrants ou encore l'augmentation de la couverture des sols ;
- La relance et l'animation de la dynamique collective du territoire, qui comprend le renforcement du lien entre les acteurs locaux agricoles et non agricoles et l'animation et les suivis nécessaires au bon déroulé du programme d'actions.

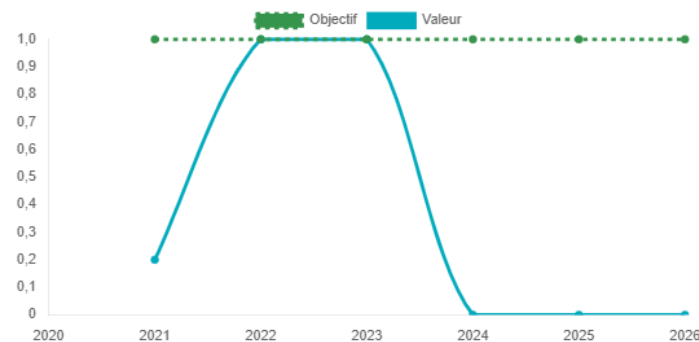
A noter la concertation déployée pour élaborer ce 4^{ème} contrat qui a contribué à impliquer plus fortement les acteurs concernés.

Une stratégie foncière concertée va être élaborée et mise en place sur l'AAC du Porche. Elle devrait avoir vocation, entre autres, à :

- Prioriser les actions identifiées comme pertinentes sur les secteurs considérés comme sensibles,
- Inventorier les outils fonciers disponibles et gérer leur mise en place,
- Planifier les modes de fonctionnement entre acteurs sur le foncier.

La communication autour de l'AAC du Porche a pour objectif de renforcer les connexions entre agriculteurs, citoyens et organisations sur les enjeux de l'eau. Outre de la communication technique sur les pratiques à destination des agriculteurs, il y a un objectif plus global de communiquer sur la protection de l'eau, qui plus est dans le contexte de changement climatique.

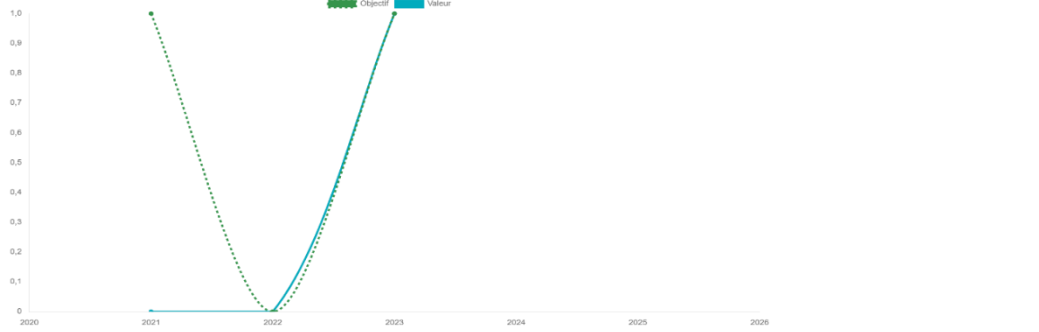
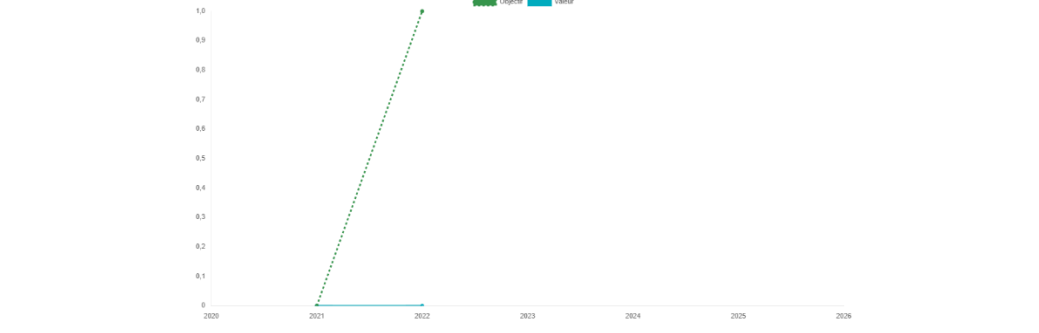
Des notes techniques ont également régulièrement été rédigées portant sur les sujets de la promotion de la production de Chanvre ou bien encore celle de l'agriculture biologique.

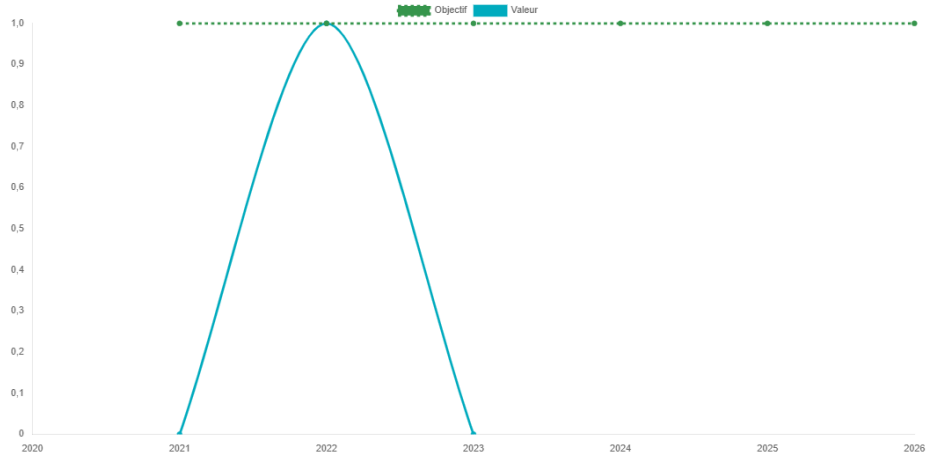


Indicateur principal : Nombre d'ETP dédié

26 juillet 2024

<p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u> Evolution de l'indicateur dédiée à cette action. Travail de structuration de la filière « pain bio »</p>		
<p>Réaliser une veille foncière et diffuser l'information sur le foncier disponible pour l'installation de maraîchers</p>	Bourges Plus	0%
<p>L'absence de veille foncière formalisée n'empêche pas la collectivité d'être vigilante sur les opportunités d'acquisition foncière. Une parcelle a été acquise au niveau du chemin des Plantons et accueille des personnes en recherches d'emploi pour pratiquer le maraichage (partenariat avec la Mission Locale).</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>		
<p>Sensibiliser et accompagner les porteurs de projets candidats à la conversion et/ou à l'installation en production biologique</p>	GABB18	213%
<p>Installation (en nombre de producteur qui a son siège social sur le territoire de Bourges Plus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 : 10 installations <ul style="list-style-type: none"> o Maraichage : 6 o Petits fruits : 1 o Plantes à parfum, aromatiques et médicinales : 3 - 2022 : 11 installations <ul style="list-style-type: none"> o Maraichage : 5 o Apiculture : 2 o Foin : 1 o Grandes cultures : 1 o Fleurs coupées : 1 o Vignes : 1 o Plantes à parfum, aromatiques et médicinales : 1 - 2023 : <ul style="list-style-type: none"> o Maraichage : 3 o Arboriculture : 1 <p>Conversion</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 : 4 conversions <ul style="list-style-type: none"> o Grandes cultures : 3 o Arboriculture (truffe) : 1 - 2022 : 2 conversions <ul style="list-style-type: none"> o Myciculture : 1 	<p style="text-align: center;">Indicateur principal : Nombre d'accompagnements à la conversion et/ ou à l'installation en production biologique sur le territoire de BOURGES PLUS</p>	

<ul style="list-style-type: none"> ○ Maraichage : 1 - 2023 : 1 conversion ○ Grandes cultures : 1 <p><u>Freins éventuels :</u></p> <p><u>Perspectives :</u></p>		
<p>Mettre en place et animer un espace test agricole</p>	<p>Lycée Agricole</p>	<p>100%</p>
<p>L'objectif de l'action est de permettre à des porteurs de projets qui souhaitent développer une activité de maraîchage biologique de tester la viabilité de leur projet dans un espace dédié.</p> <p><u>Freins éventuels :</u></p> <p><u>Perspectives :</u> Une couvée de porteurs de projets devrait démarrer à partir de la rentrée 2024.</p>	 <p>Indicateur : Mise en place de l'espace test agricole</p>	
<p>Installer un incubateur de projet</p>	<p>Conseil Départemental</p>	<p>0%</p>
<p>L'action a évolué et n'a pas été réalisée en tant que telle. Une convention d'objectifs et de moyens entre la Chambre d'Agriculture du Cher et le conseil départemental du Cher acte 2 axes de travail : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES AGRICULTEURS EN SITUATION DE FRAGILITE, // FACILITER L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX DE LA RESTAURATION COLLECTIVE</p>	 <p>Indicateur principal : Mise en place de l'incubateur</p>	
<p>Réaliser des diagnostics de biodiversité dans des exploitations agricoles</p>	<p>Nature 18</p>	<p>0%</p>

Pas de contacts	Indicateur principal : Information des exploitations agricoles de la possibilité de réaliser un diagnostic biodiversité	
Accompagner les exploitants agricoles pour restaurer et/ou implanter des haies ou développer des systèmes agroforestiers	Nature 18	100%
Accompagnement d'un exploitant agricole à Plaimpied-Givaudins pour de la plantation de haies (financement plan de relance) - convention signée le 17 février 2022	 <p>Indicateur principal : Information des exploitations agricoles de la possibilité de réaliser un diagnostic biodiversité</p>	
Structurer les filières alimentaires et de biomatériaux		
Initier un Projet Alimentaire de Territoire	PETR Centre-Cher	100%
<p>Le Conseil Local de l'Alimentation (CLA) a été installé le 12 juin 2023 en même temps que l'adoption de la stratégie du PAT. Une charte de coopération a été signée par les 174 acteurs référencés dans le CLA. Cette charte est un pacte d'engagement qui précise le fonctionnement du PAT, les missions du CLA etc. le CLA pilote la mise en œuvre du programme d'actions du PAT en partenariat avec le comité de pilotage.</p> <p>Validation du programme d'actions le 12 juin 2023.</p> <p>4 axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une alimentation saine locale et durable, accessible à tous ; - Développer le potentiel nourricier du territoire ; - Développer et structurer l'offre alimentaire locale ; - Coopérer, coordonner et animer le PAT. <p>Freins éventuels :</p>		

<u>Perspectives :</u>																							
Être un territoire d'expérimentation pour la mise en œuvre du PAT porté par le PETR – Centre Cher	Bourges Plus	0%																					
<u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u> Reconnaissance territoire bio engagé																							
Développer la plateforme agri-local	Conseil départemental	100%																					
25 acheteurs inscrits sur la plateforme	<table border="1"> <caption>Indicateur principal : Information des exploitations agricoles de la possibilité de réaliser un diagnostic biodiversité</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Objectif</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>25</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>25</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>25</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>25</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>25</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>25</td> <td>25</td> </tr> </tbody> </table>		Année	Objectif	Valeur	2021	25	25	2022	25	25	2023	25	25	2024	25	25	2025	25	25	2026	25	25
Année			Objectif	Valeur																			
2021			25	25																			
2022	25	25																					
2023	25	25																					
2024	25	25																					
2025	25	25																					
2026	25	25																					
<u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u>																							
Utiliser le levier de la commande publique pour intégrer plus de produits locaux et/ou biologiques dans les repas des établissements scolaires	Les communes	100%																					

Arçay : Prestation reconduite annuellement pour la restauration scolaire. Amélioration de la prestation incluant les objectifs de la loi Egalim 2.

Mehun sur Yèvre : 317 repas sont délivrés chaque jour dans les restaurants scolaires. Ma commune fait appel à un prestataire pour assurer la mise en œuvre des objectifs de la loi Egalim : 50% de produits de qualité et durable dont au moins 20% de produits biologiques, au moins 60% de viandes et poissons de qualités et durables, 80% de légumes et fruits frais, la préférence des produits locaux issus de circuits courts, un menu végétarien par semaine, la lutte contre le gaspillage alimentaire (les enfants se servent eux-mêmes dans les plats déposés sur les tables par les agents), l'utilisation de contenants réutilisables (suppression des barquettes pour des contenants en inox). Mise en place du repas à 1 euro.

Saint-Just : 80 repas/jour délivrés en moyenne. Restauration labellisée « établissements bio engagé ». Saint-Just est la première commune labellisée de la région Centre-Val de Loire pour sa restauration. A l'exception de la viande, 100% des produits sont locaux et bio. Les repas sont cuisinés sur place. Partenariat avec Vorly et Seneçay pour la livraison des repas. Organisation des repas par une commission cantine avec une diététicienne, un élu par commune et deux enfants.

Vorly : Mise en place d'une restauration d'aliments bruts 100% locaux et bio.

Saint-Doulchard : La ville propose un repas certifié agriculture biologique par semaine dans le cadre de son marché restauration scolaire. Partenariat avec BioCentre et la Chambre d'Agriculture du Cher pour la Maison de la Petite Enfance : respect de la saisonnalité/ prioriser le « local » / développer les filières bio « locales ».

Bourges :

- Respect des objectifs de la loi EGAlim. Recours accru aux produits labellisés. Proposition d'un aliment labellisé bio par jour.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Lancement par la Ville d'une démarche en faveur de la réorganisation et de l'amélioration de la qualité de la restauration collective au travers de l'engagement avec le CCAS d'une étude de faisabilité pour la réorganisation de la restauration collective et du recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du marché de la restauration collective intégrant des exigences qualitatives en termes d'alimentation durable et d'ancrage territorial.

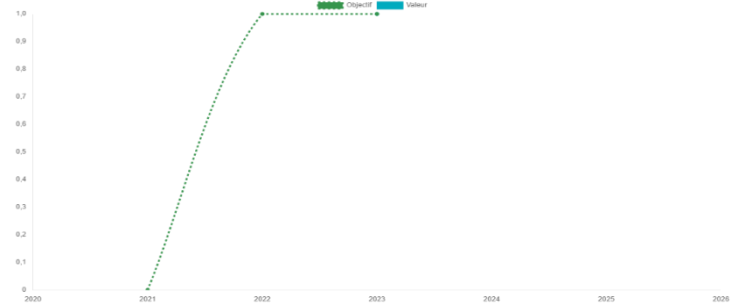
Freins éventuels :

Perspectives :



Indicateur principal : Respect des obligations réglementaires

26 juillet 2024

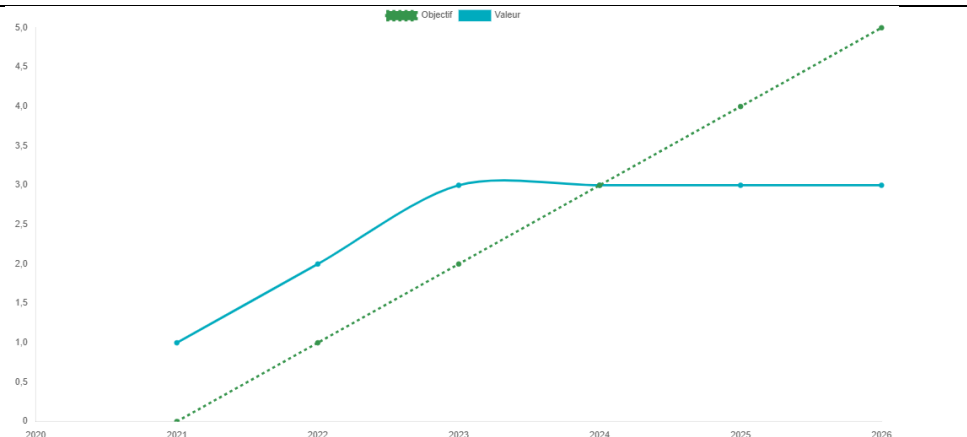
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Mehun sur Yèvre</u> : Marché 2022-2024. Réflexion pour anticiper une augmentation du nombre de repas intégrant des produits locaux. - <u>Saint-Just</u> : Projet de partenariat avec la commune de Dun sur Auron pour la restauration scolaire. Renouvellement chaque année de la labellisation « établissement bio engagé ». - <u>Saint-Doulchard</u> : Poursuite de l'action engagée. - <u>Bourges</u> : Poursuite des démarches engagées en la matière. 		
<p>Mettre en place un atelier de vente directe</p>	<p>Lycée agricole</p>	<p>100%</p>
<p>Un marché hebdomadaire à lieu, tous les vendredis (depuis le printemps 2023), sur l'établissement, à destination des particuliers sur la période de production de légumes.</p> <p><u>Perspectives</u> : Souhait de l'établissement d'ouvrir une formation de niveau CAPA pour contribuer à l'animation de cette espace de vente et aménager un véritable point de commercialisation des produits (viandes et légumes + produits locaux) afin d'attirer davantage de clients.</p> <p><u>Freins éventuels</u> : /</p>		
<p>Accompagner l'évolution des filières agricoles</p>	<p>Ville de Bourges, Bourges Plus</p>	<p>100%</p>
<p>Mise en œuvre décalée au mandat suivant, suite aux résultats de l'étude portant sur une remunicipalisation de la restauration collective de la ville de Bourges.</p> <p><u>Freins éventuels</u> :</p> <p><u>Perspectives</u> :</p>	 <p>Indicateur principal : Réflexion engagée sur la remunicipalisation de la restauration collective</p>	
<p>Accompagner l'évolution des régimes alimentaires</p>		
<p>Animer le défi Famille à Alimentation Positive</p>	<p>BioBerry</p>	<p>60%</p>

Un défi réalisé par an depuis 2021 :

- En 2021-2022, organisation de 12 ateliers à Mehun sur Yèvre et à Bourges (cuisine locale et de saison, contenants et ustensiles sains dans ma cuisine, cuisine antigaspi, plantes sauvages comestibles, composter les déchets alimentaires et jardiner au naturel) ;
- En 2022-2023, organisation de 12 ateliers à Morthomiers, Le Subdray et à Bourges (cuisine locale et de saison, contenants et ustensiles sains dans ma cuisine, cuisine antigaspi, plantes sauvages comestibles, composter les déchets alimentaires et jardiner au naturel) ;
- En 2023-2024, organisation de 12 ateliers à Saint Germain du puy et à Bourges (cuisine locale et de saison, contenants et ustensiles sains dans ma cuisine, cuisine antigaspi, plantes sauvages comestibles, composter les déchets alimentaires et jardiner au naturel).

Depuis 2021, ce sont environ 5100 personnes qui ont été sensibilisées par les actions organisées par BioBerry, au-delà du défi Famille à Alimentation Positive.

Mehun sur Yèvre : Organisation du défi famille à alimentation positive en 2021 et 2022



Indicateur principal : Organisation du défi

Promouvoir les productions biologiques et locales auprès des consommateurs

BioBerry

51%

Depuis 2021, 80 actions ont été menées : en quartiers prioritaires de la ville, Bourges se fait bio, Printemps de l'écologie, SERD, interventions scolaires.

Arçay : En 2022, organisation d'un premier marché de producteurs. En 2023, organisation du second marché des producteurs par le café associatif de la commune.

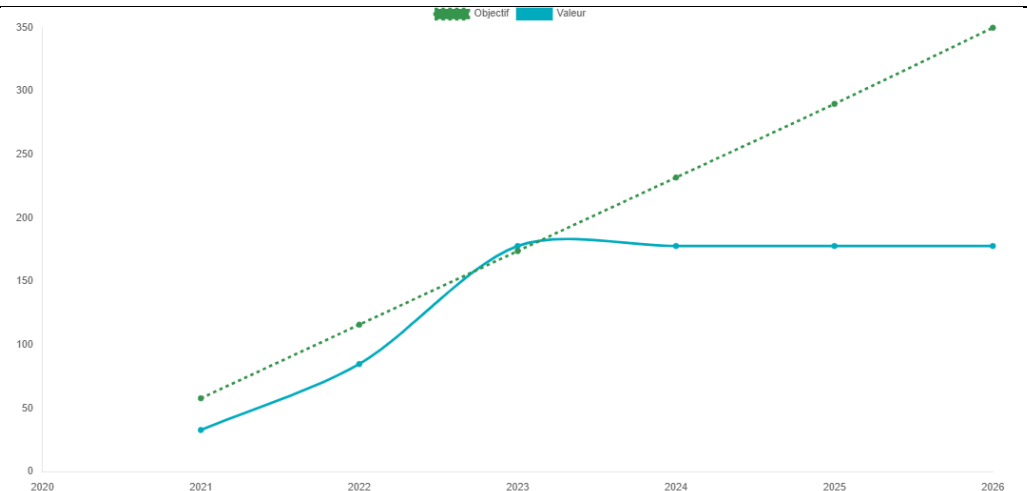
Mehun sur Yèvre : Organisation d'un marché avec de nombreux producteurs locaux tous les mercredis. Travail avec l'épicerie sociale ouverte en 2020 : accompagnement pédagogique en lien avec le CCAS qui prend la forme de cours de cuisine.

Saint-Just : Intégration d'une obligation dans le cahier des charges de la future boulangerie = au moins un pain bio devra être proposé à la vente par jour. Participation à la semaine organisée par le conseil départemental pour la promotion de la plateforme de la plateforme agrilocal. Organisation de 4 marchés bio en 2022 dans la salle des fêtes avec environ une vingtaine de producteurs locaux. Accueil de l'assemblée générale du Groupement des

Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques du Cher. Partenariat avec l'association BioCentre pour promouvoir le label « établissement bio engagé ». Organisation en 2023 d'un marché de producteurs lors de la fête de la musique (manifestation inscrite dans la programmation de BioBerry).

Perspectives :

- Lissay-Lochy : Création d'un espace de vente de produits locaux et/ou biologiques dans le hangar communal (marché et installation de casiers de vente 24h/24).
- Mehun sur Yèvre : Maintien de la dynamique. Organisation d'un marché de producteurs locaux tous les 1^{er}s samedis du mois.
- Saint-Just : Réflexion pour la mise en place d'un dépôt de pain dans les communes limitrophes : création d'un emploi de livreur mutualisé (emploi porté par la commune). Réflexion également en cours pour livrer en pain des lycées de Bourges.



Indicateur principal : Nombre de manifestations / actions de promotion organisées par BioBerry

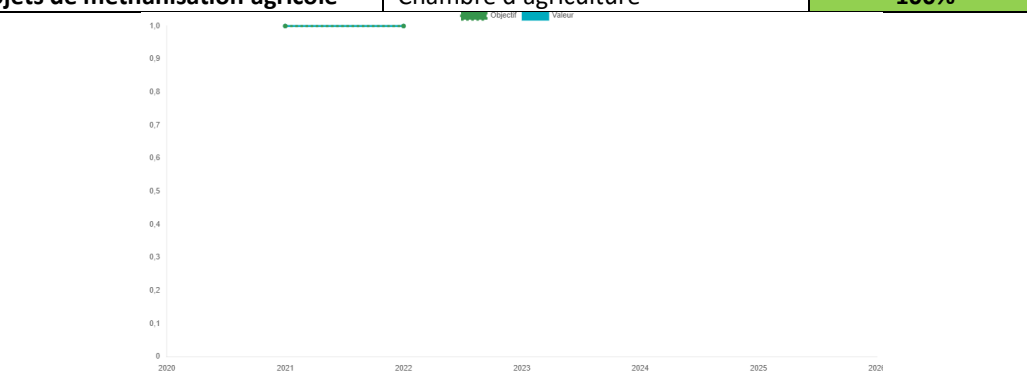
Développer la production de biogaz en veillant à la compatibilité des systèmes de cultures avec les contraintes de disponibilité en eau

Mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation autour des projets de méthanisation agricole

Chambre d'agriculture

100%

La chambre d'agriculture a été retenue comme pilote régional d'un projet portant sur l'amélioration de l'acceptabilité locale des méthaniseurs. Une boîte à outil a ainsi été conçue dans ce cadre comportant notamment un guide à destination des collectivités territoriales sur les enjeux de cette filière. Des formations ont été organisées pour accompagner les exploitants agricoles à l'élaboration d'un plan de communication dans le cadre du déploiement de leur projet. Le guide a également été diffusé via les vecteurs d'informations de la Chambre (lettre aux collectivités)



Indicateur principal : Mise en place d'une boîte à outils pour faciliter l'acceptabilité des projets de méthanisation

Faire de l'exemplarité de BOURGES PLUS et des communes un levier de mobilisation du territoire	Pilote	Etat de réalisation																							
Protéger et favoriser les milieux naturels du territoire en engageant des projets communaux et intercommunaux exemplaires																									
Intégrer des clauses en faveur de la biodiversité	Les communes, Bourges Plus	47%																							
<p>A mi-parcours, cette action pour la promotion de la biodiversité est élargie à la gestion de l'eau.</p> <p><u>Bourges Plus</u> : mise en place d'un critère conditionnel « développement de la trame verte » pour accéder à la totalité des fonds de concours</p> <p><u>Marmagne</u> : acquisition de 15 hectares de prés notamment pour la biodiversité, plantation d'une peupleraie aux marais</p> <p><u>Arçay</u> : Intégration de plantes moins gourmandes en eau dans les espaces verts / Mise en œuvre de solutions respectueuses de l'environnement pour l'entretien du city stade et du terrain de tennis / Demande de participation au projet de Nature 18 pour l'intégration de nichoir pour les chouettes.</p> <p><u>Berry-Bouy</u> : Etude sur l'élaboration de la trame verte (plantation de haies sur parcelle communale) / En lien avec le SIVY, étude d'un circuit pédagogique sur une parcelle communale en bordure de l'Yèvre</p> <p><u>La Chapelle Saint-Ursin</u> : Installation de cuves à récupérateur d'eau pluviales dans les écoles.</p> <p><u>Le Subdray</u> : Récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des plantations. Pose de mousseurs sur la robinetterie des bâtiments communaux. Choix de végétaux moins gourmand en eau.</p> <p><u>Lissay-Lochy</u> : Participation à l'élaboration de la trame verte chaque année (Plantez le décor, CRST).</p> <p><u>Mehun sur Yèvre</u> : La commune pratique la gestion différenciée des espaces verts et n'utilise plus de produits phytosanitaires. Mise en place de l'éco pâturage dans l'espace boisé du Rang des Noyers. Entre 5 et 8 moutons sont installés par une association. Installation de l'arrosage automatique avec goutte à goutte.</p> <p><u>Saint-Just</u> : Lancement de l'inventaire de la biodiversité de la commune. La commune achète très peu de fleurs pour limiter la consommation en eau. Plantation d'arbres avec des essences locales (aire de jeux) et plantation d'un verger.</p> <p><u>Saint-Michel de Volangis</u> : Plantation de 250m de haies.</p> <p><u>Vorly</u> : arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires. Remplacement des appareils d'entretien espaces verts par des appareils électriques.</p> <p><u>Perspectives</u> :</p>	<table border="1"> <caption>Indicateur principal : Nombre de communes portant des projets favorables à la biodiversité</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Objectif</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020</td> <td>8</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>8</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>8</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>8</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>8</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>8</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>8</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Objectif	Valeur	2020	8	0	2021	8	0	2022	8	0	2023	8	8	2024	8	0	2025	8	0	2026	8	0
Année	Objectif	Valeur																							
2020	8	0																							
2021	8	0																							
2022	8	0																							
2023	8	8																							
2024	8	0																							
2025	8	0																							
2026	8	0																							
<p>Indicateur principal : Nombre de communes portant des projets favorables à la biodiversité</p>																									

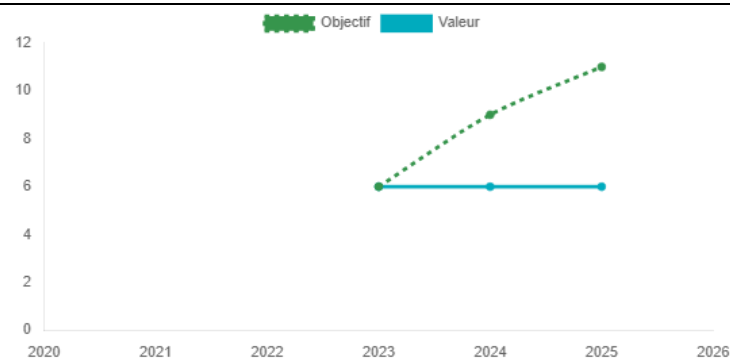
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Marmagne</u> : Actions en faveur de la biodiversité (trame verte...) : plantation de haies, arbres, remplacement continu des fleurs et des plantes par des espèces moins gourmandes en eau, végétalisation du cimetière, projet d'acquisition foncière d'une prairie à proximité d'un cours d'eau pour maintenir cette zone humide... - <u>Arçay</u> : Poursuite de l'action concernant l'intégration de plantes moins gourmandes en eau dans les espaces verts. Mise en place de 3 récupérateurs d'eau sur les bâtiments communaux. - <u>Mehun sur Yèvre</u> : Renouveau en 2023 de l'opération d'éco-pâturage. Extension possible du projet dans d'autres endroits de la ville. Aménagements d'espaces verts. Plantation d'arbres et de haies. Création d'espaces protégées au PLU. - <u>Saint-Just</u> : Mise en place d'une cuve enterrée de 5000L dans le cadre de la construction de la boulangerie pour récupérer l'eau pluviale et la réutiliser pour l'arrosage des espaces verts. 2025-2026 : intégration de clauses dans le cahier des charges de la future zone à lotir : mise en place de mats solaires de bacs dégraisseurs et de noues pluviales. - <u>Saint-Michel de Volangis</u> : Projet de plantation de haies le long des voies communes et départementales – réflexion à mener avec les agriculteurs et le concours de Bourges Plus. - <u>Vorly</u> : réfection des allées en béton poreux permettant l'infiltration de l'eau - <u>Saint-Doulchard</u> : Programme de plantation d'arbres. Création de toits végétalisés sur la future école des Verdins. Désimperméabilisation et renaturation des cours de récréation des écoles de la place du bourg. Projet de création d'un atelier municipal « apiculture ». - <u>Bourges</u> : réflexion pour intégrer la prise en compte des chiroptères et l'impact de l'éclairage public dans les projets d'aménagement. 		
<p>Elaboration du Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales Urbaines</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>50%</p>

<p>2021 : rédaction cahier des charges en 2021 + DCE fin 2021/2022 2022 : sélection MOE + démarrage du SDGEP 2023 : Démarrage de l'étude été 2022. Etude en cours en 2023</p>	<p>Indicateur principal :</p>	
<p>Réaliser des études et des travaux dans le cadre de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>86%</p>
<p>Seuls les projets jugés comme significatifs sont mentionnés et comptabilisés. 2021 : ZA Danjons (Etudes) 2022 : BOURGES : ZA danjons (travaux) Barbès (études) Site De l'atré de tassigny (anciennement Axereal) (études) Place cujas (étude) MARMAGNE: place de la gare (études et travaux) PLAIMPIED : parc mairie (études) 2023 : BOURGES : Barbès (travaux démarrés en 2023 et terminés en 2024) De l'atré de tassigny (anciennement Axereal) (études. Lancement des travaux deuxième trimestre 2024 et fin aout 2024)) Place cujas (travaux en cours) Place Pierre Hervier (études en 2023) MARMAGNE: place de la gare (travaux terminés en 2023) PLAIMPIED : parc mairie (travaux, fin en 2024) rue de l'abbaye (travaux réalisés en 2023) SAINT GERMAIN DU PUY: route de Sainte Solange (études en 2023).</p>	<p>Indicateur principal : Nombre de travaux engagés dans le cadre de la GEPU</p>	
<p>Lutter contre les macro déchets plastiques</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>55%</p>

26 juillet 2024

2022 : dossier déposé suite appel à initiative de l'AELB pour la lutte contre les macro déchets plastiques
 2023 : 6 filets macrodéchets posés en 2023

Perspectives : en 2024, communication dans le périodique de Bourges Plus (En Com'1) sur la pose des ces filets à macrodéchets.



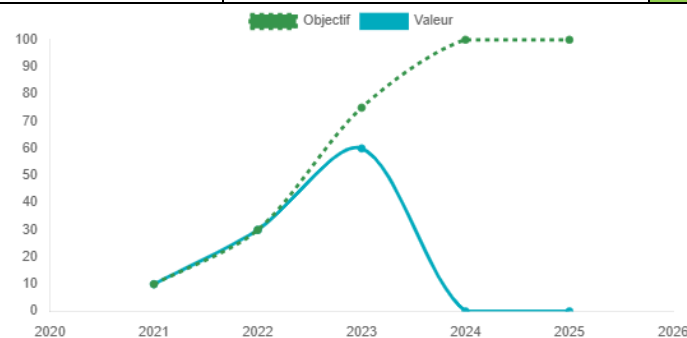
Indicateur principal : Nombre de dispositifs installés pour améliorer la qualité des cours d'eau

Elaborer un Programme d'Etudes Préalables

Bourges Plus

60%

Freins éventuels : En 2023, le renouvellement de l'animateur en charge du PEP a pris du temps



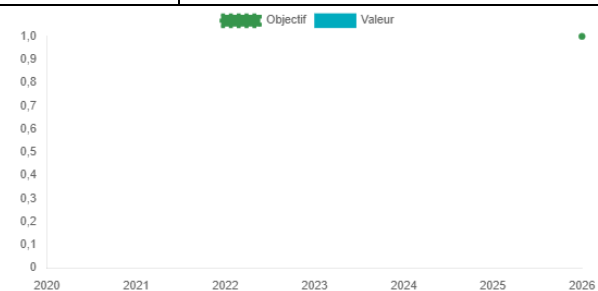
Indicateur principal : Pourcentage d'avancement de réalisation du Programme d'Etudes Préalables

Définir un Programme d'Action de Prévention des Inondations

Bourges Plus

0%

La réalisation de ce programme d'action est prévue à partir de 2026.



Indicateur principal : Finalisation du programme d'actions de prévention des inondations

Travailler en équipe-transversale pour intégrer les enjeux climat-air-énergie		
Mettre à jour les bilans des émissions de gaz à effet de serre	Bourges Plus, ville de Bourges	90%
L'étude est quasiment terminée. La délibération sera disponible courant 2024.	<p>Indicateur principal : Délibération présentant la mise à jour des deux bilans GES (ville de Bourges et Bourges Plus)</p>	
Mettre en place un programme de management et de labellisation Citergie®	Bourges Plus	100%
Préfiguration réalisée qui a confirmé la pertinence pour Bourges Plus de s'engager dans le référentiel. Proposition de l'ADEME de contractualiser un COT- Transition comprenant les référentiels Climat-air-Energie (ex-citergie) et économie circulaire. Programme d'actions du COT-transition voté par les élus du conseil communautaire en février 2023.	<p>Indicateur principal : Démarche Cit'ergie engagée</p>	
Rénover énergétiquement de façon exemplaire le bâti public		
Etudier la faisabilité d'un Conseil en Energie Partagé	Bourges Plus	100%

Initialement prévue en novembre mais repoussée à janvier 2023. Réalisée en janvier 2023. Cette étude a pris la forme d'une journée d'animation à destination des communes du territoire sur la thématique de la maîtrise de l'énergie (MDE) et du développement des énergies renouvelables. La matinée a été consacrée au volet MDE avec présentation de l'outil CEP avec des partenaires comme le SDE 18 et l'ADEME. L'après-midi était consacré au sujet des énergies renouvelables. La matinée a permis de recueillir l'intérêt des communes pour développer ou non cet outil sur le territoire.

Arçay : Participation à la journée organisée le 27 janvier 2023 par Bourges Plus sur le sujet de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables / Rationalisation de l'infrastructures du réseau multimédia de la mairie et de l'école (passage de 4 box à 1 box Internet).

Le Subdray : Remplacement par de l'éclairage LED dans certains bâtiments communaux

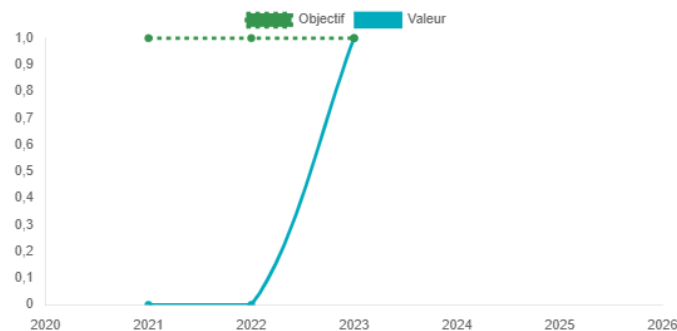
Lissay-Lochy : Participation à la journée organisée par Bourges Plus le 27 janvier 2023.

Saint-Just : Participation à la journée d'échange technique du 27 janvier 2023 organisée par Bourges Plus sur les thématiques de la maîtrise de la demande en énergie et du développement des énergies renouvelables.

Freins éventuels :

Perspectives :

- Mehun sur Yèvre : Intérêt pour l'outil CEP



Indicateur principal : Etude réalisée

Isoler les bâtiments publics

Les communes, Bourges Plus

20%

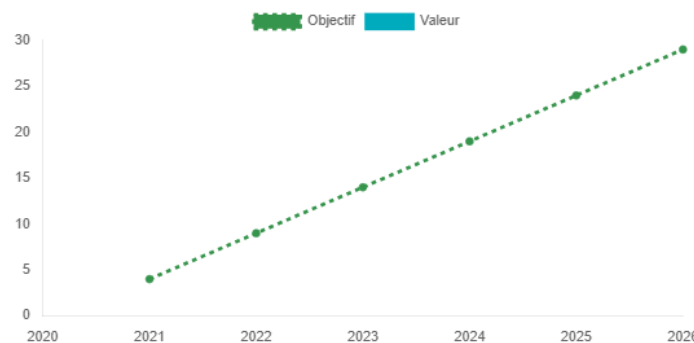
6 bâtiments réhabilités via un financement CRST.

2021 : 4 bâtiments à Bourges (école d'Auron, résidence Guilbeau), à Marmagne (salle des fêtes, utilisation de matériaux biosourcés) et à Saint-Doulchard (résidence autonomie Hector Bernard)

2022 : réhabilitation de l'école Présavoix à Bourges

2023 : réhabilitation du Château Rozé à Trouy (projet avec installation de sondes géothermiques)

Berry-Bouy : Depuis 2018, la commune s'est engagée sur un plan pluriannuel concernant l'isolation de tous les bâtiments communaux (isolation et bardage de la salle des associations, isolation par changement de fenêtre et volets au Moulin, à la Mairie, à la salle des fêtes, à l'école, à la crèche, au relais petite enfance, à la garderie ...). Tous les luminaires des bâtiments publics ont fait l'objet de remplacement des ampoules par des LEDs. Mise en place de



Indicateur principal : Nombre de bâtiments publics rénovés (avec subvention du Contrat Régional de Solidarité Territoriale)

robinets thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs des bâtiments communaux.

Le Subdray : Lancement des audits énergétiques concernant les bâtiments communaux, afin de répondre au décret tertiaire.

Mehun sur Yèvre : Diagnostics énergétiques réalisés sur plusieurs bâtiments à usage sportif.

Saint-Just : Rénovation complète de la salle des fêtes. Ajustement des prix de location de la salle des fêtes avec l'augmentation des couts, restriction de l'accès au réglage du chauffage. Installation de détecteurs de présence et de qualité de l'air intérieur pour l'école.

Freins éventuels :

Beaucoup de projets inscrits dans le CRST non pas été réalisés :

- Non atteinte des performances exigées par le CRST ;
- Report de certains projets ou calendriers qui ont glissés

Perspectives :

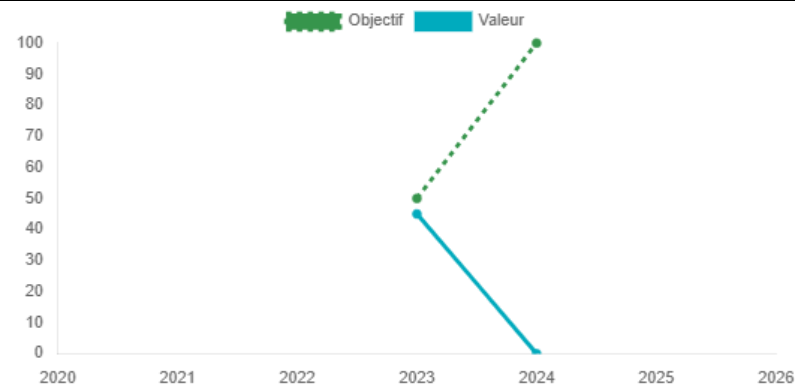
- Arçay : Projet de rénovation de la salle des fêtes
- Mehun sur Yèvre : Définition d'un plan pluriannuel pour la réhabilitation des bâtiments communaux (c'est aussi une action du programme « Petites Villes de Demain » qui permet de financer 3 études énergétiques).
- Saint-Just : Construction d'une boulangerie avec 80% de matériaux biosourcés. Changement des portes de la mairie et l'école (double vitrage).

Suivre les consommations des bâtiments de Bourges Plus

Bourges Plus

45%

L'intégration dans le SIGP a débuté. En termes de réalisation on pourrait dire que 40-50% ont été réalisés : la base de données communes des bâtiments et sites a été réalisée, une partie des compteurs a été importée et d'autre éléments contextuels sont fonctionnels.



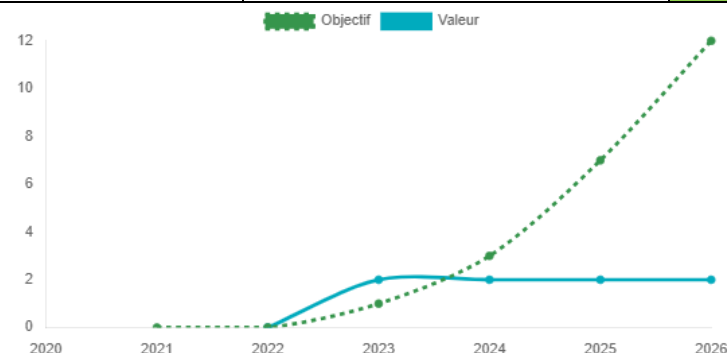
Indicateur principal : Pourcentage d'avancement de la mise en place du système d'information géographique patrimoine

Réalisation d'un diagnostic énergétique sur l'ensemble des bâtiments de Bourges Plus

Bourges Plus

25%

Audit énergétique réalisé sur le site de Foch et Axereal en 2023.



Indicateur principal : Nombre de diagnostic énergétique réalisé sur les bâtiments de Bourges Plus

Equiper les bâtiments publics avec des dispositifs de production d'énergies renouvelables

Identifier et équiper les toitures et parkings publics adaptés pour l'accueil de panneaux solaires

Bourges Plus

25%

Cette action s'appuie notamment sur un plan de solarisation du patrimoine public, en parallèle d'études de faisabilités réalisées sur le patrimoine de Bourges plus (archéologie, Porche) et d'actions réalisées par les communes. L'indicateur retenu reflète la mise en place du plan de solarisation selon les jalons suivants :

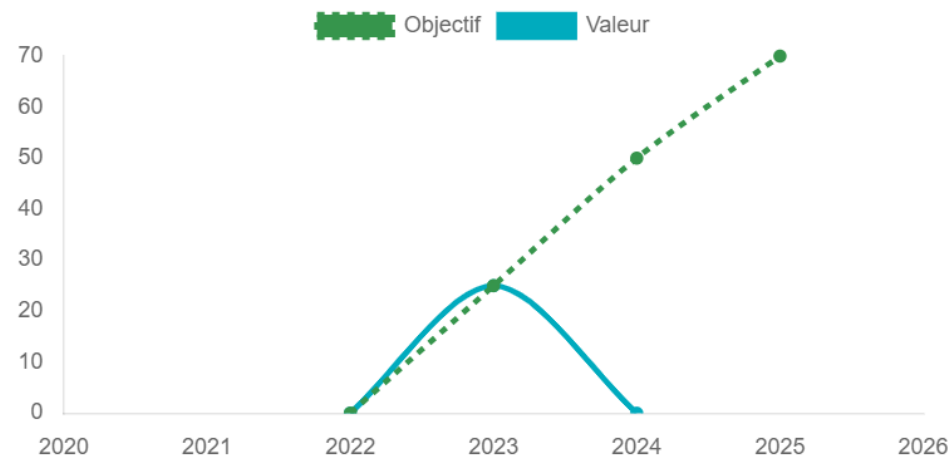
- Préfiguration de l'AMI = 25%
- Notification et sélection du prestataire = 25%
- Solarisation de 25 toitures ou parkings (50% restant)

La phase de préfiguration a été effectuée en 2023.

1 étude de structure sur le bâtiment de l'Archéologie en 2022.

1 étude de structure sur deux bâtiments du Porche en 2022 qui s'est poursuivie avec 2 autres bâtiments début 2023 mais les 4 bâtiments sont sur le même site et forment un unique projet.

Mehun sur Yèvre : Etude réalisée pour identifier le potentiel de solarisation des toitures publiques ainsi que pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques.



Indicateur principal : Mise en place du plan de solarisation des toitures et parkings publics

<p><u>Saint-Just</u> : Pompe à chaleur installée sur la salle des fêtes.</p> <p><u>Lissay-Lochy</u> : Solarisation d'une toiture réalisée avec revente à 100% de l'électricité sur le réseau.</p> <p><u>Perspectives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Bourges Plus</u> : Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour accélérer la solarisation des toitures publiques en 2024. - <u>Mehun sur Yèvre</u> : Etude sur la solarisation de certains bâtiments communaux. Etude dans le cadre de la réhabilitation du Bassin Nautique couvert. - <u>Saint-Just</u> : Poêle à pellets bois installé sur le futur logement communal. Réflexion et lancement d'une étude pour solariser la toiture de la mairie. - <u>Saint-Michel de Volangis</u> : Solarisation des toitures en réflexion sur 4 bâtiments (centre socio-culturel, bibliothèque, école, mairie) en autoconsommation. - <u>Saint-Germain du Puy</u> : Intérêt pour le projet d'appel à manifestation d'intérêt sur lequel Bourges Plus se positionne dans le cadre d'un plan de solarisation. - <u>Saint-Doulchard</u> : démolition / reconstruction de l'école des Verdins. Photovoltaïque sur structure accueillant des terrains de Padel tennis. - <u>Arçay</u> : Solarisation de la toiture de la salle des fêtes dans le cadre de sa rénovation - <u>Mehun sur Yèvre</u> : Installation d'une toiture photovoltaïque sur le centre technique municipal en autoconsommation collective. Projet d'ombrières sur le terrain d'emprise de certains bâtiments publics. - <u>Saint-Germain du Puy</u> : Solarisation de la toiture du futur centre d'accueil et d'hébergement (2024) pour autoconsommer l'électricité produite. - <u>Bourges</u> : Intégration d'une réflexion sur la solarisation de certaines toitures dans le cadre du Plan Ecoles. 		
<p>Approfondir systématiquement la faisabilité technique et financière de la géothermie pour les bâtiments publics neufs</p>	<p>En fonction maître d'ouvrage</p>	<p>67%</p>

Bilan à mi-parcours. 4 études de faisabilité connues (via le site de l'ADEME et le CCRT PETR CENTRE CHER) : Saint-Doulchard pour l'école maternelle et élémentaire ; Trouy pour le Château de Rozé ; Le Subdray pour la salle des fêtes ; Berry Bouy pour regroupement de bâtiments communaux

Berry-Bouy : la commune envisage dès 2024 la mise en œuvre des énergies renouvelables, dont la géothermie très basse température pour un ensemble de bâtiments. Une étude géothermique a été menée. A l'issue de cette étude, la commune a opté pour la création d'un réseau de chaleur géothermique pour assurer le chauffage des bâtiments communaux se trouvant à proximité les uns des autres (Gîte, école, maison de l'enfance, crèche, cantine, relais petite enfance et bibliothèque).

Le Subdray : Chauffage par géothermie à la salle polyvalente « La Grange »

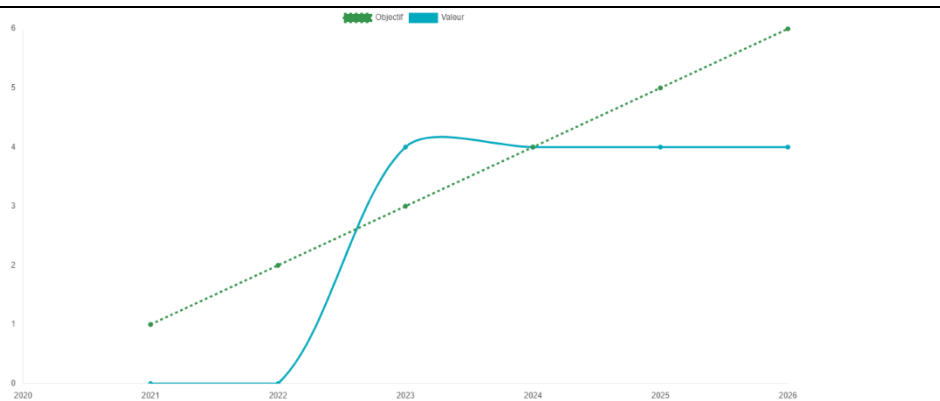
Lissay-Lochy : Lancement des études pour la démolition / reconstruction de la salle des fêtes.

Bourges : Extension du réseau de chaleur urbain biomasse et raccordement de plusieurs bâtiments publics (dont des écoles).

Freins éventuels :

Perspectives :

- Saint-Germain du Puy : Projet de création d'un réseau de chaleur urbain au bois qui desserviraient plusieurs sites : la restauration intergénérationnelle, les gymnases Yannick SOUVRE et Jacques PREVERT, la piscine, l'espace jeunes, le centre technique municipal, les écoles primaires et maternelles, le pavillon des associations, l'espace Nelson Mandela, la mairie et le collège. Le bailleur social France Loire se montre également intéressé.



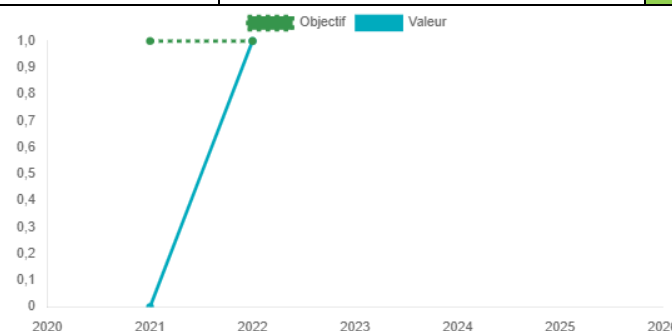
Indicateur principal : Nombre de projets étudiés

Construire une unité de méthanisation des boues d'épuration urbaine

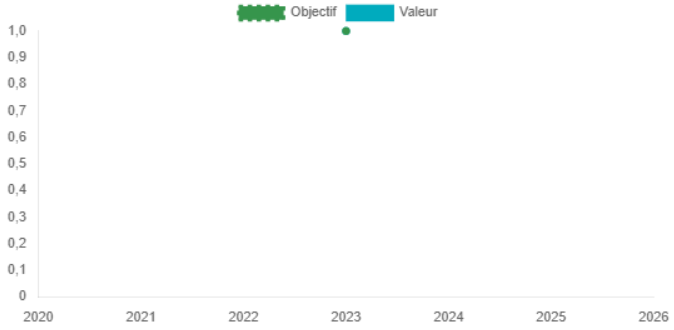
Bourges Plus

100%

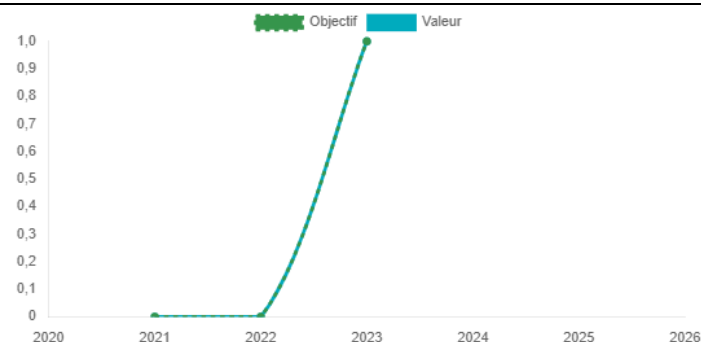
Mise en service de la nouvelle station d'épuration Aquavara en mars 2022, capable de traiter les eaux usées de 140 000 habitants. La production de biométhane par méthanisation des boues permet d'alimenter 700 à 1000 foyers (Cmax = 75Nm3/h)



Indicateur principal : Unité de méthanisation construite

Faire évoluer les pratiques de mobilité des agents de BOURGES PLUS, de la ville de Bourges et du Centre Communal d'Action Sociale			
Mettre en place un plan de déplacement d'administration		Bourges Plus, ville de Bourges, CCAS	0%
<u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u>			
Mettre en place le forfait mobilités durables		Bourges Plus, ville de Bourges, CCAS	50%
Forfait mobilités durables mis en place sur les années 2021, 2022 et le premier semestre 2023. 99 agents en auront bénéficié. <u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u>			
Etre exemplaire sur la performance de l'éclairage public			
Moderniser le parc d'éclairage public des zones d'activités		Bourges Plus	100%
Toutes les zones d'activités sont passées à l'extinction nocturne entre 23h et 5h avec une adaptation au cas par cas sur chaque zone d'activité. A Saint-Doulchard, une zone est éteinte dès 21h.		 <p>Indicateur principal : Action de modernisation engagée</p>	
Créer les conditions favorables à l'émergence de l'économie circulaire		Pilote	Etat de réalisation
Structurer la mise en œuvre et le suivi de la politique économie circulaire			
Consolider l'équipe-technique		Bourges Plus	100%

Les modalités de pilotage ont été actualisés en 2023. Les équipes projets Eci, CAE et PCAET ont été fusionnés, ce qui permet à la fois de rationaliser la mobilisation des chargés de missions, de rassembler plusieurs compétences et services pour travailler sur les sujets de transition. Pour l'instant, ce comité des chargés de mission est mobilisé pour un rôle de reporting mais l'objectif est de compléter son rôle pour en faire à terme un espace d'échange et de travail collaboratif, y compris donc sur le sujet de l'économie circulaire.



Indicateur principal : Renforcement de l'équipe-projet

Construire le premier programme d'actions en faveur de l'économie circulaire

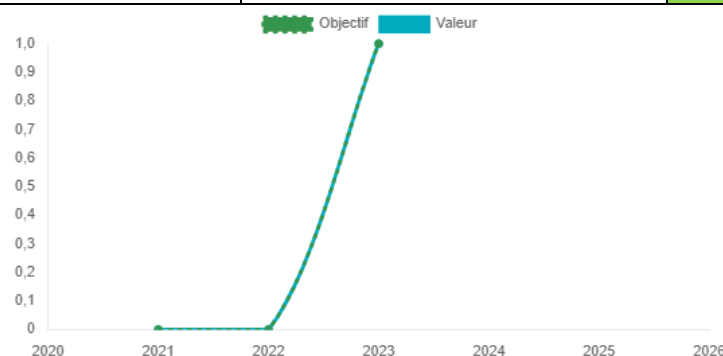
Bourges Plus

100%

Le premier programme d'actions "économie circulaire" a été adopté le 16 mars 2023 par le Conseil communautaire. Sa mise en œuvre vise une progression de 11% à l'horizon 2026 dans le référentiel national "économie circulaire" (score initial = 22%)

Freins éventuels :

Perspectives :



Indicateur principal : adoption du programme d'actions

Suivre, évaluer et améliorer la politique économie circulaire

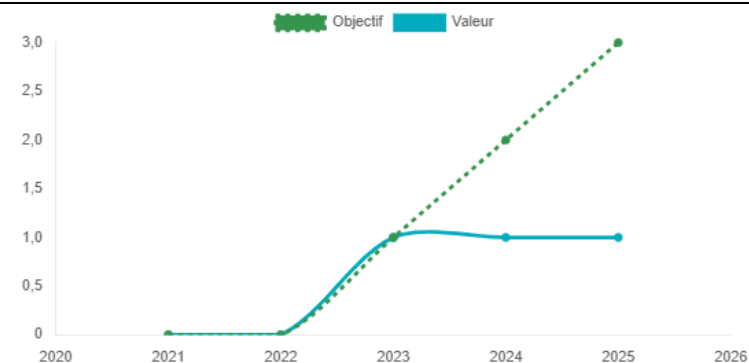
Bourges Plus

33%

La relance de l'animation et du suivi du PCAET en 2023 a permis de dresser un premier bilan de sa mise en œuvre sur les années 2021 et 2022. Ce bilan prend la forme d'un tableau synthétique qui permet de visualiser facilement l'état d'avancement (réalisation) des opérations programmées.

Freins éventuels :

Perspectives : Bilan de la mise en œuvre 2023 du programme d'actions économie circulaire inclue dans le rapport d'avancement du COT - année 2



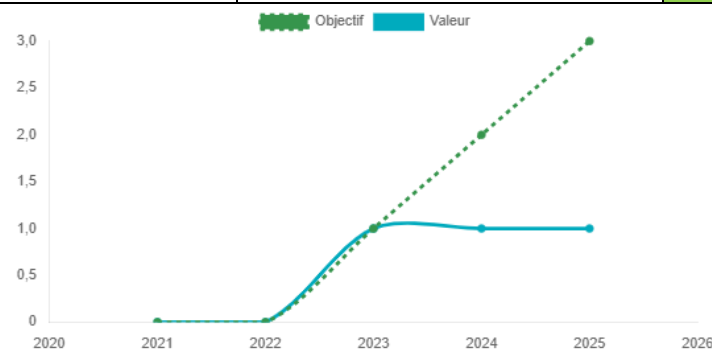
Indicateur principal : production annuelle d'un bilan de mise en œuvre

Communiquer sur la mise en œuvre du programme d'action

Bourges Plus

33%

Une communication réalisée dans le journal local, "le Berry Républicain" (parution le 27/10/2023, https://www.leberry.fr/france-monde/actualites/bourges-plus-en-premiere-ligne-pour-un-futur-durable_14395301/)



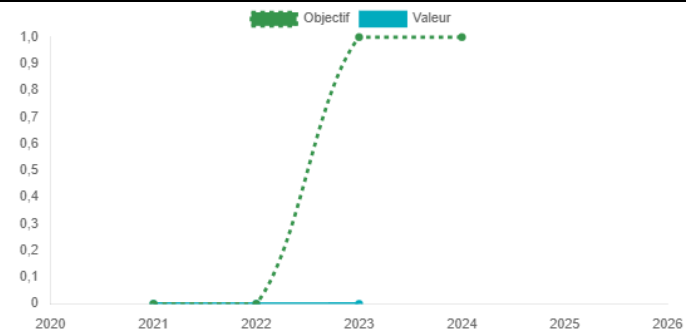
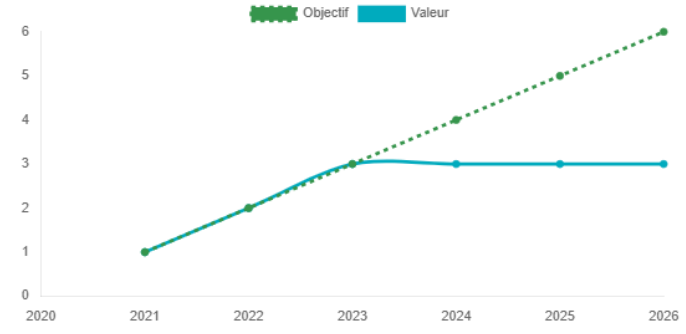
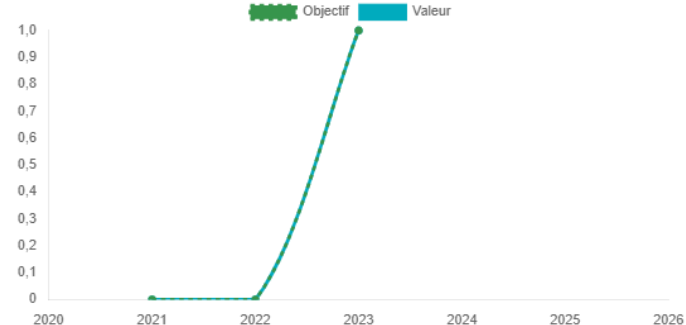
Indicateur principal : nombre de communication réalisée sur l'économie circulaire

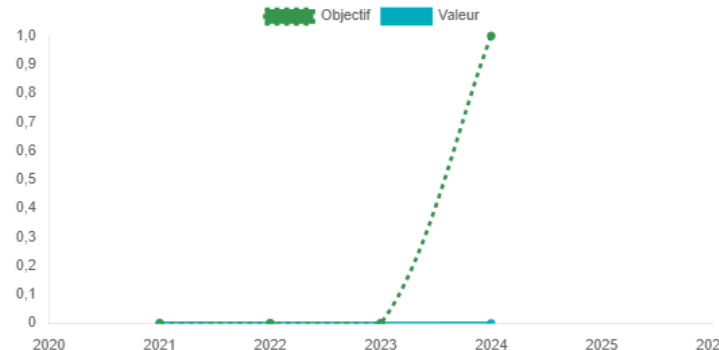
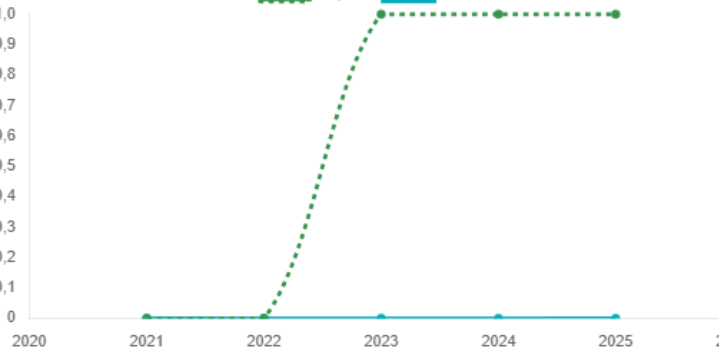
Développer les services de réduction, collecte et valorisation des déchets

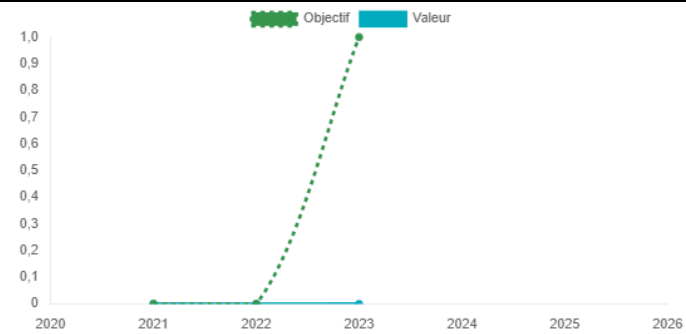
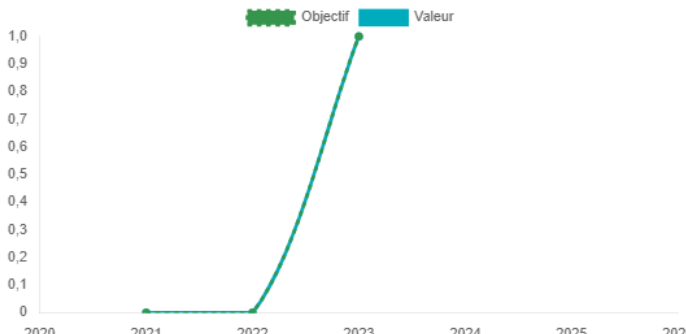
Mettre à jour le programme local de prévention des déchets

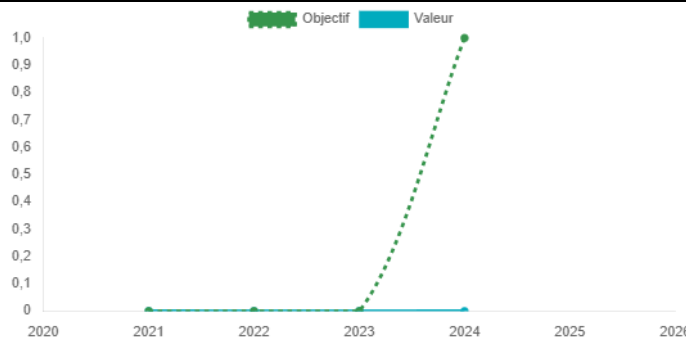
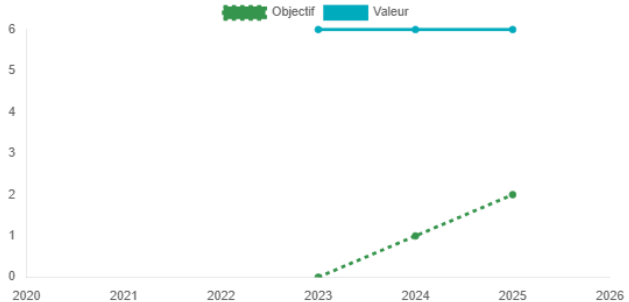
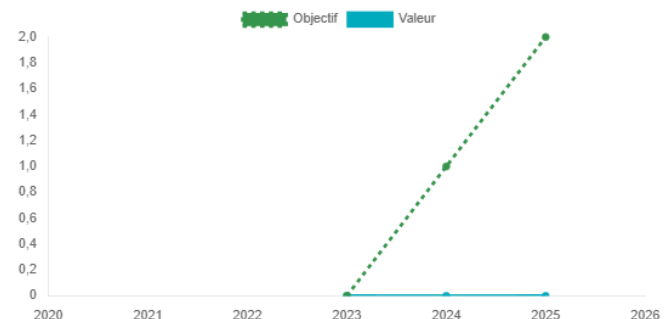
Bourges Plus

0%

<p>Délibération mise à jour du PLPD non adoptée à ce jour.</p>	 <p>Indicateur principal : Délibération de l'adoption de la mise à jour du PLPD</p>
<p>Animer et suivre le programme local de prévention des déchets Bourges Plus 50%</p>	
<p>Production d'un bilan annuel sur la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets (réalisation et résultat obtenu)</p>	 <p>Indicateur principal : production d'un bilan annuel de mise en œuvre</p>
<p>Mener des expérimentations de gestion et de collecte des déchets alimentaires Bourges Plus 100%</p>	
<p>L'étude a été réalisée et a permis de lancer des expérimentations sur plusieurs secteurs en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte en apport volontaire mis en place à La Chapelle Saint-Ursin avec l'installation de bacs d'apport volontaire - Collecte en porte à porte avec la mise en place d'un 3^{ème} bas marron sur le quartier « Villeneuve » à Bourges - Compostage individuel et partagé avec fourniture gratuite de composteurs aux habitants (Saint-Just, Vorly, Annoix et quartier Bigarellles à Bourges). 	

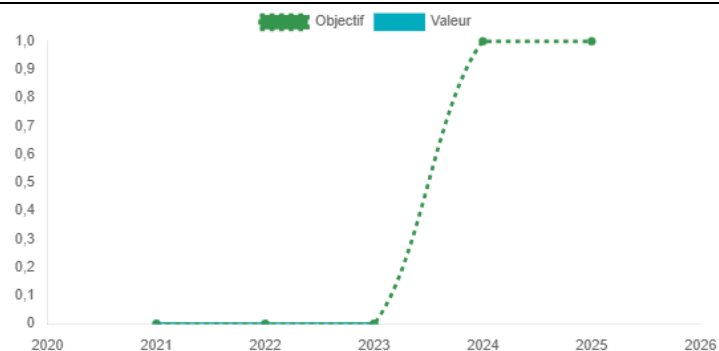
<p>Les résultats ont été exploités pour identifier les solutions les plus pertinentes à mettre en place.</p>	<p align="center">Indicateur principal : mise en place de test des solutions de gestion séparée des déchets alimentaires</p>		
<p>Mettre en place une solution de gestion à la source des déchets alimentaires</p>		<p align="center">Bourges Plus</p>	<p align="center">0%</p>
<p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u> Déploiement des solutions retenues en 2024, à savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer le compostage domestique à tous les foyers pour lesquels cette pratique est possible avec des séances de sensibilisation ; - Installer des points d'apports volontaire des déchets alimentaires pour les communes et quartiers bénéficiant d'une collecte séparée de leurs biodéchets - Distribuer des bacs jaunes plus grands 	 <p align="center">Indicateur principal : Mise en place des solutions de gestion séparée des déchets alimentaires</p>		
<p>Prendre en compte l'impact carbone de la compétence déchets (collecte et traitement)</p>		<p align="center">Bourges Plus</p>	<p align="center">0%</p>
<p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u> Adoption du bilan carbone (diagnostic + programme d'actions) prévue en 2024</p>	 <p align="center">Indicateur principal : délibération de l'adoption du bilan carbone</p>		
<p>Faire un synoptique qui représente les différents flux de déchets du territoire</p>		<p align="center">Bourges Plus</p>	<p align="center">0%</p>

<p><u>Perspectives</u> : ce tableau sera inclus dans le RPQS 2023</p>	 <p>Indicateur principal : réalisation du synoptique</p>	
<p>Formaliser un plan de communication</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>100%</p>
<p>2023 : Des échanges sont organisés avec la Direction de la Communication pour définir les actions de communication en 2024</p>	 <p>Indicateur principal : réalisation d'un plan de communication</p>	
<p>Informers les professionnels</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>0%</p>

<p>Pas d'actions spécifiques auprès des professionnels menées en 2023.</p>	 <p>Indicateur principal : information réalisée auprès des professionnels</p>	
<p>Mettre à disposition des objets réutilisables</p> <p>2023 : Les 6 déchèteries de l'Agglomération disposent d'un équipement pour la reprise d'objets : local Emmaüs pour les 4 vents et St Douichard, et un point « dépose reprise » pour les 4 autres</p>	<p>Bourges Plus</p>  <p>Indicateur principal : proposition d'objets réutilisables</p>	<p>300%</p>
<p>Participer à l'économie du réemploi</p> <p><u>Perspectives</u> : Actions envisagées au sein de la collectivité (mise à disposition de palettes par ex). Prévu en 2024. Une des activités de l'Entreprise à But d'Emploi BEST créée dans le cadre de la démarche expérimentale Territoire zéro chômeur longue durée est la création d'atelier vélo. En partenariat avec Emmaüs et des entreprises d'insertion, l'objectif est de récupérer des vélos pour les réparer avant de les proposer à la vente par Emmaüs. Des actions en pied d'immeuble seront également organisées pour accompagner à la réparation de vélos (à partir de juillet 2024).</p>	<p>Bourges Plus</p>  <p>Indicateur principal : proposition d'objets réutilisables</p> <p>0%</p>	

		Indicateur principal : proposition réalisée	
Communiquer sur l'eau du robinet		Bourges Plus	33%
Réalisation de deux actions de communication : - dossier sur l'eau dans le Comm'1 de janvier 2023; - article du Berry Républicain, https://www.leberry.fr/france-monde/actualites/bourges-plus-en-premiere-ligne-pour-un-futur-durable_14395301/		<p>Indicateur principal : réalisation d'une campagne de communication annuelle pour éviter l'usage de bouteilles plastiques</p>	
Organiser des visites du centre de tri et de la station d'épuration		Bourges Plus	100%
Le centre de tri est visitable depuis septembre 2023. En 2023, plus de 170 visiteurs résidant à Bourges Plus s'y sont rendus		<p>Indicateur principal : Nombre de visites des infrastructures de Bourges Plus effectuées par an</p>	
Améliorer la connaissance et expérimenter			
Identifier la boucle d'économie circulaire de la filière chanvre		Bourges Plus	50%

Bien qu'un nombre important d'actions et de projets émergent et se concrétisent dans le cadre du développement de la filière chanvre, la boucle d'économie circulaire n'a pas été encore formalisée (réalisation prévue en 2024). Cependant tous les acteurs de la filière en cours de structuration échangent très régulièrement et sont donc identifiés.



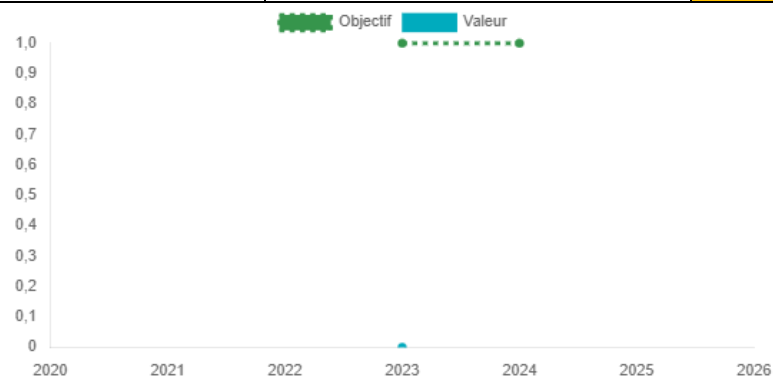
Indicateur principal : boucle d'économie circulaire formalisée sur la filière chanvre

Réaliser un état des lieux de la filière « aide alimentaire » locale

CCAS

50%

2023 : Étude partenariale en cours - phase de diagnostic terminée (pilotage CCAS)

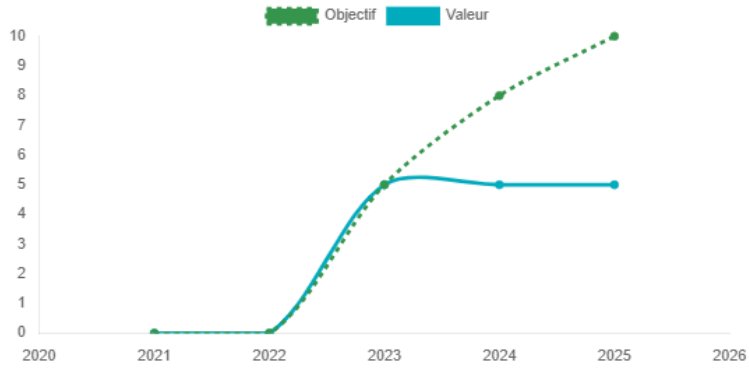
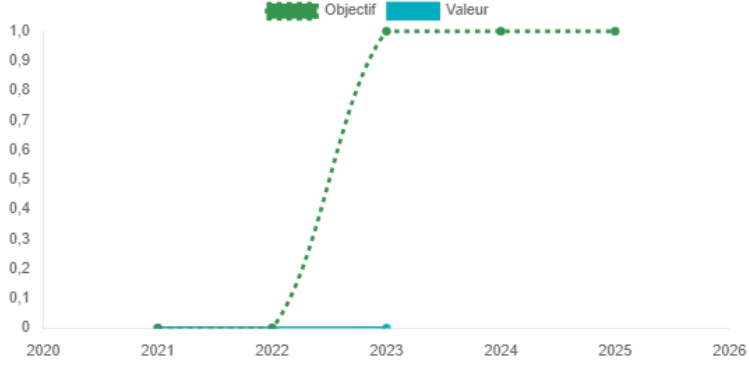


Indicateur principal : état des lieux de la filière « aide alimentaire locale » réalisé

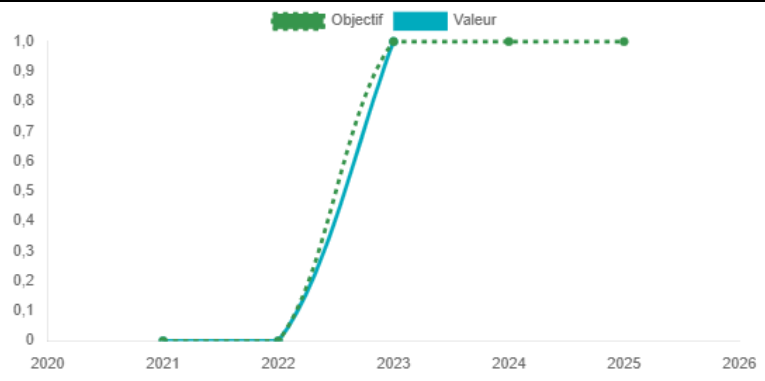
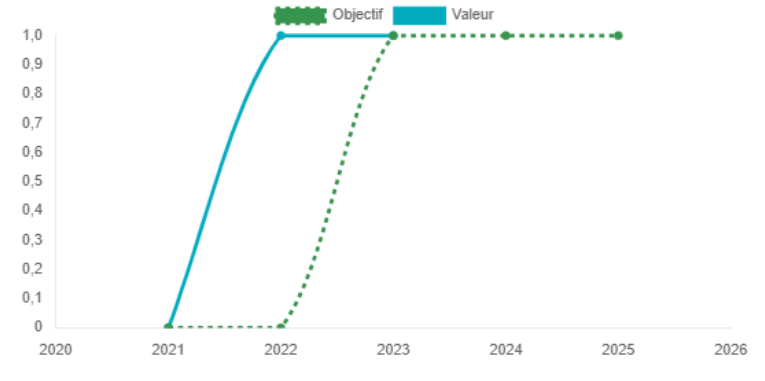
Former des acteurs aux conversations carbone

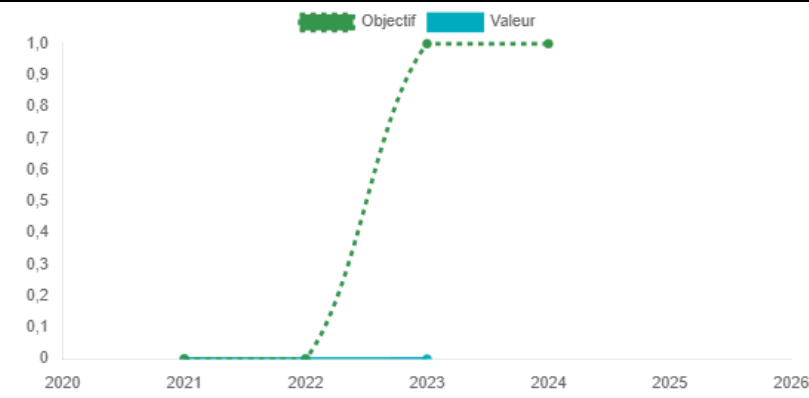
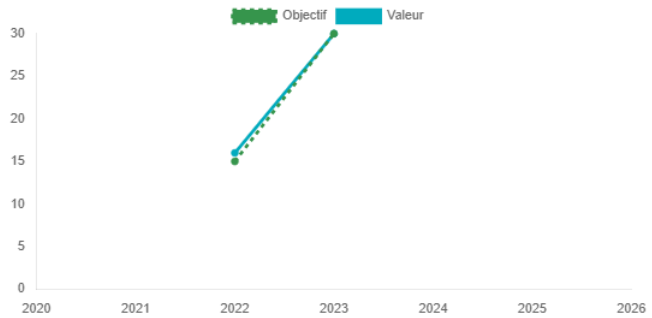
Bourges Plus

50%

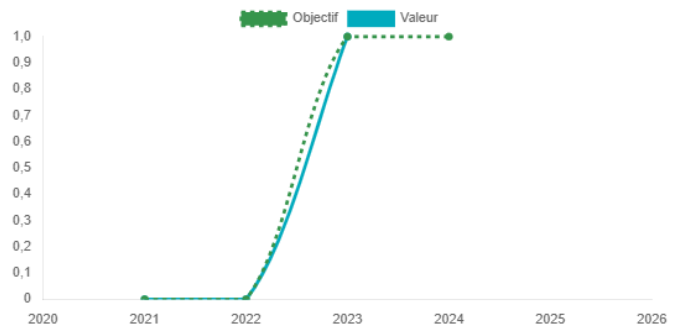
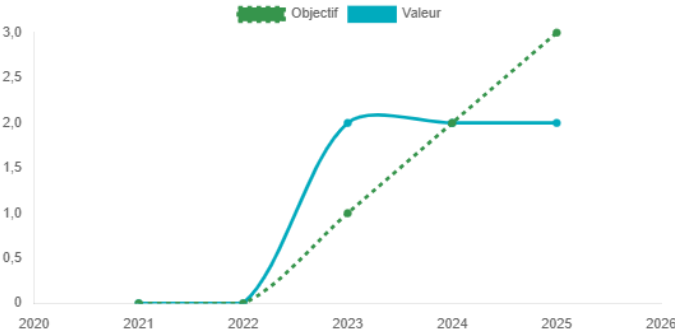
<p>En 2023, 5 cycles de conversations carbone ont été réalisés : deux par les centres sociaux Val d'Auron et Chancellerie, un par l'OMSAC du Subdray, et deux par la ville de Bourges.</p> <p><u>Freins éventuels :</u> Difficulté à recruter des participants malgré les nombreuses actions de communication réalisées. Perte de binômes formés suite à un départ du territoire de plusieurs d'entre eux. En 2024, ne reste que 3 binômes actifs sur les 5 formés.</p> <p><u>Perspectives :</u> 3 cycles de conversations carbone sur le second semestre 2024.</p>	 <p>Indicateur principal : Nombre de cycles de conversations carbone réalisés</p>		
<p>Expérimenter l'intégration de dispositions relevant de l'économie de la fonctionnalité</p>		<p>Bourges Plus</p>	<p>0%</p>
<p>Action non réalisée.</p>	 <p>Indicateur principal : Expérimentation réalisée</p>		
<p>Structurer la politique d'achats responsables de Bourges Plus</p>			
<p>Réaliser une cartographie des achats</p>		<p>Bourges Plus, ville de Bourges</p>	<p>70%</p>
<p>Après la cartographie des achats réalisée en 2022 pour les années 2018 à 2021, celle des années 2022-2023 a été réalisée début 2024 pour Bourges Plus. Elles ont permis de dégager le volume global des achats de la collectivité, la part réalisée auprès d'entreprises du département, des départements limitrophes et de la région, ainsi que la part réalisée auprès de PME/PMI et de structures de l'ESS.</p>			

<p>Freins éventuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les nomenclatures de famille d'achat inadaptées et dissonantes entre les deux collectivités ont nécessité, entre fin 2022 et fin 2023 l'élaboration d'une nomenclature commune (NO.R.HA), coconstruite avec l'ensemble des Directions - La difficulté à extraire et mettre en cohérence les données comptables issues des logiciels utilisés par chacune des collectivités <p>Perspectives : l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 permettra de faciliter la réalisation pour les années futures de cartographies croisées. Le déploiement du progiciel métier MARCO doit également améliorer une connaissance fine et anticipée des achats.</p>	<p>Indicateur principal : Cartographie des achats réalisée</p>		
<p>Sensibiliser et former les acheteurs aux enjeux et pratiques des achats responsables</p>		<p>Bourges Plus, ville de Bourges</p>	<p>10%</p>
<p>Un plan de formation interne est en cours d'élaboration. Une formation achats durables par RESECO a été réalisée au deuxième semestre 2023, mais il n'y avait pas d'acheteurs des directions opérationnelles, bien qu'ils aient été invités.</p> <p>Les réunions avec les directions opérationnelles fin 2023 avaient notamment pour but de les informer et les sensibiliser à ces enjeux et à leurs impacts sur leurs achats respectifs.</p> <p>Freins éventuels : Manque d'anticipation des sessions de formation, difficulté à faire en sorte que les personnes concernées aillent d'elles-mêmes (sans obligation) aux formations.</p> <p>Perspectives : Une large enquête interne sur les compétences, basée sur le référentiel européen ProcurCompEU, a été réalisée au 4^{ème} trimestre 2023. En cours de dépouillement, elle doit permettre d'identifier précisément les besoins et de construire un plan de professionnalisation des acheteurs et une animation de réseau interne.</p>	<p>Indicateur principal : Pourcentage d'acheteurs formés</p>		
<p>Réaliser un diagnostic sur les dispositions environnementales et sociales dans les marchés</p>		<p>Bourges Plus, ville de Bourges</p>	<p>100%</p>

<p>Le diagnostic sur les dispositions environnementales et sociales inscrites dans les marchés publics a été réalisé entre fin 2023 et début 2024.</p> <p><u>Freins éventuels</u> : Absence de données immédiatement exploitables, qui oblige à un réexamen manuel dossier par dossier.</p> <p><u>Perspectives</u> : Poursuite de l'exercice dans le cadre du suivi du SPASER, évolution du format du point dossiers hebdomadaire pour intégrer ces éléments qualitatifs à partir d'avril 2024, utilisation étendue du progiciel métier MARCO pour faciliter la construction et le suivi en temps réel des indicateurs.</p>	 <p>Indicateur principal : Diagnostic sur les dispositions environnementales et sociales inscrites dans les marchés publics réalisé</p>	
<p>Participer au réseau d'acheteurs</p>	<p>Bourges Plus, ville de Bourges</p>	<p>100%</p>
<p>Adhésion au réseau RESECO en 2022.</p> <p>Depuis 2023, la DAAJ assiste et/ou participe aux travaux de RESECO, du GT Achats de France Urbaine, et au Comité de pilotage de la centrale d'achat intercommunale d'Approlys Centr'Achats</p> <p><u>Freins éventuels</u> : Manque de disponibilités suffisantes au regard des nombreux projets en cours</p> <p><u>Perspectives</u> : Poursuite et participation plus active à certains de ces réseaux</p>	 <p>Indicateur principal : adhésion à un réseau d'acheteurs</p>	
<p>Adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables</p>	<p>Bourges Plus, ville de Bourges</p>	<p>50%</p>
<p>2022 : pas de délibération de création d'un SPASER mais délibération prise pour définir les axes (au nombre de cinq) de notre politique achats.</p> <p>2023 : Délibération prévue pour mi-2024</p>		

<p><u>Freins éventuels</u> : faible appropriation de ces questions par les Directions opérationnelles jusqu'à présent. Difficulté à collecter les données sur les niveaux de départ des différents indicateurs.</p> <p><u>Perspectives</u> : installer une gouvernance régulière pour garantir un pilotage partagé élus / Directions opérationnelles de la mise en œuvre.</p>	 <p>Indicateur principal : Expérimentation réalisée</p>		
<p>Intégrer la durabilité dans la construction des bâtiments</p>		<p>Bourges Plus, ville de Bourges</p>	<p>10%</p>
<p>Cette problématique fait partie intégrante aux objectifs du SPASER, qui est en cours d'élaboration.</p>			
<p><u>Freins éventuels</u> :</p> <p><u>Perspectives</u> :</p>			
<p>Consolider les partenariats et favoriser les échanges entre acteurs</p>			
<p>Organiser des éco-défis</p>		<p>Chambre des métiers et de l'artisanat</p>	<p>100%</p>
<p>2022 : 1ère édition : 16 artisans / commerçants accompagnés sur un objectif de 20.</p> <p>2023 : Cette action partenariale est copilotée par Bourges plus et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher. Pour cette seconde opération « Éco-Défis », 14 entreprises volontaires ont été accompagnées pour identifier et mettre en place de bonnes pratiques environnementales.</p> <p>Cette action s'inscrit dans le cadre du projet de territoire de l'Agglomération pour réduire l'empreinte carbone et favoriser la gestion durable des ressources.</p> <p>Les artisans-commerçants sont invités à relever dans leur entreprise des défis choisis par eux-mêmes parmi les thématiques de la prévention et la gestion des déchets, de la maîtrise de l'énergie, de</p>	 <p>Indicateur principal : Nombre d'artisans, d'entreprises participant annuellement aux éco-défis</p>		

<p>l'eau, des transports, de l'économie circulaire ou encore des enjeux de transition écologique.</p> <p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>																							
<p>Organiser le défi famille à alimentation positive</p>	<p>BioBerry</p>	<p>50%</p>																					
<p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>	<table border="1"> <caption>Indicateur principal : Nombre de défis organisés</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Objectif</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>4</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>5</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>6</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>		Année	Objectif	Valeur	2021	1	1	2022	2	2	2023	3	3	2024	4	3	2025	5	3	2026	6	3
Année	Objectif	Valeur																					
2021	1	1																					
2022	2	2																					
2023	3	3																					
2024	4	3																					
2025	5	3																					
2026	6	3																					
<p>Elargir la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>100%</p>																					
<p>Dans le cadre de la SERD 2023, plus de 15 partenaires ont été partie prenante dans le déroulement de l'événement. La réflexion pour la révision du PLPD a permis d'identifier plus d'une trentaine d'acteurs susceptibles d'être associés à des degrés divers dans le projet de révision et/ou de suivi du PLPD</p>	<table border="1"> <caption>Indicateur principal : Augmentation du nombre de partenaires</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Objectif</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>1,0</td> <td>1,0</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>1,0</td> <td>1,0</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>1,0</td> <td>1,0</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>1,0</td> <td>1,0</td> </tr> </tbody> </table>		Année	Objectif	Valeur	2021	0	0	2022	0	0	2023	1,0	1,0	2024	1,0	1,0	2025	1,0	1,0	2026	1,0	1,0
Année	Objectif	Valeur																					
2021	0	0																					
2022	0	0																					
2023	1,0	1,0																					
2024	1,0	1,0																					
2025	1,0	1,0																					
2026	1,0	1,0																					
<p>Créer une centrale d'achats intercommunale</p>	<p>Bourges Plus, les communes</p>	<p>100%</p>																					

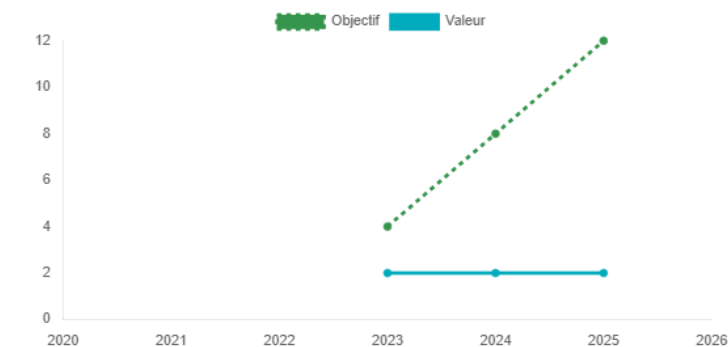
<p>La délibération de constitution de Bourges Plus en centrale d'achat intercommunale a été votée en Conseil communautaire en juin 2023. Elle a nécessité, sur demande de la Préfecture du Cher, une précision des statuts de l'Agglomération adoptée en décembre 2023. Les premières consultations (fourniture de béton et mortiers prêts à l'emploi, ...) ont été lancées dès la fin d'année 2023.</p> <p><u>Freins éventuels</u> : Appropriation de cet outil par les Directions opérationnelles et des modifications du processus et des formes de contrat induites par cette forme de mutualisation</p> <p><u>Perspectives</u> : Extension progressive des familles d'achat concernées, au regard des opportunités et des échéances des contrats Ville et Agglomération. Amélioration de la communication avec les membres bénéficiaires (espace de travail collaboratif)</p>	 <p>Indicateur principal : Création de la centrale d'achat intercommunale</p>
<p>Mettre en place un lieu d'échange et de partage d'expériences avec les représentants des acteurs du territoire</p> <p>L'animation déployée dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PCAET a été mise à jour en 2023. Les partenaires engagés (communes, associations, chambres consulaires et citoyens issus du programme LIFE-LETSGO4CLIMATE) ont été réunis à deux reprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le 7 juin 2023 (réunion du comité territorial) ; - le 6 décembre 2023 (événement "transition écologique). <p>Bien que l'objectif principal de 2023 fût de relancer l'animation autour du Plan Climat, et donc de rappeler son contenu, la vocation de ces séances est bien de maximiser les échanges d'informations entre les participants.</p>	<p>Bourges Plus</p> <p style="text-align: right;">67%</p>  <p>Indicateur principal : Nombre de réunions d'échanges</p>
<p>Informier et sensibiliser les communes sur l'ensemble des piliers de l'économie circulaire</p> <p><u>Freins éventuels</u> :</p> <p><u>Perspectives</u> :</p>	<p>Bourges Plus</p> <p style="text-align: right;">0%</p> <p>Indicateur principal : Nombre d'actions d'information et/ou de sensibilisation réalisées par an</p>
<p>Etudier les modalités d'accompagnement et d'animation d'une politique d'économie circulaire auprès des acteurs économiques</p>	<p>Bourges Plus</p> <p style="text-align: right;">17%</p>

Un groupe de travail interne à la collectivité s'est constitué avec deux élus (Marc STOQUERT et Christine CHEZE-DHO respectivement en charge de l'économie circulaire et du plusieurs sujets liés au développement économique comme le commerce, l'artisanat ou bien l'économie sociale et solidaire), et des représentants des services (directions du développement économique et de l'environnement et du développement durable + DGA).

Deux réunions se sont déroulées le 16 mars 2023 et le 8 décembre 2023 avec des membres du Conseil de Développement. Participation de Bourges Plus à la plénière annuelle du Conseil de développement le 12 décembre 2023 pour parler du sujet de l'économie circulaire.

Freins éventuels :

Perspectives : En 2024, mobilisation des membres du Conseil de développement pour accompagner la collectivité sur cette réflexion en 2024.



Indicateur principal : Nombre de réunion du groupe de travail dédié

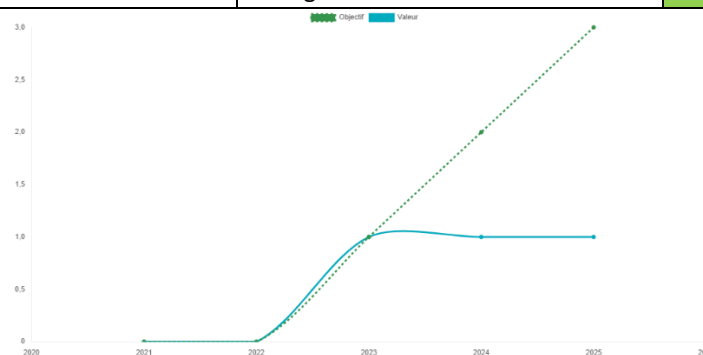
Participer à la sensibilisation des entreprises à l'économie de la fonctionnalité

Bourges Plus

33%

Pas d'action en 2021. Une rencontre entre Bourges Plus et l'association Nekoe a été réalisée en 2022 afin de programmer des actions de sensibilisations sur le territoire. Notamment avec l'association BESUD et dupliquer ce type d'actions sur d'autres ZAE (Charité Sancerrois dans le cadre de l'étude de requalification).

Un atelier de sensibilisation a été organisé le 13 septembre 2023 dans les locaux de la CCI et à destination du club d'entreprises BeSud.

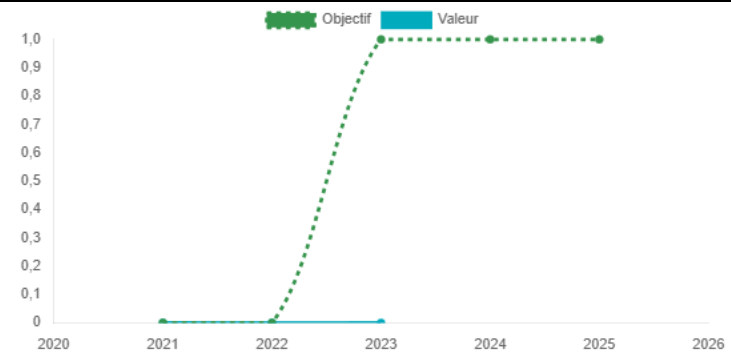
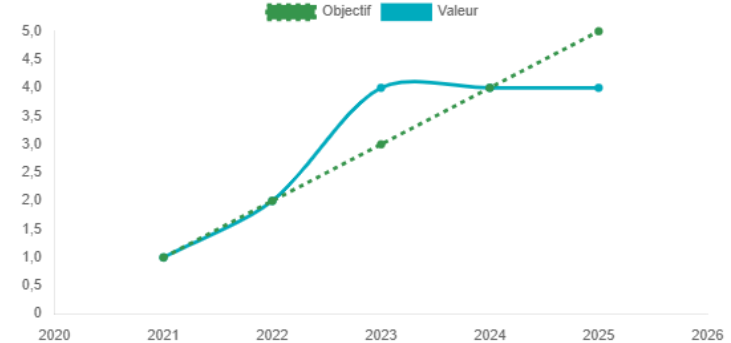


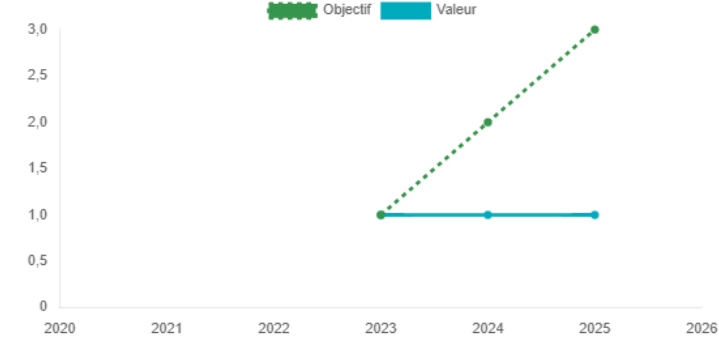
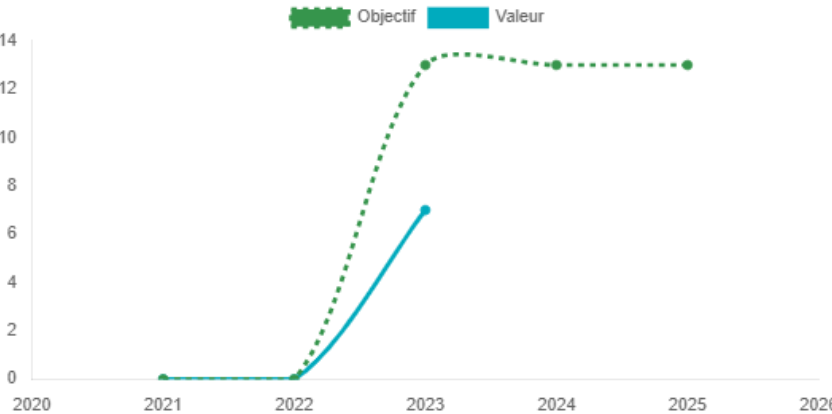
Indicateur principal : Nombre d'actions de sensibilisation à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération réalisées

Favoriser l'écologie industrielle territoriale sur le territoire communautaire

Bourges Plus

30%

<p>Le premier projet d'autoconsommation collective devrait être mis en service fin 2024 voire début 2025. Des premiers échanges ont été instaurés début 2023 avec des entreprises de la ZAC de l'échangeur.</p>	 <p>Indicateur principal : Mise en place d'un projet énergétique d'autoconsommation collective</p>	
<p>Faire de l'économie circulaire un des axes de développement des entreprises à but d'emploi du projet territoire zéro chômeur longue durée</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>50%</p>
<p>Une des activités de l'Entreprise à But d'Emploi BEST créée dans le cadre de la démarche expérimentale Territoire zéro chômeur longue durée est la création d'atelier vélo. En partenariat avec Emmaüs et des entreprises d'insertion, l'objectif est de récupérer des vélos pour les réparer avant de les proposer à la vente par Emmaüs. Des actions en pied d'immeuble seront également organisées pour accompagner à la réparation de vélos (à partir de juillet 2024).</p>		
<p>Intégrer l'économie circulaire dans les formations</p>	<p>A définir</p>	<p>0%</p>
<p><u>Freins éventuels :</u> <u>Perspectives :</u></p>		
<p>Développer et communiquer sur le réseau des répar'acteurs</p>	<p>Bourges Plus</p>	<p>80%</p>
<p>2021 et 2022 : _Mise en avant des répar'acteurs lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2023 : Mise en avant des répar'acteurs lors de la SERD + sur Eco-Gestes</p>		

	Indicateur principal : Nombre de communications réalisées sur le réseau des réparateurs	
Animation, suivi et évaluation du Plan Climat	Pilote	Etat de réalisation
Formaliser le suivi de la mise en œuvre du plan climat	Bourges Plus	33%
<p>Dans le cadre de la relance de l'animation du Plan Climat Air Energie Territorial, un bilan de l'état de réalisation de son programme d'actions a été réalisée en 2023 portant sur les années 2021 et 2022. Cela a été aussi l'occasion de mettre à jour certains indicateurs.</p>	 <p>Indicateur principal : Production d'un bilan annuel de mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial</p>	
Mobiliser les communes membres de Bourges Plus dans la mise en œuvre de la politique communautaire de transition écologique	Bourges Plus	54%
<p>Les 17 communes ont été rencontrées entre février et mai 2023 pour faire le point sur la mise en œuvre à leur niveau des actions inscrites dans le PCAET. Un modèle de délibération leur a été proposé pour renouveler leur engagement dans la déclinaison opérationnelle des objectifs du PCAET. En parallèle, Bourges Plus a engagé la mise à jour de son pacte fiscal et financier de solidarité communautaire (= soutien financier, technique et administratif apporté aux 17 communes membres). Cette mise à jour porte notamment sur une augmentation du soutien financier de Bourges Plus avec une nouvelle enveloppe de Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (DISC) 2024-2026 d'un montant de 1 525 066 € par an dont l'accès est conditionné à l'engagement des communes dans la mise en œuvre du PCAET et à une avancée significative sur la mise en place de la trame verte. La prise de délibération par les communes, proposée lors de leurs rencontres, sera l'acte qui matérialisera cet engagement. En 2023, 7 communes ont pris une délibération pour renouveler leur engagement dans la déclinaison opérationnels des objectifs du PCAET.</p>	 <p>Indicateur principal : Nombre de communes participantes</p>	

26 juillet 2024

<p><u>Perspectives :</u> Des communes ont prévu de délibérer sur cet engagement en 2024.</p>	
--	--

26 juillet 2024